

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZ MÉTRO - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE  
SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2013

DOSSIER : R-3837-2013 - Phase 3

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président  
M. GILLES BOULIANNE  
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 25 MARS 2014

VOLUME 5

JEAN LAROSE  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
procureure de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me VINCENT REGNAULT  
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz  
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT  
procureur de Association des consommateurs  
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureure du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME)

Me ÉRIC DAVID  
procureur de Option consommateurs (OC);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER  
procureure de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me PIERRE GRENIER  
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me JEAN-PHILIPPE GUAY  
procureur de Union des municipalités du Québec  
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE L'ACIG	8
OLIVIER CHAREST	9
INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT	32
INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE	50
PREUVE DE LA FCEI	52
ANTOINE GOSSELIN	53
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	53
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	70
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT	76
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	116
INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE	123
PREUVE DU GRAME	125
NICOLE MOREAU	126
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	126

PREUVE DU ROÉÉ	147
JEAN-PIERRE FINET	147
INTERROGÉ PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER	148
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	171
PREUVE D'UC	182
VIVIANE DE TILLY	183
MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE	183
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	183
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT	208
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	218
RÉINTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	230
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	233

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (FCEI) : Dépôt de la preuve révisée, corrigée en audience ce matin, et liste indiquant les corrections aux pages précises en lien avec ces corrections (demandé par la Régie).	119
E-2 (FCEI) : Donner la position de la FCEI à l'égard de la proposition de Gaz Métro par rapport à l'outil de maintien de fiabilité (demandé par la Régie)	122

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-ACIG-0056 : Présentation PowerPoint	11
B-0429 : Extraits de la décision D-2014-034 rendue par la Régie de l'énergie le 4 mars 2014 dans le dossier R-3842-2013	42
C-FCEI-0051 : Présentation PowerPoint	57
C-ROEÉ-0027 : Présentation PowerPoint	148
C-UC-0059 : Présentation Power Point	182
C-UC-0060 : Présentation Power Point sur les dérivés financiers	182

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième  
2 (25e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-cinq (25)  
8 mars deux mille quatorze (2014), dossier R-3837-  
9 2013, Phase 3. Demande d'approbation du plan  
10 d'approvisionnement et de modification des  
11 Conditions de service et Tarif de Société en  
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)  
13 octobre deux mille treize (2013). Poursuite de  
14 l'audience.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon début de journée à tous les participants. Avant  
17 de laisser la parole à maître Sarault et à son  
18 témoin, Maître Regnault, je constate que presque  
19 tous les engagements sont rentrés sauf le 7 et le  
20 16.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Effectivement. Ils étaient d'ailleurs en bonne voie  
23 d'être terminés ou complétés hier en fin de  
24 journée. Ils seront complétés selon toute  
25 probabilité au courant de la matinée, et nous

1           devrions être en mesure de les déposer au retour de  
2           la pause du lunch, selon toute probabilité. Les  
3           engagements qui sont prêts à l'heure actuelle ont  
4           été déposés au SDÉ hier en fin de journée, et les  
5           copies papier suivront par messenger, là, en début  
6           de matinée. J'aurais voulu les apporter, mais  
7           j'étais déjà suffisamment chargé. Malheureusement,  
8           il me manquait des bras.

9           LE PRÉSIDENT :

10          Pas de problème. Merci. Maître Sarault. Bon début  
11          de journée.

12

13          PREUVE DE L'ACIG

14

15          Me GUY SARAULT :

16          Bon début de journée, Monsieur le Président, Madame  
17          le Commissaire, Monsieur le Régisseur. Alors, nous  
18          avons Olivier Charest, l'analyste de l'ACIG, ici à  
19          la barre des témoins. Alors je voudrais le faire  
20          assermenter puis, après ça, on va procéder à  
21          l'adoption de la preuve écrite.

22

23          L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième  
24          (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

25

1 OLIVIER CHAREST, avocat et analyste en énergie,  
2 ayant une place d'affaires au 470, avenue  
3 Villeneuve, Outremont (Québec) H2V 2R7;

4  
5 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
6 solennelle, dépose et dit :

7  
8 INTERROGÉ PAR Me GUY SARAULT :

9 Q. [1] Bonjour, Monsieur Charest. Alors, vous êtes ici  
10 évidemment à titre d'analyste pour l'Association  
11 des consommateurs industriels de gaz. Nous avons  
12 déjà en votre nom déposé des documents constituant  
13 votre preuve. Il y a d'abord votre preuve écrite  
14 qui a été déposée en date du treize (13) février  
15 deux mille quatorze (2014) sous la cote C-ACIG-0047  
16 et qui a été complétée en date du vingt-huit (28)  
17 février deux mille quatorze (2014) par des réponses  
18 à une demande de renseignements de Gaz Métro que  
19 nous avons produite comme pièce C-ACIG-0049. Vous  
20 confirmez que vous êtes bien l'auteur de ces  
21 documents qui ont été préparés sous votre contrôle?

22 R. Oui.

23 Q. [2] Merci. Est-ce que vous avez des corrections à  
24 apporter à l'un quelconque de ces deux documents?

25 R. Oui. J'aurais une correction à apporter au mémoire.

1           Donc, c'est au paragraphe 21. Il y a plusieurs  
2           montants qui sont mentionnés. Donc, le premier de  
3           ces montants-là, cent cinquante-neuf virgule quatre  
4           millions (159,4 M\$) aurait dû se lire cent  
5           cinquante-neuf virgule sept millions (159,7 M\$).

6           Donc, c'est un plafond de près de cent cinquante-  
7           neuf virgule sept millions (159,7 M\$).

8           Q. [3] Puis on le voit à deux endroits?

9           R. Effectivement, c'est aussi dans la parenthèse à la  
10          fin de ce paragraphe-là.

11          Q. [4] Ça devrait être cent cinquante-neuf virgule  
12          sept (159,7 M\$) aux deux endroits?

13          R. C'est exact.

14          Q. [5] À part de cette correction, est-ce qu'il y a  
15          d'autres coquilles qui ont intérêt à être  
16          corrigées?

17          R. Non.

18          Q. [6] Non. Vous adoptez ces deux documents comme  
19          votre preuve dans le présent dossier?

20          R. Oui.

21          Q. [7] Et je pense que, pour les fins de votre  
22          témoignage d'aujourd'hui, vous avez également  
23          présenté, préparé une présentation PowerPoint, que  
24          je propose de produire comme pièce C-ACIG... ce  
25          serait 0056, n'est-ce pas?

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui.

3 Me GUY SARAULT :

4 Q. [8] Encore une fois, vous êtes l'auteur de ce  
5 nouveau document?

6 R. Oui.

7

8 C-ACIG-0056 : Présentation PowerPoint

9

10 Q. [9] Bon. On va vous laisser la parole en faire la  
11 présentation.

12 R. Merci. Bonjour. Donc, il y a essentiellement quatre  
13 sujets sur lesquels on voulait revenir lors de  
14 cette présentation-ci, puis on ne répétera pas in  
15 extenso ce qui est dans notre mémoire ni dans nos  
16 réponses aux demandes de renseignements. Donc, je  
17 vais commencer tout de suite avec la première, les  
18 charges d'exploitation, où on a vraiment tout  
19 concentré sur la formule paramétrique. Je pense que  
20 c'est un peu dans le suivi aussi des commentaires  
21 de l'ACIG lors du dernier dossier tarifaire où  
22 l'ACIG préconisait une approche la plus globale et  
23 moins « macromanagement » si on veut.

24 Donc, pour nous, bien, c'est sûr que si on  
25 prend cette approche-là, on s'attend aussi à ce que

1 le résultat de la formule soit contraignant. Ça  
2 veut dire qu'on va se limiter à une hausse maximale  
3 qui nous amènerait au résultat de la formule  
4 paramétrique. Bien évidemment si le distributeur  
5 voulait arriver en deça, on serait encore plus  
6 content, mais on placerait ça comme plafond  
7 finalement.

8 (9 h 04)

9 On demande à ce que la formule ait des  
10 dents, on demande à ce qu'elle ne soit pas  
11 seulement une espèce d'exercice de comparaison  
12 facultatif ou optionnel, là, mais vraiment qu'elle  
13 soit contraignante. Évidemment, pour que la formule  
14 soit contraignante, bien, encore faut-il que le  
15 plafond soit suffisamment bas pour exercer une  
16 véritable contrainte. Si on met le plafond trop  
17 haut, bien, là on peut se permettre d'ajouter des  
18 dépenses qui n'auraient peut-être pas été  
19 nécessaires.

20 Donc, il y avait trois composantes à la  
21 formule proposée par Gaz Métro : inflation,  
22 croissance clientèle, facteur X. L'ACIG, elle, bon,  
23 premièrement, le choix de trois paramètres, c'est  
24 des paramètres qui nous satisfaisaient. Nous, on en  
25 avait plus sur les valeurs qui avaient été

1 choisies. Selon nous, le facteur X de zéro virgule  
2 trois (0,3) était beaucoup trop bas. Et, par  
3 ailleurs, aussi, on avait quelques petites  
4 modifications sur les... le moment où l'inflation,  
5 les prévisions d'inflation étaient cristallisées.  
6 On pense que ça aurait pu être de manière plus  
7 contemporaine. Remarquez que ce deuxième aspect-là  
8 a peut-être moins d'importance dans le dossier en  
9 l'espèce mais on voulait éviter qu'il y ait une  
10 tendance à toujours utiliser des données trop  
11 vieilles. Donc, on voulait tout de suite dire :  
12 « Bien, ça serait mieux de prendre les meilleures  
13 données, les données les plus contemporaines pour  
14 l'inflation. »

15 Je vais essentiellement revenir sur le  
16 choix du facteur X. Donc, nous avons suggéré que ce  
17 facteur X soit, minimalement, d'un pour cent (1 %).  
18 On s'est basés sur certains facteurs et je vous  
19 dirais qu'un des premiers... en fait, le premier...  
20 la première référence c'était vraiment ce qui se  
21 passait chez Hydro-Québec Distribution, Hydro-  
22 Québec TransÉnergie. Donc, ce qu'on a constaté...  
23 d'ailleurs, suite à la preuve et suite aux réponses  
24 aux DDR c'est que la Régie a approuvé les facteurs  
25 X d'un virgule cinq pour cent (1,5 %) et deux pour

1 cent (2 %) respectivement pour l'année deux mille  
2 quatorze (2014) pour HQ Distribution et  
3 TransÉnergie.

4 Chez Gaz Métro on trouvait d'autant plus  
5 important de remonter le facteur X par rapport au  
6 zéro virgule trois (0,3) qui était proposé étant  
7 donné qu'il n'y a pas d'économies d'échelles qui  
8 sont déjà incluses dans le facteur de croissance.  
9 C'est-à-dire que, chez Hydro-Québec Distribution,  
10 selon ma compréhension, une augmentation d'un pour  
11 cent (1 %) du nombre de clients ne mènerait qu'à  
12 zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de  
13 hausse du plafond de la formule paramétrique. Donc,  
14 il y a... on tient compte, implicitement, du fait  
15 qu'il y a des économies d'échelles qui vont être  
16 réalisées. Il y a des frais fixes qui vont être  
17 amortis sur un plus grand nombre de clients, ce qui  
18 fait en sorte qu'on ne peut pas nécessairement  
19 augmenter les coûts d'un (1) pour un (1). Ce n'est  
20 pas un exercice, évidemment, que j'ai réalisé moi-  
21 même, là, donc je n'ai pas d'opinion  
22 professionnelle sur ce que ça devrait être, c'est  
23 vraiment en me basant sur une décision de la Régie,  
24 et je vais revenir plus tard aussi sur les travaux  
25 du docteur Lowry d'il y a quelques dossiers.

1                   Peut-être juste aussi souligner que dans sa  
2 preuve, bien, Gaz Métro elle-même a indiqué que son  
3 industrie, qu'on présume être la distribution de  
4 gaz, est à forte économie d'échelle, et je vous  
5 réfère à Gaz Métro-11, document 27, page 6.

6                   Donc, comme je l'indiquais, une source  
7 quand même intéressante si on veut déterminer un  
8 facteur X pour les charges d'exploitation. Et c'est  
9 bien important ici de... de faire cette nuance.  
10 Dans beaucoup de mécanismes, des véritables  
11 mécanismes incitatifs, on peut avoir un facteur X  
12 qui soit à la fois sur les dépenses associées au  
13 capital et les dépenses d'opération. Mais ici on  
14 cherche vraiment un... on cherche vraiment un  
15 indicateur qui soit propre aux charges  
16 d'exploitation. Et, bien, c'est ce que le docteur  
17 Lowry avait calculé dans le dossier R-3693-2009  
18 phase 2, de mémoire. Donc, en utilisant... Le  
19 docteur Lowry, comme Gaz Métro ici, avait utilisé  
20 un facteur de croissance un (1) pour un (1). Donc,  
21 une élasticité de un, si les clients augmentent  
22 d'un pour cent (1 %), le nombre de clients, bien,  
23 le plafond devrait augmenter du même ordre. Mais  
24 avait quand même déterminé que l'élasticité était  
25 moindre qu'un (1), était zéro virgule huit (0,8),

1 et lui, finalement, en tenait compte, je pense,  
2 dans le facteur X qu'il attribuait aux comparables  
3 américains.

4 Les résultats de cette étude sont quand  
5 même intéressants. Donc, on arrive avec un facteur  
6 X de zéro virgule soixante-treize pour cent  
7 (0,73 %) si on... bien, enfin, quand le docteur  
8 Lowry a examiné l'historique sur dix (10) ans de  
9 Gaz Métro, il a qualifié lui-même, là, de lent ou  
10 « slow » ce taux-là, parce qu'il l'a comparé,  
11 évidemment, à des entreprises américaines qui  
12 avaient réussi à faire un virgule cinquante-cinq  
13 pour cent (1,55 %). Puis ultimement c'était cette  
14 fourchette-là qui était proposée dans ce dossier-  
15 là, zéro virgule soixante-treize pour cent (0,73 %)  
16 à un virgule cinquante-cinq pour cent (1,55 %)  
17 auquel on additionnait un dividende client, un  
18 « stretch factor » et la Régie, dans cette  
19 décision-là, avait estimé que zéro virgule  
20 soixante-quinze pour cent (0,75 %), pour un facteur  
21 X spécifique au OPEX, c'était trop bas. Donc nous,  
22 encore une fois, c'est une conclusion sur laquelle  
23 on s'appuie pour venir renforcer un peu notre  
24 demande de rehausser minimalement à un pour cent  
25 (1 %) le facteur X dans le présent dossier. J'ai

1 reproduit, dans le graphique que vous voyez ici,  
2 donc en page 7 du document qui vous a été remis  
3 aujourd'hui, la diapositive numéro 7, les... trois  
4 séries différentes, donc la première, celle qui est  
5 la plus basse en bleu turquoise, ce sont les  
6 charges d'exploitations réelles sans, évidemment,  
7 le fonds de pension parce que le fonds de pension,  
8 c'est un élément qui est très variable, qui a été  
9 exclu de la formule à juste titre. En orange, vous  
10 avez donc la formule de l'ACIG, c'est-à-dire avec  
11 un facteur X de un pour cent (1 %) et aussi les  
12 petites corrections mineures pour l'inflation dont  
13 je vous ai fait part. Vous avez, enfin, en haut en  
14 bleu foncé, là, le résultat de la formule de Gaz  
15 Métro. Évidemment, vous avez aussi la demande de  
16 Gaz Métro qui est au-delà de sa propre formule.  
17 Donc, c'était peut-être juste un peu pour  
18 illustrer. Ce qui est intéressant, quand même, dans  
19 cette... dans ce graphique, c'est si vous voyez, de  
20 deux mille neuf (2009) à deux mille douze (2012),  
21 dans le réel, les charges d'exploitation ont quand  
22 même très peu augmenté. On a un saut en deux mille  
23 treize (2013) lorsqu'on revient en coût de service  
24 et en deux mille quatorze (2014), la pente  
25 s'accentuerait encore plus, si on suivait la

1 demande de Gaz Métro. Donc, qu'est-ce que ça donne  
2 au final, bien en fait, nous on vous suggérait au  
3 début une réduction de huit millions (8 M) des  
4 charges d'exploitation, je pense sept virgule neuf  
5 millions (7,9 M) pour être exact. Lors de  
6 l'audience et puis suite au dépôt R3879, Gaz Métro  
7 nous a informé qu'il renonçait finalement à un  
8 virgule trois millions (1,3 M) qui avait été inclus  
9 pour revoir le taux de rendement dans le dossier  
10 deux mille quinze (2015) si la Régie consentait à  
11 lui accorder le taux de rendement de huit virgule  
12 neuf (8,9), c'est-à-dire de maintenir le taux de  
13 rendement des dernières années. Bien évidemment, ça  
14 a un impact sur le montant de la réduction que l'on  
15 demande, donc notre demande, finalement, maintenant  
16 amendée, serait de six virgule six millions (6,6 M)  
17 mais ça serait pour respecter le même plafond de  
18 cent cinquante-neuf virgule sept millions  
19 (159,7 M). Il y avait aussi un autre élément, là, à  
20 cet amendement du dossier, donc Gaz Métro demandait  
21 de diminuer le fonds de pension de six virgule cinq  
22 millions (6,5 M) mais évidemment, comme le fonds de  
23 pension a été exclu de la formule paramétrique, on  
24 ne peut pas en tenir compte ici et par ailleurs, de  
25 toute façon, selon notre compréhension, il y a un

1           mécanisme avec les lettres de crédit qui  
2           s'apparente un peu à un compte d'écart donc il n'y  
3           aurait pas eu de préjudice dans tous les cas mais  
4           évidemment, on est bien heureux que cette  
5           diminution des coûts du fonds de pension arrive. Et  
6           peut-être un dernier point et je ne veux pas trop  
7           devancer, là, sur le prochain dossier tarifaire  
8           mais évidemment, on se questionne sur le fait que  
9           dans la proposition qui est faites pour  
10          l'allégement réglementaire de deux mille quinze  
11          (2015) que le total qui va être inflationné inclut  
12          le fonds de pension, c'est un peu contraire à ce  
13          qu'on voit dans la formule paramétrique et nous,  
14          bien qu'on soit favorable à ce genre d'approche  
15          d'allégement réglementaire, de formule  
16          paramétrique, évidemment, on préférerait à ce que  
17          le fonds de pension soit exclu comme il l'est en ce  
18          moment. Quelques commentaires sur les modalités  
19          d'entrée et de sortie du service de fournitures, il  
20          y a évidemment plusieurs éléments dans la  
21          proposition de Gaz Métro et comme on se disait,  
22          dans notre mémoire, on est d'accord avec la  
23          majorité d'entre eux, y compris le fait qu'il y  
24          aurait maintenant plus de flexibilité, c'est-à-dire  
25          qu'il serait possible maintenant de sortir du

1 service de fournitures sans donner six mois d'avis  
2 en payant des frais. Donc ça, comme on l'a indiqué  
3 dans notre mémoire, on est d'accord avec ça. Là où  
4 on avait un petit problème, c'est qu'on change la  
5 formule de calcul des frais de migration. Donc, si  
6 vous partez avec moins de six mois, vous devez  
7 payer des frais puis là, bien c'est... c'est un peu  
8 plus complexe, là, mais essentiellement, en ce  
9 moment, les frais, on prend les impacts futurs, on  
10 les ramène sur une base annuelle puis on prend  
11 juste la moitié de ça, donc on prend six mois,  
12 alors que selon la nouvelle formule, bien ça serait  
13 douze (12) mois, donc on prendrait finalement  
14 l'entièreté de ces impacts-là.

15 (9 h 14)

16 Évidemment c'est une formule qui est  
17 asymétrique, c'est-à-dire que si le client quitte  
18 et que ça avantage la clientèle, il ne va pas se  
19 faire compenser. Il y a zéro compensation. Donc  
20 nous, notre compréhension de toute l'évolution de  
21 cette question-là, il y a eu des dossiers par le  
22 passé où ça a été discuté. C'est qu'un compromis  
23 raisonnable avait été atteint avec des frais  
24 finalement sur six mois. Quand je dis des frais sur  
25 six mois c'est-à-dire que le calcul se base sur le

1 volume de six mois.

2 Maintenant, ce qu'on constate de la preuve  
3 de Gaz Métro c'est qu'eux-mêmes et leur expert  
4 semblent être d'avis que la formule actuelle est  
5 acceptable et il y a par ailleurs pas de preuve  
6 d'iniquité par rapport à la formule actuelle. Donc  
7 nous finalement ce qu'on se dit, bien c'est il n'y  
8 a peut-être pas de raison de changer par rapport à  
9 la formule actuelle qui représente un compromis  
10 acceptable.

11 Peut-être une nouvelle question qui est  
12 apparue lors du témoignage des gens de Gaz Métro le  
13 dix-huit (18) mars et qui n'avait plus... dont on  
14 n'avait pas eu conscience avant. C'était la manière  
15 d'opérationnaliser les délais de moins de six mois.  
16 Donc si on se réfère aux conditions de service et  
17 tarif, il y a l'article 11.1.3.2 sur l'entrée.  
18 Évidemment, il va y avoir un article miroir, là,  
19 sur la sortie si la Régie l'adopte. Mais cet  
20 article-là indique essentiellement que lorsque le  
21 préavis est inférieur à six mois, c'est le  
22 Distributeur qui va décider si c'est  
23 opérationnellement possible ou non de le faire.

24 Et ce qu'on a compris en audience c'est que  
25 si on... si un client demande de faire son

1 changement dans trois, quatre ou cinq mois, on ne  
2 va pas lui permettre de faire son changement dans  
3 trois, quatre ou cinq mois. Et il y a eu plusieurs  
4 questions qui ont été posées par notre procureur  
5 pour essayer de comprendre exactement comment ça  
6 fonctionnait sur le plancher des vaches, si je peux  
7 prendre cette expression-là. Donc est-ce que  
8 lorsque le... Puis là je vais prendre juste un  
9 exemple pour clarifier.

10 Si aujourd'hui on fait une demande de  
11 migration le premier (1er) juin, est-ce que le  
12 client va pouvoir sortir le premier (1er) juin tel  
13 que demandé? Est-ce qu'on va le contraindre, malgré  
14 le fait qu'il demandait le premier (1er) juin, à  
15 quitter le premier (1er) du mois prochain. Puis là  
16 c'était pas certain si c'était le premier (1er)  
17 avril ou le premier (1er) mai. Ou est-ce que Gaz  
18 Métro va tout simplement refuser la demande et  
19 suggérer au client de refaire sa demande au mois de  
20 mai pour qu'il puisse partir le premier (1er) du  
21 mois suivant, donc le premier (1er) juin.

22 Et évidemment on avait peur de se retrouver  
23 dans la situation B parce que ça aurait été un  
24 petit peu un non sens. Et heureusement, bien on a  
25 pu discuter avec les gens de Gaz Métro par après,

1           puis on a compris que c'est pas ça qu'ils voulaient  
2           dire. Mais malgré tout, c'est pas encore très, très  
3           clair est-ce que c'est A ou est-ce que c'est C.  
4           Donc, peut-être que ce serait bien que Gaz Métro  
5           puisse juste nous répondre à cette question-là,  
6           puis qu'on soit très, très bien fixés.

7                       Évidemment c'est pas... c'est pas seulement  
8           le moment pour lequel on tient compte du départ des  
9           clients dans l'achat des outils financiers, mais ce  
10          qui est beaucoup plus important pour nous c'est : à  
11          quel moment est-ce que le client change de statut?  
12          Si le client passe du gaz de réseau à achat direct,  
13          bien évidemment il va falloir qu'il trouve des  
14          contreparties pour ses contrats. Donc s'il veut  
15          partir le premier (1<sup>e</sup>) juin et qu'on le fait partir<sup>r</sup>  
16          le premier (1<sup>e</sup>) avril ou le premier (1<sup>e</sup>) mais, il<sup>rr</sup>  
17          n'y aurait comme pas de sens à ça. Mais on veut  
18          juste s'assurer que ça ne soit pas ça la pratique  
19          de Gaz Métro.

20                      Et bon, on comprend que c'est probablement  
21          l'option C, donc que Gaz Métro va dire : bien en  
22          fait, on ne peut pas prendre ta demande tout de  
23          suite, reviens-nous donc le mois d'avant. Et puis  
24          ça, bien on se pose quelques questions. On se  
25          demande pourquoi est-ce que c'est comme ça?

1            Pourquoi est-ce que Gaz Métro ne pourrait prendre  
2            acte d'un délai plus long? Moi si je suis prêt à  
3            donner trois ou quatre mois, bien ça donnerait le  
4            temps à Gaz Métro de réajuster son... son  
5            portefeuille d'approvisionnement et puis bien ça  
6            permettrait peut-être un meilleur appariement.

7                            Donc essentiellement, notre compréhension  
8            c'est que Gaz Métro en ce moment utilise l'option  
9            C. Nous on voudrait l'option A, mais dans aucun cas  
10           on ne voudrait l'option B.

11            (9 h 19)

12           Q. [10] Quand vous dites, Monsieur Charest, que Gaz  
13           Métro devrait clarifier sa position pour évidemment  
14           dissiper tout malentendu, est-ce que vous avez en  
15           tête une possible contre-preuve, dans le cadre du  
16           présent dossier, pour dissiper tout ça?

17           R. Oui. Bien, en fait, le mode qui sera le plus  
18           approprié. Donc, si une contre-preuve est possible,  
19           est faisable, peut-être un cinq minutes juste pour  
20           nous éclairer là-dessus.

21           Q. [11] O.K., je vous en prie.

22           R. Troisième sujet d'intérêt pour nous cette année et  
23           que je reprends aujourd'hui, donc les fameuses  
24           bonifications, là, pour les transactions  
25           financières et spéciales.

1 J'ai deux tableaux ici qui ont été déposés  
2 par Gaz Métro suite à une demande de l'ACIG et qui  
3 ont été par ailleurs corrigés, là, suite à la  
4 preuve de l'ACIG, là. Il y avait une coquille dans  
5 ce tableau-là.

6 Donc, essentiellement, ce qu'on voit ici,  
7 là, c'est les transactions qui mènent au fameux  
8 quatre point cinq millions (4,5 M) et quatre point  
9 huit millions (4,8 M) qui sont demandés pour deux  
10 mille quatorze (2014) et deux mille quinze (2015)  
11 respectivement.

12 Et si vous regardez dans la deuxième  
13 colonne, donc celle qui n'est pas caviardée, là,  
14 « Date de transaction », vous voyez que ce sont  
15 toutes des transactions qui sont antérieures à la  
16 décision de la Régie l'an passé, la D-2013-054, qui  
17 permettait, pour l'année deux mille treize (2013),  
18 ce genre de bonification là.

19 Alors, bien évidemment, il y a eu un débat  
20 l'an passé sur qu'est-ce qu'une bonification  
21 rétroactive. Et on comprend effectivement que si on  
22 bonifie quelque chose par rapport à une transaction  
23 de deux mille quatorze (2014), c'est bien l'année  
24 deux mille quatorze (2014) qui est visée.

25 Sauf que si le comportement qui est

1 récompensé, c'est un comportement antérieur, c'est  
2 quelque chose qui s'est passé en deux mille onze  
3 (2011) et en deux mille dix (2010), bien, on ne  
4 peut pas... selon nous, il s'agit d'une  
5 bonification rétroactive. L'incitatif sert  
6 prospectivement à guider le comportement de  
7 l'entité réglementée. Donc, on veut s'assurer que  
8 l'entité réglementée, son mode d'opération et ses  
9 intérêts soient alignés avec celui des clients.

10 Et je suis en train de sauter un peu, mais  
11 je vais terminer sur ce point-là. On s'est fait  
12 dire par Gaz Métro, lors de leur  
13 témoignage : « Bien, écoutez, il ne faudrait pas  
14 envoyer un mauvais message à Gaz Métro comme quoi  
15 on va juste récompenser les transactions  
16 ultérieures. On pourrait reporter nos transactions,  
17 on pourrait faire ça, on pourrait faire ça. »

18 Écoutez, selon nous, Gaz Métro devrait  
19 toujours chercher à optimiser son portefeuille  
20 d'approvisionnement. Gaz Métro, par rapport aux  
21 approvisionnements, a un petit peu un rôle de  
22 fiduciaire par rapport à la clientèle et le fait  
23 qu'on ait des incitatifs, ce que ça nous permet,  
24 c'est de guider le comportement auparavant pour ne  
25 pas qu'on ait à faire un examen trop ardu

1           rétrospectivement ou post facto.

2                        On ne veut pas avoir, chaque année, à  
3           étudier dans le fin détail chaque transaction que  
4           Gaz Métro a faite. On va essayer de mettre des  
5           incitatifs pour qu'au fur et à mesure qu'ils font  
6           des opérations, que ces opérations-là soient dans  
7           le bénéfice de la clientèle.

8                        Mais évidemment, si les gestes ont déjà été  
9           posés et qu'on donne une bonification, bien, c'est  
10          de l'argent qui n'aura aucune valeur, finalement.  
11          C'est de l'argent qui va être dépensé, mais qui ne  
12          va pas inciter un nouveau comportement.

13                       Et il y avait une de mes collègues, enfin,  
14          qui me faisait un parallèle. Dans les programmes,  
15          là, pour le PGEI, on a ce qu'on appelle  
16          l'opportunisme. Mais finalement, je ne veux pas  
17          taxer Gaz Métro d'opportunisme, là, loin de moi,  
18          mais c'est juste pour faire une analogie.

19                       Lorsqu'un programme devient opportuniste,  
20          c'est que les clients auraient fait le saut de  
21          toute façon. On décide de ne pas récompenser ce  
22          saut-là. Bien, il y a un petit peu le même genre de  
23          situation, puis ce n'est pas tout à fait la même  
24          chose. Donc, je veux, encore une fois, ne pas vous  
25          taxer d'opportunisme, là, mais il y a un petit peu

1 de ça. C'est de l'argent qui ne sert pas à inciter  
2 Gaz Métro, mais plutôt récompenser un comportement  
3 passé.

4 Q. [12] Je ne suis pas sûr, mais je pense que vous  
5 allez peut-être sauter un acétate, le numéro 15.

6 R. Oui, c'est ça. Donc, c'est le témoignage, là, de  
7 Gaz Métro auquel je faisais référence. Donc, peut-  
8 être, si je pars vers le milieu de la citation, là,  
9 « voici ce qui nous a été dit », ça m'apparaît être  
10 un drôle de message envoyé au Distributeur de lui  
11 dire : « Dans l'avenir, ne fais pas de transaction  
12 si on ne t'a pas déjà confirmé que tu allais avoir  
13 une bonification, quitte à la laisser sur la... à  
14 laisser sur la table des économies pour la  
15 clientèle. Mais attends plutôt qu'on te confirme  
16 une bonification potentielle. »

17 Donc, encore une fois, nous, on n'est pas  
18 d'accord avec cette vision-là. Selon nous, il y a  
19 toujours un devoir, il y a un devoir d'optimiser.  
20 Puis évidemment, il ne faut pas... Quand on  
21 dit : « Optimiser », il ne faut pas prendre des  
22 risques, là. Puis peut-être que... Je reviens  
23 ultimement à ce que madame Brochu disait, là,  
24 « l'avion qui va atterrir avec un quart de huitième  
25 de réservoir au final. »

1                   On ne veut pas optimiser à outrance, mais  
2                   ce qu'on dit, c'est : « Ultiment, le Distributeur  
3                   doit optimiser et il n'a pas besoin d'une formule  
4                   de bonification pour ce faire. Il a déjà le devoir  
5                   de le faire en tant que fiduciaire de sa clientèle  
6                   avec ou sans bonification?

7                   (9 h 24)

8                   R. Oui, c'est ça.

9                   Q. [13] O.K. Je pense qu'on arrive au numéro 4  
10                  maintenant.

11                 R. Donc, peut-être un dernier petit point. Il y avait  
12                 une modification qui était proposée aux conditions  
13                 de service et tarifs par rapport aux dépôts.  
14                 Essentiellement, en ce moment il y a différentes  
15                 conditions qui prévoient dans quelles circonstances  
16                 Gaz Métro peut imposer un dépôt à sa clientèle, que  
17                 ça soit un nouveau client ou un client existant. Et  
18                 là on veut ajouter une nouvelle condition  
19                 d'ouverture, qui ne sera pas appliquée à chaque  
20                 fois, là, on comprend qu'il y aura une enquête de  
21                 crédit puis selon le résultat de l'enquête peut-  
22                 être que oui, peut-être que non. Mais il y a quand  
23                 même ce... ce pouvoir qui est demandé, de pouvoir  
24                 imposer un dépôt de trois ans. Par contre, on ne  
25                 nous démontre pas qu'il y a un problème en ce

1 moment. Puis, d'ailleurs, on avait posé une  
2 question à ce sujet-là et la réponse c'était :  
3 « Non, il n'y a pas eu ce genre de problème, là,  
4 qu'on voyait. » Aussi il y a peut-être un... un  
5 problème au niveau théorique. C'est-à-dire qu'un  
6 client affaires, puis quand je dis « affaires »  
7 c'est la grande famille donc, avec les industriels  
8 et compagnie, là, bref, tous les clients sauf les  
9 clients résidentiels, qui sont ceux visés par la  
10 modification. Un client affaires qui modifie ses  
11 installations, possiblement en investissant de  
12 l'argent, pour doubler sa consommation devrait  
13 perçu comme présentant moins de risques de défaut.  
14 Quelqu'un dont les affaires vont bien, qui accroît  
15 son carnet de commandes, n'est probablement pas en  
16 situation de défaut de paiement. Évidemment, on  
17 pourrait faire des études pour voir la corrélation  
18 mais, à la base, l'intuition qu'on a c'est celle-  
19 là. Donc, on se demande un peu pourquoi venir  
20 pénaliser ces clients-là dont le risque n'a pas  
21 nécessairement augmenté. Voilà.

22 Q. [14] Alors, ceci complète votre témoignage en chef,  
23 Monsieur Charest?

24 R. Oui.

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Alors, ça complète, Monsieur le Président, le  
3 témoin est disponible pour être contre-interrogé.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Est-ce qu'il y a des procureurs de  
6 participants qui ont des questions à poser en  
7 contre-interrogatoire à monsieur Charest? Maître  
8 Turmel? Maître Paquet? Non. Non. Maître Neuman  
9 n'étant pas là. Maître Sicard? Gaz Métro?

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Donnez-moi juste un instant, j'ai effectivement  
12 quelques questions, j'avais annoncé, je crois une  
13 quinzaine de minutes, de mémoire.

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est ça.

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Je devrais être à l'intérieur de ces temps-là, si  
18 je le dépasse ça ne sera pas beaucoup.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Donnez-moi juste un instant.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Hum hum.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Excusez-moi. Merci. Bon matin, Monsieur le  
3 Président, Monsieur le Régisseur, Madame la  
4 Régisseure.

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT :

6 Q. [15] Monsieur Charest...

7 R. Bonjour.

8 Q. [16] ... bon matin. Alors, quelques petites  
9 questions qui découlent de votre présentation ce  
10 matin. En fait, la première chose, je présume que  
11 non, avez-vous une copie des notes sténographiques  
12 du dix-neuf (19) mars avec vous?

13 R. Non, je peux essayer de les obtenir.

14 Q. [17] En fait, on en a une copie, là. Je vais...  
15 qu'on va vous remettre. Puis je vais vous inviter à  
16 aller à la page 141 de cette journée-là. Vous avez,  
17 à ce moment-là, le panel de Gaz Métro qui est en  
18 contre-interrogatoire par la procureure de la  
19 Régie, maître Cardinal. Et à la page 141 donc, si  
20 on commence à la ligne 6, vous avez madame Downs  
21 qui explique... en fait, on peut même aller en  
22 haut, là, à la ligne 1, page 140... 141, pardon.

23 Puis en fait, là, j'entends quasiment  
24 Frédéric Morel me dire, avant on  
25 n'avait pas vraiment de bonification

1 et on a toujours fait le possible pour  
2 faire des transactions d'optimisation.  
3 S'il y a des façons de venir avec des  
4 excédents d'outils générer des revenus  
5 pour la clientèle, on va les faire,  
6 qu'il y ait ou non de bonification.  
7 Mais de là à venir dire, on n'a pas à  
8 être bonifié, bien, Gaz Métro ne voit  
9 pas pourquoi elle appuierait une telle  
10 position. Je ne sais pas si ça répond  
11 à votre question.

12 Fin de la citation. Puis ce que je veux juste  
13 revenir c'est que vous avez indiqué dans votre  
14 présentation... vous avez relevé un genre  
15 d'incongruité, là, selon vous, comme quoi, sans  
16 incitatif, Gaz Métro pourrait ne pas vouloir faire  
17 de transactions d'optimisation. Mais, quand on lit  
18 ce passage-là, qui, je pense, reflète bien la  
19 réalité, est-ce que l'ACIG est rassurée que Gaz  
20 Métro fait des transactions d'optimisation, qu'il y  
21 ait ou non bonification associée?

22 R. Bien, permettez-moi juste de clarifier ce que j'ai  
23 dit, au besoin, là, si ce n'était pas assez clair.  
24 On ne reproche pas à Gaz Métro de ne pas faire les  
25 transactions qui seraient dans l'intérêt de sa

1 clientèle. J'ai lu un extrait où un de vos employés  
2 avait fait cette déclaration-là. Bien, il ne  
3 faudrait pas aller voir ça... bien, on ne dit pas  
4 que c'est ça. Donc, on ne dit pas qu'en ce moment,  
5 Gaz Métro ne fait pas tout ce qu'il faut, et  
6 j'espère que c'est vraiment ça qui se passe.  
7 Évidemment, je ne fais pas une analyse détaillée,  
8 là, de chaque transaction de Gaz Métro. Donc,  
9 j'espère qu'effectivement, c'est bel et bien le  
10 cas, que toutes les transactions sont faites.

11 (9 h 39)

12 Q. [18] D'accord. Mais... puis je présume que vous  
13 êtes, puis je comprends aussi que vous n'êtes pas  
14 capable de dire qu'il y a des choses que Gaz Métro  
15 aurait dû faire qu'elle n'a pas faites?

16 R. Et ce n'est pas ça que je dis, mais pas du tout. Ce  
17 n'est vraiment pas là le message aujourd'hui, ce  
18 n'est pas du tout de critiquer le travail de Gaz  
19 Métro par rapport à son optimisation.

20 Q. [19] D'accord. Revenons à la diapositive 14 de  
21 votre présentation, Monsieur Charest, s'il vous  
22 plaît. À votre première puce, en fait, la première  
23 sous-puce, vous indiquez donc : « Bonification  
24 n'apporte rien à la clientèle, mais lui coûte de  
25 l'argent » et j'ai un peu sursauté lorsque j'ai lu

1           cette portion-là parce qu'est-ce qu'on convient que  
2           la bonification découle d'une transaction qui a été  
3           faite par Gaz Métro?

4           R. La bonification découle d'une formule qui est basée  
5           sur les transactions effectuées par Gaz Métro.

6           Q. [20] Et la transaction qui a été faite, qu'est-ce  
7           qu'elle a eu pour effet, Monsieur Charest? Est-ce  
8           qu'elle a eu pour effet de générer des économies au  
9           niveau d'un outil?

10          Q. [21] Bien de ce qu'on comprend, oui, mais le propos  
11          n'est pas là. Le propos qu'on voulait faire, c'est-  
12          à-dire, si vous... si vous dites « à partir de  
13          maintenant, je vais compenser chacun de tes bons  
14          coups en te donnant dix pour cent (10 %) » bien là,  
15          on peut penser qu'il y a un incitatif, mais si ce  
16          que vous dites c'est : « Bien je vais compenser les  
17          coups passés avant même que Gaz Métro ait eu  
18          conscience de ce mécanisme-là » bien là, c'est un  
19          petit peu là où on revient à l'exemple de  
20          l'opportunisme, je veux dire c'est quelque chose  
21          que vous avez déjà fait.

22          Q. [22] Ça j'ai compris votre point là-dessus,  
23          Monsieur Charest, mais c'est simplement la phrase  
24          que vous avez incluse dans votre présentation, elle  
25          laisse entendre qu'il y a une perte sèche ici pour

1 la clientèle avec la bonification qui a été versée  
2 avec Gaz Métro alors que je crois que la réalité  
3 c'est plus qu'il y a eu des coûts qui ont été  
4 sauvés pour la clientèle et une portion de ces  
5 économies-là a été versée à Gaz Métro en  
6 bonification. Donc ce que je vous suggère, c'est  
7 que ça n'a pas... ces bonifications-là n'ont pas  
8 coûté de l'argent à la clientèle.

9 R. Mais je suis en désaccord avec vous parce que  
10 l'optimisation ou les économies avaient déjà été  
11 réalisées, c'est-à-dire qu'elles étaient pour être  
12 réalisées, mais le geste causal que Gaz Métro a  
13 posé en concluant ces transactions-là avait déjà  
14 été posé. Donc de venir récompenser ce geste-là  
15 après le fait, c'est là où on dit que ça n'apporte  
16 pas grand-chose à la clientèle parce que ça a déjà  
17 été fait de toute façon. Si, par ailleurs,  
18 aujourd'hui, le vingt-cinq (25) mars deux mille  
19 quatorze (2014), on venait adopter un mécanisme qui  
20 ferait en sorte qu'une transaction conclue le  
21 lendemain serait récompensée, bien là, oui, on  
22 pourrait dire « Il y a eu quelque chose pour leur  
23 clientèle ».

24 Q. [23] J'ai bien compris votre point, je reviendrai  
25 là-dessus...

1 R. O.K.

2 Q. [24] ... Monsieur Charest, je vous remercie.

3 Ensuite, je reviendrais un peu en arrière encore au  
4 niveau de la formule paramétrique, la diapositive

5 5, vous indiquez donc que le facteur X pour HQD

6 passe à un point cinq pour cent (1,5 %).

7 Évidemment, ça, ça n'est pas quelque chose qui est

8 dans votre preuve. Quelle est votre référence pour

9 ce un point cinq (1,5) là?

10 R. De mémoire, c'est la D-2014-37, là, je pourrais,

11 sous engagement, vous revenir avec la référence

12 exacte, là, c'est la décision tarifaire deux mille

13 quatorze (2014) HQD.

14 Q. [25] Parfait. Merci. Et puis un peu plus bas, dans

15 la diapositive 6, vous indiquez que... la première

16 sous-puce que le docteur Lowry utilise un même

17 facteur de croissance, maintient compte des

18 économies d'échelle dans le facteur X avec une

19 élasticité de point huit, on a cru comprendre que

20 vous aviez précisé que le docteur Lowry n'utilisait

21 pas cette élasticité-là pour mesurer la

22 productivité de Gaz Métro, mais l'appliquait plutôt

23 à son échantillon américain, est-ce que c'est

24 exact?

25 R. Je pense que c'est ça que j'ai dit, je vais peut-

1 être juste clarifier, donc l'élasticité aurait été  
2 mesurée chez les Américains ou aurait été appliquée  
3 au un point cinquante-cinq pour cent (1,55 %) que  
4 l'on voit là, donc ça n'était effectivement pas de  
5 Gaz Métro spécifiquement, mais beaucoup plus des  
6 comparables américains, selon ce que je me  
7 rappelle.

8 Q. [26] Parfait.

9 R. Et juste en complément...

10 Q. [27] Oui, allez-y.

11 R. ... parce que vous me posiez la question tout à  
12 l'heure, pour HQD, la référence exacte serait  
13 D-2014-37, page 80.

14 (9 h 35)

15 Q. [28] Merci. Parlons-en un petit peu de HQD, HQT et  
16 de la formule paramétrique. Donc dans votre preuve,  
17 j'ai bien compris que vous suggériez, entre autre,  
18 que s'applique un facteur X de un pour cent (1 %) en  
19 raison des formules paramétriques qui sont  
20 utilisées dans les dossiers de HQD et de HQT peut-  
21 être juste avant de discuter plus en détail de ça,  
22 bon HQT, je pense que vous en avez discuté dans le  
23 cadre de votre preuve, dans les réponses aux  
24 demandes de renseignements, de mémoire le facteur  
25 de croissance qui est utilisé dans cette formule-

1           là, c'est en fonction du nombre de kilomètres de  
2           conduites de transmission, je crois. Ce qui est  
3           un... on s'entendra, qui est quand même assez  
4           différent du nombre de clients. Est-ce qu'on peut  
5           convenir que HQT, son deux pour cent (2 %) on peut  
6           le mettre de côté, je pense que c'est pas intuitif  
7           de comparer le facteur X qui est utilisé dans le  
8           cas d'HQT avec le facteur X qui est utilisé, qui  
9           serait utilisé pour Gaz Métro.

10          R. Bien je ne dirais pas nécessairement. C'est évident  
11          que j'irais pas dire : ah, parce que c'est deux  
12          pour cent (2 %), puis c'est la même affaire, ça  
13          devrait être deux pour cent (2 %) pour Gaz Métro.  
14          C'est pas complètement dénué de valeur, mais je  
15          suis d'accord avec vous que c'est différent, donc  
16          HQD est un bien meilleur guide ici que HQT  
17          finalement.

18          Q. [29] O.K. Puis dans votre preuve aussi, au  
19          paragraphe 15 de votre preuve, vous parlez de gains  
20          d'efficience potentiels qui ne sont pas les mêmes  
21          pour Gaz Métro que pour HQD.

22          R. Oui.

23          Q. [30] Je présume que quand vous disiez ça, les  
24          gains... les potentiels, les gains d'efficience  
25          potentiels sont plus grands chez HQD que chez Gaz

1 Métro? Quand vous dites ça, là, s'ils ne sont pas  
2 les mêmes.

3 R. Non, mais en fait je dis : le gain d'efficience  
4 dans les dépenses d'exploitation n'est peut-être  
5 pas le même. Donc le potentiel de gain  
6 d'efficience. Je... encore une fois - puis je crois  
7 l'avoir dit tout à l'heure - j'ai pas mené moi-même  
8 un exercice, là, de... comparable à ce que le  
9 docteur Lowry a fait, ni pour HQD ni pour Gaz  
10 Métro. Donc je n'essaie pas de vous dire que le  
11 potentiel est plus grand chez un ou chez l'autre.  
12 C'est vraiment pas ça le sens de mon propos. Je  
13 fais juste vous dire finalement que, oui, il y a  
14 des comparaisons, c'est peut-être pas parfait, mais  
15 c'est déjà un bon début.

16 Q. [31] O.K. Et je pense qu'on s'entend tous pour dire  
17 que Gaz Métro sort de douze (12) années de  
18 mécanismes incitatifs, Hydro-Québec Distribution  
19 n'était pas en réglementation incitative pendant  
20 les mêmes années.

21 R. Oui, c'est exact.

22 Q. [32] J'ai... Donnez-moi une seconde. En fait un  
23 dossier dont... excusez-moi, un dossier auquel, je  
24 crois, vous avez participé relativement...  
25 activement, justement, le dossier tarifaire

1 d'Hydro-Québec. Puis je veux juste - ça ne vous  
2 prendra certainement pas par surprise, là -  
3 simplement pour que... discuter des trop-perçus  
4 d'Hydro-Québec. C'est juste la décision, c'est tout  
5 la même chose, effectivement.

6 Puis je voulais en fait vous amener, j'ai  
7 donc... je vous ai remis une copie, là, un extrait  
8 de la décision D-2014-034, la section 6.1 que j'ai  
9 reproduite en entier. Puis je veux vous amener  
10 juste au paragraphe 356, décision que vous  
11 connaissez bien, Maître Turgeon, Monsieur le  
12 Président, Monsieur le Régisseur Boulianne. Au  
13 paragraphe 356 donc, ce que la Régie constate dans  
14 son opinion c'est que les écarts de rendement pour  
15 le Distributeur, pour Hydro-Québec Distribution :

16 [356] [...] sont passés de 105,7 M\$ en  
17 2009 à 111,4 M\$ en 2012, avec un  
18 sommet de 171,4 M\$ (ou 494 points de  
19 base) atteint en 2010.

20 Et que,

21 Ces écarts représentent entre 316 et  
22 332 points de base au-delà du taux de  
23 rendement autorisé.

24 Donc ça on constate ça pour Hydro-Québec  
25 Distribution.

1 Êtes-vous capable, Monsieur Charest, de  
2 dire à la Régie pendant la même période quels ont  
3 été les trop-perçus effectués par Gaz Métro?

4 R. Euh... Non, je peux toutefois témoigner... je crois  
5 avoir entendu qu'ils étaient beaucoup moindres,  
6 parce qu'il me semble on a déjà utilisé cette base  
7 de comparaison-là. Donc je crois que les trop-  
8 perçus chez Gaz Métro étaient d'un ordre beaucoup  
9 plus petit que chez Hydro-Québec, mais je n'ai  
10 aucun chiffre en tête.

11 (9 h 41)

12 Q. [33] D'accord. Ah oui, c'est vrai, excusez-moi,  
13 Madame la Greffière. On est rendus à quoi? B-400?  
14 B-0429. C'est la décision D-2014-034.

15

16 B-0429 : Extraits de la décision D-2014-034  
17 rendue par la Régie de l'énergie le 4  
18 mars 2014 dans le dossier R-3842-2013

19

20 Parfait. Je veux ensuite... Changeons de sujet,  
21 Monsieur Charest, donnez-moi une seconde. Excusez-  
22 moi. J'ai... Attendez, je vais juste prendre  
23 votre... Paragraphe 24 de votre preuve, Monsieur  
24 Charest...

25 R. Oui.

1 Q. [34] Puis j'étais curieux de bien comprendre. En  
2 fait, je veux bien comprendre la signification de  
3 votre deuxième phrase, en fait, le premier membre  
4 de la deuxième phrase. Et vous dites :

5 Bien qu'il soit plus facile de juger  
6 de l'utilité d'une dépense en fonction  
7 de sa finalité [...]

8 Qu'est-ce que vous voulez dire plus exactement en  
9 mentionnant cette... en faisant cette mention?

10 R. Bien, les rubriques comme « Services  
11 professionnels » et « Services externes », c'est un  
12 - je vais dire un mauvais mot, c'est un ramassis,  
13 là, de différentes... de différents honoraires qui  
14 ont été chargés, et ces honoraires-là n'ont pas  
15 tous été chargés pour le même but.

16 Donc, il y a la campagne de positionnement  
17 qui, par exemple... Puis là, je n'ai pas le chiffre  
18 en tête, puis je pense que la campagne de  
19 positionnement se retrouve dans les salaires,  
20 services professionnels, un petit peu partout, là.  
21 Mais donc, ça serait ça, finalement. La finalité,  
22 c'est quelque chose comme une campagne de  
23 positionnement versus... Ici, j'utilise la nature.  
24 Bon, peut-être que ce n'est pas le bon terme  
25 comptable, mais je parle évidemment services

1 professionnels, services externes versus... on va  
2 parler de campagnes de positionnement, de projets  
3 particuliers, et caetera.

4 Q. [35] Puis donc, ce que vous... Si je comprends  
5 bien, en fait, c'est que dans le cas où on aurait  
6 certaines finalités, on démontrerait l'utilité  
7 d'une dépense. C'est ce que vous nous... C'est ce  
8 que vous... C'est ce que vous dites ici.

9 R. Bien, ce que je dis, c'est... Oui?

10 Q. [36] Allez-y.

11 R. Ce que je dis, en fait, c'est que c'est peut-être  
12 plus facile d'évaluer l'utilité d'une dépense  
13 lorsqu'on sait à quoi elle sert. Peut-être que  
14 les... le commentaire que je devrais faire, c'est  
15 le suivant.

16 Donc, le tableau au paragraphe 24, on voit  
17 les grandes familles de coûts, mais on s'attend,  
18 année après année, à ce que ces grandes familles de  
19 coûts là restent à peu près les mêmes, puis  
20 augmentent avec l'inflation, puis ci, puis ça.

21 Il pourrait y avoir des projets spéciaux  
22 qui font en sorte qu'une année, bien, les services  
23 professionnels ont coûté beaucoup plus cher, que  
24 les services externes ont coûté beaucoup plus cher.  
25 Et puis ça, on va beaucoup mieux l'apprécier si on

1 connaît le projet spécifique.

2           Donc, les grandes familles, finalement,  
3 nous permettent de voir les activités de base,  
4 grosso modo comment est-ce que ça avance, mais  
5 évidemment, ça... Il serait possible de venir  
6 justifier des croissances plus grandes que normale,  
7 mais pour ça, il faut que vous démontriez que oui,  
8 il y a eu un très grand projet, puis par ailleurs,  
9 on n'a pas eu d'autre type de projet ou tel autre  
10 type de projet s'est poursuivi. Donc, c'est...

11           Bref, le commentaire, ultimement, c'est que  
12 des grandes familles comme ça, c'est bon pour un  
13 exercice global, mais que parfois, il faut aller  
14 vers des projets spécifiques pour avoir plus  
15 d'information.

16 Q. [37] J'en ai deux que je vais vous soumettre, puis  
17 j'aimerais avoir votre position là-dessus.

18           La première chose, vous avez entendu  
19 parler, à plusieurs rep... vous avez entendu parler  
20 à plusieurs reprises dans le cadre des audiences de  
21 la patrouille motorisée de Gaz Métro pour la  
22 détection des fuites? Vous en avez entendu parler?

23 R. Oui, je crois que la FCI vous a questionné et  
24 l'UMQ, peut-être, ou l'UCEF?

25 Q. [38] Exactement. Vous avez entendu ce que la... la

1           finalité qui était poursuivie par ces... cette  
2           patrouille motorisée-là?

3           R. Peut-être juste me la...

4           Q. [39]    La détection de fuites de gaz.

5           R. Oui, O.K.

6           Q. [40]    Puis est-ce que dans votre esprit, l'utilité  
7           de cette patrouille-là vous a été... a été  
8           démontrée?

9           R. Bien, ça, ce n'est pas une dépense qui est  
10          récurrente. Je veux dire, à chaque année, vous  
11          devez faire ça. J'imagine il n'y a pas eu de...

12          Q. [41] Bien, au-delà du fait que ça soit récurrent ou  
13          pas... En fait, ce que je veux juste savoir, si  
14          vous avez une position à cet égard-là sur l'utilité  
15          de ce genre d'activité.

16          R. Bien, je ne peux certainement pas venir témoigner  
17          sur l'utilité des sommes que vous avez engagées,  
18          mais j'espère effectivement que Gaz Métro a une  
19          façon de prévenir les fuites, que ça soit avec un  
20          camion ou autrement, là, oui.

21          (9 h 45)

22          Q. [42] Dernier sujet que je voulais aborder avec  
23          vous, Monsieur Charest, c'est celui des  
24          modifications aux conditions de service et tarifs.  
25          Ce que je comprends du paragraphe 58 de votre

1 preuve c'est qu'une augmentation significative de  
2 la consommation... Je vais vous laisser y aller,  
3 là.

4 R. Hum hum.

5 Q. [43] Donc... puis évidemment je paraphrase, vous me  
6 corrigerez si je me trompe, là, mais ce que vous  
7 dites c'est qu'une augmentation significative de la  
8 consommation par un client, ça ne permet pas de  
9 conclure que le risque ait augmenté pour justifier  
10 une enquête de crédit. C'est à peu près ça que vous  
11 dites?

12 R. Bien, oui, puis je préciserais, une enquête de  
13 crédit et le dépôt, et caetera, là. Ce n'est pas  
14 une cause en soi qui nous mène à ça. Peut-être que  
15 le client... peut-être qu'un client qui vient de  
16 doubler sa consommation, lui, mériterait ça, mais  
17 on ne peut pas inférer ça du fait qu'il double sa  
18 consommation.

19 Q. [44] Mais est-ce qu'on est d'accord pour dire qu'un  
20 client qui double sa consommation... en fait, un  
21 client qui consomme, s'il ne paie pas sa facture,  
22 qui va payer les coûts de cette facture-là,  
23 ultimement?

24 R. Ça va être tous les autres clients.

25 Q. [45] Ça va être tous les autres clients. Puis est-

1 ce que vous ne trouvez pas qu'il est simplement  
2 prudent, dans un cas où est-ce qu'on a un risque  
3 financier qui augmente, du simple au double,  
4 admettons, dans le cas d'une consommation qui  
5 double, qu'il est prudent de simplement vérifier  
6 la... par enquête de crédit si... au besoin, si la  
7 solvabilité du client est correcte?

8 R. Non, je veux dire, notre position, encore une fois,  
9 c'est ça, je veux dire, il n'y a pas de... Et,  
10 peut-être juste pour commencer, au paragraphe  
11 précédent, au paragraphe 57, on reconnaît que le  
12 montant potentiellement à risque double, donc ça je  
13 suis d'accord avec vous, là, il y a...  
14 mathématiquement, là, je veux dire, si le client  
15 avait une facture d'un million (1 M) par année puis  
16 il double, il est rendu à deux millions (2 M) par  
17 année, bien, le montant potentiellement à risque a  
18 doublé. Mais la probabilité qu'il y ait défaut on  
19 ne peut rien inférer si ce n'est qu'on peut-être  
20 juste présumer que le client est en bonne santé  
21 financière parce qu'il a décidé d'augmenter ses  
22 activités.

23 Encore une fois, je n'ai pas fait  
24 d'exercice, là, il y a peut-être un exercice de  
25 corrélation, peut-être un exercice économétrique à

1 faire pour voir est-ce que les clients qui doublent  
2 ont plus tendance à faire défaut que les autres ou  
3 moins tendance. Je n'ai pas fait cet exercice-là,  
4 je vous partage une intuition que j'ai par rapport  
5 à ça. Donc, fort de cette intuition-là, je dirais,  
6 non. Et, par ailleurs, je veux dire, si vous n'avez  
7 aucun montant de dépôt pour un million (1 M) par  
8 année, ça ne vient pas justifier le fait d'en  
9 mettre un pour deux millions (2 M) par année. Je  
10 veux dire, vous doublez le montant de consommation,  
11 vous ne doublez pas le dépôt, vous passez de zéro à  
12 un dépôt X. Donc... il n'y a pas d'adéquation  
13 mathématique entre les deux.

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 Ça va être tout pour moi. Merci.

16 Q. [46] Merci, Monsieur Charest.

17 R. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Regnault. Maître Cardinal, pas de  
20 question?

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Non, je n'aurai pas de question.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Cardinal.

25

1 INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE :

2 Q. [47] Gilles Boulianne pour la Régie. Bonjour,  
3 Monsieur Charest. Moi, j'ai une petite question,  
4 c'est relativement à votre mémoire puis aussi à  
5 votre présentation où est-ce que vous avez suggéré  
6 dans le mémoire, une diminution des dépenses OPEX,  
7 si on veut de huit millions (8 M). Et après  
8 l'audience, Gaz Métro nous a annoncé qu'il y avait  
9 peut-être un point trois million (1.3 M) qu'il  
10 n'utilisera pas parce qu'il ne viendra pas en  
11 taux... avec une demande de taux de rendement, une  
12 révision de taux de rendement. Il n'y a pas une  
13 certaine incohérence entre utiliser... favoriser  
14 l'utilisation d'une formule paramétrique pour  
15 arriver à un revenu requis qui donne un écart de  
16 huit millions (8 M), tout d'un coup il apparaît une  
17 information additionnelle qui est une dépense en  
18 particulier : « Ah! bien, je n'en tiendrai pas  
19 compte de ce un point trois million (1.3 M). » Il  
20 me semble qu'il y a quelque chose d'incohérent là-  
21 dedans. Qu'est-ce que vous en pensez?

22 R. O.K. Je vais vous ramener à ma diapositive numéro  
23 9. Le plafond de la formule paramétrique demeure le  
24 même, donc, le résultat auquel on arrive ça demeure  
25 cent cinquante-neuf point sept (159,7). Si eux ont

1 diminué globalement d'un point trois million  
2 (1,3 M), ils ne sont plus à cent soixante-sept  
3 point six (167,6), ils sont rendus à cent soixante-  
4 six point quatre (166,4), mettons, mais forcément,  
5 l'écart que, moi, j'ai par rapport à eux a changé  
6 mais ma position n'a pas changé. Donc, on n'amende  
7 pas notre position. J'aurais fait une correction en  
8 début d'audience sinon, mais ce n'est pas ça qu'on  
9 fait. Nous, ce qu'on vous dit, il faut que les  
10 dépenses d'exploitation, au maximum, soient  
11 établies à cent cinquante-neuf point sept (159,7),  
12 l'effet que ça a, puisque eux réduisent le montant  
13 de leur demande pour une cause spécifique, mais ils  
14 réduisent aussi le montant global, bien, nous,  
15 conséquemment, on va dire : bien, notre réduction  
16 est rendue un peu moins. Sauf qu'on demeure avec le  
17 même résultat de formule paramétrique, cent  
18 cinquante-neuf point sept (159,7). Ça, ça n'a pas  
19 changé du tout.

20 (9 h 51)

21 M. GILLES BOULIANNE :

22 D'accord. Merci, Monsieur Charest.

23 LE PRÉSIDENT :

24 La Régie n'a plus de questions, Maître Sarault.

25 Est-ce que vous avez vous-même une question en

1 réinterrogatoire?

2 Me GUY SARAULT :

3 Non, pas de questions en réinterrogatoire.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Parfait.

6 Me GUY SARAULT :

7 Donc ça complète.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ça complète. Et nous libérons donc monsieur  
10 Charest. Merci. Maître Turmel de la FCEI et son  
11 témoin.

12

13 PREUVE DE LA FCEI

14

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Merci, Madame la greffière. Bonjour aux membres du  
17 banc. André Turmel pour la FCEI. Vous avez reconnu  
18 monsieur Gosselin qui a pris place, qui essaie de  
19 se brancher, tranquillement mais sûrement. Peut-  
20 être lui donner encore deux minutes peut-être.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Aucun problème.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Ça a pris vingt-quatre (24) secondes. Nous y  
25 sommes. Alors, Madame la greffière, dès que vous

1 êtes prête, si on peut assermenter monsieur  
2 Gosselin.

3

4 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième  
5 (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

6

7 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place  
8 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

9

10 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
11 solennelle, dépose et dit :

12

13 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

14 Q. [48] Bonjour, Monsieur Gosselin.

15 R. Bonjour.

16 Q. [49] Alors, Monsieur Gosselin, on va procéder par  
17 l'adoption de la preuve et documents au dossier. Je  
18 comprends, dans le présent dossier que vous avez  
19 préparé la preuve. Il y a eu des preuves. Mais la  
20 dernière preuve révisée de la FCEI au dossier, qui  
21 a la cote C-FCEI-50, est-ce que c'est bien vous qui  
22 l'avez préparée?

23 R. Oui.

24 Q. [50] Et vous l'adoptez pour valoir comme votre  
25 témoignage en l'instance?

1 R. Oui.

2 Q. [51] Et dans un premier temps, est-ce qu'il y a des  
3 corrections à apporter à ce document?

4 R. Oui, quelques-unes. Principalement suite au dépôt,  
5 pas vendredi dernier mais l'autre avant, de pièces  
6 dans le dossier tarifaire deux mille quinze (2015),  
7 où notamment il y avait de l'information sur les  
8 coûts réels du fonds de pension en deux mille  
9 treize (2013). Donc, à la page 5 dans la section  
10 « Analyse des dépenses », à la toute fin du  
11 paragraphe, il y a un montant de cent cinquante-six  
12 virgule zéro millions (156,0 M\$) qui devient cent  
13 cinquante-six virgule trois millions (156,3 M\$).  
14 Ensuite, au paragraphe suivant, on parle d'un  
15 ajustement à la hausse de un virgule cinq million  
16 (1,5 M\$) au niveau des dépenses. Un virgule cinq  
17 (1,5 M\$) devient un virgule sept (1,7 M\$).

18 Le paragraphe suivant, on indique que « au  
19 total, la FCEI recommande donc pour deux mille  
20 quatorze (2014) des dépenses d'exploitation de cent  
21 soixante virgule neuf millions (160,9 M\$) », ça  
22 devient cent soixante et un virgule quatre  
23 (161,4 M\$). Et la suite de la phrase « avant fonds  
24 de pension, soit six virgule huit millions  
25 (6,8 M\$) » devient cinq millions (5 M\$) « de moins

1 que le budget demandé de cent soixante-sept virgule  
2 sept millions (167,7 M\$) » qui lui devient cent  
3 soixante-six virgule quatre millions (166,4 M\$),  
4 suite à la réduction appliquée par Gaz Métro pour  
5 le taux de rendement.

6 Donc, au paragraphe suivant en caractères  
7 gras, ça devient « pour l'ensemble des dépenses  
8 d'exploitation, la FCEI recommande un budget de  
9 cent quatre-vingt-dix virgule un millions  
10 (190,1 M\$) » plutôt que cent quatre-vingt-neuf  
11 virgule six (189,6 M\$) « soit cinq virgule un  
12 millions (5,1 M\$) de moins que le budget demandé ».

13 Ensuite, à la page 7 tout en haut, on a une  
14 recommandation qui est de retirer deux cent mille  
15 dollars (200 000 \$) à la prévision des autres  
16 dépenses. On retire cet élément-là de la preuve. Et  
17 puis finalement, à la page 9, la toute dernière  
18 phrase ne devrait pas être là. Donc « plus  
19 spécifiquement, elle estime que les démarches  
20 entreprises par Gaz Métro devraient considérer  
21 sérieusement les mesures suivantes », cette phrase-  
22 là ne devrait pas être là.

23 Q. [52] C'était la page, cette dernière page, Monsieur  
24 Gosselin?

25 R. Donc, c'est à la page 9, la toute dernière phrase

1 qui commence par « plus spécifiquement ». Alors,  
2 c'est la dernière phrase avant la section 6.

3 Q. [53] O.K. Oui, parce que l'impression parfois nous  
4 donne des résultats différents. Ça va, Monsieur  
5 Gosselin?

6 R. Oui.

7 Q. [54] Alors, ça complète les corrections à la preuve  
8 révisée C-FCEI-50 qui est maintenant dûment  
9 adoptée. Par ailleurs, vous avez préparé, et je  
10 l'ai passé en rafale, les réponses de la FCEI aux  
11 DDR numéro 1 de la Régie, qui est la pièce  
12 C-FCEI-44, de même que les réponses de la FCEI aux  
13 DDR numéro 1 de Gaz Métro, qui était, il fut un  
14 temps, C-FCEI-45, mais qui a été complétée et  
15 intégrée dans la pièce C-FCEI-47, sauf erreur. 49.  
16 Pardon. Oui, excusez-moi. 49. Alors, vous avez  
17 préparé ces documents, Monsieur Gosselin, et vous  
18 les adoptez pour valoir votre témoignage écrit en  
19 l'instance?

20 R. Oui.

21 Q. [55] Et enfin nous allons coter... Je dois  
22 comprendre que vous avez une présentation Power  
23 Point à l'écran de même qu'une pièce papier, que  
24 nous coterons sous la pièce C-FCEI-51. Voilà!

25

1 C-FCEI-0051 : Présentation PowerPoint

2

3 Alors, si vous le voulez bien procéder à la  
4 présentation sachant, comme mon confrère l'a  
5 mentionné, qu'il manque les engagements 7 et 11...  
6 et 16. Pardon. Et que, bon, le tout est fait sous  
7 réserve de commentaires additionnels qui pourraient  
8 être faits, j'imagine, par écrit le cas échéant.  
9 Merci.

10 (9 h 59)

11 R. Alors, bonjour. Alors je commence tout de suite sur  
12 la question de la formule paramétrique. La Régie a  
13 demandé dans sa décision D-2013-106 à Gaz Métro de  
14 présenter une formule un peu du type de celle qui  
15 est utilisée par le Transporteur pour servir en  
16 complémentarité avec l'examen des charges  
17 d'exploitation. Gaz Métro propose une formule  
18 globale où essentiellement ce qu'ils disent c'est  
19 que cette formule-là intègre l'ensemble de tous les  
20 éléments de variation de coûts qui pourraient  
21 survenir.

22 Et quand on les a questionnés la semaine  
23 dernière, les témoins de Gaz Métro disaient  
24 notamment que les variations de coûts, là, qui  
25 n'étaient pas nécessairement liées à la croissance

1 de la clientèle ou qui pouvaient être dues à des  
2 nouveaux facteurs, des nouvelles normes, des choses  
3 comme ça, étaient toutes intégrées dans ça.

4 On croit qu'une formule comme celle-là est  
5 assez peu informative et pas très utile pour la  
6 Régie étant donné l'usage qu'elle veut en faire.  
7 L'utilisation qu'on comprend qui est visée par  
8 cette formule-là c'est pour la Régie être capable  
9 de dire : bien voici les charges que vous me  
10 demandez. Voici ce que la Régie... la formule  
11 donne. Et est-ce que, dans le fond c'est un peu  
12 dans le même ordre de grandeur? Est-ce que... est-  
13 ce que les charges qui sont demandées paraissent  
14 raisonnables au vu de la formule?

15 Quand on regarde ce que la formule produit  
16 comme résultats sur la période deux mille neuf  
17 (2009), deux mille treize (2013) - et je vous  
18 réfère à la pièce Gaz Métro 11, Document 27, page 7  
19 à ce niveau-là, donc c'est la présentation de la  
20 formule paramétrique de Gaz Métro - ce qu'on  
21 constate c'est que certaines années, notamment en  
22 deux mille douze (2012), deux mille treize (2013),  
23 la formule qui est proposée donne, prévoit des  
24 charges qui sont passablement différentes de ce  
25 que... de ce qui est vraiment survenu.

1 Et dans ce contexte-là, on voit mal comment  
2 ça peut servir comme un guide très, très... très,  
3 très utile. On voit mal en quoi ça va ajouter de la  
4 valeur au dossier. Et d'un point de vue plus  
5 théorique, sans se référer nécessairement à ce qui  
6 s'est passé entre deux mille douze (2012) puis deux  
7 mille treize (2013), s'il y a des éléments, des  
8 nouvelles normes, des choses comme ça qui viennent  
9 modifier de façon importante les coûts, à la hausse  
10 ou à la baisse, bien évidemment cette formule-là  
11 aura une utilité très restreinte.

12 (10 h 01)

13 Alors ce qu'on pense c'est que ça serait  
14 beaucoup plus utile pour la Régie d'avoir une  
15 formule qui ressemble davantage à celle du  
16 Distributeur - là ici je fais référence à HQD - qui  
17 est plutôt de type... une formule pour les  
18 activités de base plus certains éléments  
19 spécifiques ou éléments exceptionnels, là, peu  
20 importe comment on les appelle. Et ce qu'on croit  
21 c'est que la formule que l'on propose dans notre...  
22 dans notre mémoire serait tout à fait indiquée pour  
23 représenter l'évolution des activités de base. Et,  
24 effectivement, comme on l'a répondu à une question  
25 de... qui était posée par Gaz Métro en demande de

1 renseignements, effectivement on pense qu'à ça,  
2 pourraient venir s'ajouter certains éléments qui  
3 sont plus de nature exceptionnelle et que la  
4 combinaison de ces choses-là ferait en sorte qu'on  
5 se retrouverait avec un indicateur ou un guide pour  
6 la Régie qui serait pas mal plus utile que ce qui  
7 est proposé présentement.

8 Et, en lien également avec la proposition  
9 qui est faite par Gaz Métro dans le dossier  
10 tarifaire deux mille quinze (2015), qui vise  
11 l'allégement réglementaire, évidemment, un peu  
12 comme mon collègue de l'ACIG le disait tout à  
13 l'heure, on est aussi favorable à l'idée générale  
14 d'essayer de... de simplifier l'étude du dossier,  
15 si c'est possible. Cela étant dit, je ne pense pas  
16 qu'on peut prendre pour acquis que ce qui est  
17 proposé sera nécessairement adopté puis qu'on  
18 réussira à trouver un terrain d'entente à ce  
19 niveau-là. Donc, il y a quand même loin de la coupe  
20 aux lèvres. Et si ça devait ne pas fonctionner, je  
21 pense que ce que l'on propose pourrait apporter une  
22 certaine forme d'allégement, en focussant davantage  
23 l'analyse des charges plutôt sur les éléments  
24 exceptionnels et peut-être enlever un petit peu  
25 moins de... d'accent sur ce qui est plus une

1 activité de base, une activité récurrente.

2 Maintenant, au niveau des dépenses  
3 d'exploitation. Alors, très rapidement. Gaz Métro  
4 demande un budget de cent soixante-six virgule  
5 quatre millions (166,4 M) pour les dépenses  
6 d'exploitation. Et là on a retiré l'élément taux de  
7 rendement de... de la demande initiale, évidemment,  
8 ça, ça n'exclut pas non plus le fonds de pension.  
9 La FCEI recommande, pour sa part, cent soixante et  
10 un virgule quatre (161,4). Et il y a certains  
11 éléments plus importants, que j'ai identifiés ici,  
12 sur lesquels j'aimerais commenter.

13 Donc, d'abord au niveau de la détection des  
14 fuites, on en a parlé un peu hier, il y a un  
15 engagement qui est à venir, mais on a beaucoup de  
16 difficulté, considérant ce qui est en preuve  
17 présentement, à réconcilier la demande... D'abord,  
18 je veux dire, on ne conteste absolument pas... on  
19 était un petit peu surpris, lors du témoignage de  
20 Gaz Métro, d'apprendre que quelqu'un qui conduisait  
21 puis qui regardait l'écran en même temps, là, je  
22 vous avouerai. On ne conteste absolument pas le...  
23 ça nous semble tout à fait raisonnable qu'il y ait  
24 une personne qui conduise, qui regarde la route  
25 puis une autre qui regarde l'ordinateur.

1                   Cela étant dit, c'est plutôt l'impact de ça  
2                   sur le nombre de... le nombre de travailleurs qu'on  
3                   n'arrive pas à réconcilier. Alors, le témoin de Gaz  
4                   Métro, dans son témoignage, a parlé cinq mille deux  
5                   cents kilomètres (5200 km) de patrouilles  
6                   motorisées par année. On a parlé d'une vitesse de  
7                   trente kilomètres/heure (30 km/h) puis ensuite il y  
8                   a certaines commentaires qui ont été faits, là,  
9                   bon, à l'effet que, des fois, ces gens-là  
10                  s'arrêtent aux lumières puis peut-être... on  
11                  l'espère. Et j'imagine qu'aussi, bien, peut-être  
12                  qu'au début de leur journée, bien, ils ne sortent  
13                  pas du bureau puis la conduite qu'ils doivent  
14                  tester n'est peut-être pas directement en avant du  
15                  bureau non plus, donc ils doivent se rendre. Mais,  
16                  malgré tout ça, là, si on prend, par exemple, que  
17                  la vitesse moyenne de ces gens-là est de dix  
18                  kilomètres/heure (10 km/h), ça nous amène tout de  
19                  même, bien, seulement à cinq cent vingt (520)  
20                  heures, là, sur la route par année. Bien, là on me  
21                  dit : « On va rajouter une autre personne dans le  
22                  véhicule, mais c'est trois équivalents temps  
23                  complet de plus. » Alors, si une personne fait cinq  
24                  cent vingt (520) heures, bien, tu rajoutes une  
25                  deuxième personne, il faudra s'attendre que ça soit

1 un autre cinq cent vingt (520) heures. Donc...  
2 Puis, cinq cent vingt (520) heures, évidemment,  
3 c'est un ordre de grandeur, là, mais il y a une  
4 marge énorme entre ça puis trois (3) équivalents  
5 temps complet qu'on ne s'explique pas.

6 L'autre élément sur lequel on estime que la  
7 preuve n'est pas suffisamment étoffée c'est qu'on a  
8 appris, d'abord, lors du témoignage... bien, en  
9 tout cas, moi, j'ai appris, je pense que ce n'était  
10 pas dans la preuve au préalable qu'on changeait  
11 également la technologie pour la détection des  
12 fuites. Et que ça, justifiait deux équivalents à  
13 temps complet de plus. Alors évidemment, il  
14 faudrait savoir combien de... deux équivalents à  
15 temps complet de plus pour réparer les fuites. Donc  
16 évidemment, ça implique qu'il y a quand même un  
17 nombre important de fuites additionnelles qui est  
18 détecté et ce qu'on ne sait pas, c'est combien il y  
19 a de gens qui étaient déjà attirés à ça au départ.  
20 Par contre, on nous a parlé de quatre virgule deux  
21 ETP pour cette activité-là et ce qu'on déduit de la  
22 preuve, c'est que selon Gaz Métro, il y en aurait  
23 trois qui seraient consacrés à la patrouille  
24 motorisée comme telle, ce qui en laisserait un  
25 point deux pour la réparation. Alors... puis un

1 point deux équivalents à temps complet qui réparent  
2 les fuites, on change la technologie puis tout à  
3 coup il y en a deux de plus, donc on fait plus que  
4 doubler le nombre de fuites qu'on détecterait, ça  
5 nous semble un peu difficile à croire, en tout cas,  
6 on aurait aimé que la preuve, peut-être, soit plus  
7 parlante là-dessus. Maintenant, au niveau de la  
8 campagne de positionnement, Gaz Métro affirme que  
9 la campagne de positionnement vise à augmenter la  
10 notoriété et ce qu'on a compris du témoignage de  
11 madame Trudeau, c'était que l'objectif d'augmenter  
12 la notoriété, ultimement, c'est de se donner un  
13 pouvoir d'influence sur les politiques publiques et  
14 également, et ultimement, je dirais, de favoriser  
15 les ventes et de limiter les pertes de clients. On  
16 pense qu'il n'y a pas de démonstration qui a été  
17 faite, qui avait un quelque impact, ou en tout cas,  
18 l'impact nous semble très éloigné entre cette  
19 campagne de positionnement là puis des bénéfices  
20 pour les clients. On n'arrive pas à voir en quoi  
21 les clients vont bénéficier de ça. Notamment, Gaz  
22 Métro nous dit qu'ils n'ont pas analysé l'impact de  
23 la notoriété, je pense que c'était en réponse à une  
24 demande de... un engagement demandé par l'UMQ,  
25 l'impact de la notoriété sur les ventes, donc par

1 ailleurs, on a questionné Gaz Métro relativement  
2 aux pertes de clients et ce qu'on comprend, c'est  
3 que Gaz Métro ne sait pas pourquoi il perd des  
4 clients. Alors quand on dit que les mesures de...  
5 la campagne de positionnement aurait pour objectif  
6 ultime de favoriser les ventes et de limiter les  
7 pertes de clients, bien évidemment, la question  
8 qu'on se pose « Bien comment est-ce qu'on peut  
9 savoir ça, alors qu'on n'a pas commencé par faire  
10 la chose qui nous semble être la première chose à  
11 faire qui est de comprendre pourquoi les clients  
12 s'en vont? » Et pour nous, le fait qu'on ne sache  
13 pas ou qu'on ne se soit pas intéressé, jusqu'ici, à  
14 pourquoi les clients s'en vont, c'est assez  
15 inquiétant, je vous dirais. Par ailleurs, ce qu'on  
16 a compris du témoignage, aussi, des gens de Gaz  
17 Métro, c'est que pour faire la campagne de  
18 positionnement, on avait réduit d'autres efforts de  
19 marketing et évidemment, pour savoir si l'opération  
20 nette et bénéfique pour les clients, il faudrait  
21 prendre en compte quel est l'impact de ces  
22 réductions-là, des autres activités sur les ventes  
23 et donc sur les bénéfices pour les clients. Donc  
24 tout ça nous amène à recommander à la Régie de ne  
25 pas augmenter l'enveloppe pour la campagne de

1 positionnement. Alors un troisième élément sur  
2 lequel j'aimerais porter votre attention, c'est  
3 quant au fait que Gaz Métro prévoit une baisse des  
4 revenus, des autres revenus, entre deux mille  
5 treize (2013) et deux mille quatorze (2014).  
6 Lorsqu'on regarde l'historique, là, à partir de  
7 deux mille neuf (2009), si je me souviens bien, on  
8 voit que ces revenus-là ont systématiquement été  
9 sous-évalués et ont été toujours en croissance.  
10 Alors on voit mal comment... on trouve que la  
11 recommandation ou la projection de Gaz Métro  
12 s'inscrit plutôt mal dans cette tendance-là.  
13 (10 h 13)

14 Q. [56] Merci, Monsieur Gosselin. Par ailleurs,  
15 j'aimerais vous entendre sur deux autres sujets qui  
16 ont fait l'objet de discussions dans le présent  
17 dossier, soit les outils de maintien. Peut-être que  
18 rappeler quelle est la position de la FCEI à  
19 l'égard de la nouvelle politique de dépôt ou la  
20 modification de la politique de dépôt par Gaz  
21 Métro.

22 R. Oui. Sur l'outil de maintien, la Régie a demandé à  
23 Gaz Métro, dans une décision qu'elle a rendue  
24 l'année dernière, de calculer le coût de l'outil de  
25 maintien en phase 3. En utilisant, en prenant comme

1 hypothèse finalement que Gaz Métro n'aurait pas  
2 contracté d'outils additionnels dû au fait, là,  
3 qu'il est proposé une modification à la prévision  
4 de la journée de pointe.

5 Gaz Métro revient dans ce dossier-ci et  
6 vous dit : bien dans les faits, j'ai eu besoin de  
7 ces outils-là. Par ailleurs, si j'avais été dans la  
8 situation où j'avais... je n'avais pas contracté  
9 d'outils additionnels, le client GNL aurait peut-  
10 être agi différemment et donc potentiellement, il  
11 n'y aurait pas eu d'outils de maintien de toute  
12 façon à payer. Et finalement, Gaz Métro dit : mais  
13 tout de même, je calcule le coût de l'outil de  
14 maintien.

15 Et là, ce qui est un petit peu particulier,  
16 on trouve, à ce niveau-là c'est que Gaz Métro dit :  
17 bien je vais l'appliquer sur seize (16) jours. Je  
18 vais calculer le coût de l'outil de maintien sur  
19 seize (16) jours, donc seulement les jours où,  
20 effectivement, il y a eu de la liquéfaction.

21 C'est sur ce point-là, disons, que... sur  
22 les deux premiers points on va s'en remettre à vous  
23 pour juger de la validité de ces explications-là.  
24 Par contre, si vous deviez conclure que le coût de  
25 l'outil de maintien doit être défrayé comme vous

1 l'aviez initialement décidé, le fait de limiter le  
2 calcul à seize (16) jours nous apparaît tout à fait  
3 contraire à ce que... à ce que... à ce qu'est  
4 l'outil de maintien. C'est comme si on nous disait:  
5 va t'acheter une police d'assurance, mais tu  
6 paieras les primes juste les journées où tu me  
7 feras une réclamation en quelque sorte. C'est un  
8 peu la façon dont on le voit.

9           Donc évidemment quand on prend un outil  
10 pour... pour garantir la sécurité, bien on ne sait  
11 pas quelle journée il y aura... il y aura une  
12 demande plus forte que prévue, mais on a besoin  
13 d'avoir cet outil-là tous les jours, au cas où. Et  
14 donc je pense que ce serait normal que l'outil de  
15 maintien soit défrayé sur l'ensemble de la période,  
16 là, considérée.

17           Sur la politique de dépôt, on est  
18 essentiellement alignés avec la position de l'ACIG.  
19 On ne comprend pas pourquoi il devrait y avoir une  
20 révision des dépôts ou en tout cas une réanalyse du  
21 risque lorsqu'un client augmente sa consommation.  
22 On pense que c'est inéquitable.

23           Et je vous donne un exemple. Si vous prenez  
24 deux clients, un qui commence avec une  
25 consommation, par exemple, de cinq mille mètres

1 cubes (5000 m3) et puis un autre avec une  
2 consommation de dix mille mètres cubes (10 000 m3),  
3 bien le client qui consomme à dix mille mètres  
4 cubes (10 000 m3), lui, il paie son dépôt au  
5 départ. Et ce dépôt-là va lui être exigé ou va être  
6 retenu pendant trois ans.

7 Le client qui commence à cinq mille mètres  
8 cubes (5000 m3), lui son dépôt est retenu, un dépôt  
9 moindre présumément, mais il va être retenu  
10 pendant... pendant trois ans. Et puis là si à la  
11 fin de la période de trois ans il double sa  
12 consommation on va lui demander un nouveau dépôt et  
13 qu'on va, lui aussi selon ce qu'on comprend,  
14 conserver trois années additionnelles, donc ce  
15 client-là va s'être vu demander un dépôt pendant  
16 six ans. Alors que dans les faits, il va avoir  
17 consommé moins ou il aura exposé au total sur la  
18 période moins... le Distributeur à moins de risques  
19 que le client qui a consommé dix mille mètres cubes  
20 (10 000 m3) constamment. Et par ailleurs, je pense  
21 que... Je vais m'en tenir là.

22 Q. [57] C'est une fin théâtrale. Alors merci, Monsieur  
23 Gosselin. Donc monsieur Gosselin est prêt à être  
24 contre-interrogé, le cas échéant.

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Merci, Maître Turmel?  
3 Me ANDRÉ TURMEL :  
4 Non.  
5 LE PRÉSIDENT :  
6 Maître Sarault ?  
7 Me GUY SARAULT :  
8 Pas de questions.  
9 LE PRÉSIDENT :  
10 Maître Paquet ?  
11 Me GENEVIÈVE PAQUET :  
12 Non.  
13 LE PRÉSIDENT :  
14 Maître Boucher Meunier ?  
15 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER.  
16 Pas de questions.  
17 LE PRÉSIDENT :  
18 Me Neuman ?  
19 (10 h 18)  
20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :  
21 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame et  
22 Monsieur les régisseurs. Bonjour, Monsieur.  
23 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et  
24 l'AQLPA.  
25 Q. [58] Monsieur Gosselin, j'aimerais revenir sur un

1 aspect de votre présentation et de votre preuve  
2 principale sur la détection des fuites. Donc, vous  
3 questionnez le nombre de ETP consacré à la  
4 détection des fuites. Je voudrais voir avec vous ce  
5 que vous pensez de l'enjeu du gaz perdu. Est-ce  
6 que, selon vous, la quantité de gaz perdu par Gaz  
7 Métro est un problème?

8 R. Bien c'est un coût. Je ne sais pas si on peut dire  
9 que c'est un problème. Mais c'est sûr qu'on  
10 aimerait tous qu'il n'y ait pas de gaz perdu. Moins  
11 il y a de gaz perdu, plus la clientèle devrait être  
12 satisfaite, je pense.

13 Q. [59] Est-ce que vous pensez que des mesures doivent  
14 être prises par Gaz Métro pour tenter de réduire la  
15 quantité de son gaz perdu?

16 R. Bien, je pense que, oui, certaines mesures dans la  
17 mesure où les actions qui sont posées sont  
18 rentables. Donc, je pense qu'il faut trouver un  
19 équilibre entre mettre des ressources pour détecter  
20 les fuites et réduire le gaz perdu, puis le  
21 bénéfice qui en découle.

22 Q. [60] Par exemple, écoutez, je ne sais pas si vous  
23 avez remarqué, mais dans notre preuve dans  
24 SÉ/AQLPA, nous proposons de fixer une limite au  
25 taux de gaz perdu au-delà de laquelle Gaz Métro ne

1           pourrait pas récupérer le coût de ce gaz perdu dans  
2           son revenu requis. Est-ce que c'est quelque chose  
3           que vous envisagez, que vous voyez comme  
4           souhaitable?

5       R. Bien, je pense qu'il faut... Je pense qu'une mesure  
6           comme ça donnerait un incitatif important à Gaz  
7           Métro pour réduire le gaz perdu. Cela étant dit, il  
8           faut que ce soit aussi réaliste. Ce n'est pas  
9           simplement... Si on dit, bon, bien, le niveau de  
10          gaz perdu ne peut pas excéder tel montant, à un  
11          moment donné Gaz Métro... Et, là, évidemment, je ne  
12          connais pas le détail de ces questions-là, mais si  
13          c'est impossible pour Gaz Métro de réduire le gaz  
14          perdu au-delà, en-deça de ce seuil-là, je pense que  
15          ça serait inéquitable envers l'actionnaire. Il faut  
16          voir comment ça serait appliqué.

17       Q. [61] Mais vous êtes d'accord que si une telle  
18          mesure ou tout simplement le simple fait qu'il y  
19          ait une préoccupation du tribunal, de la Régie  
20          quant à la quantité de gaz perdu, incite Gaz Métro  
21          à prendre des mesures pour tenter de réduire cette  
22          quantité de gaz perdu?

23       R. Oui, mais comme je disais au début, je pense qu'il  
24          faut trouver le bon équilibre entre le bénéfice de  
25          réduire les pertes de gaz puis le coût qui est

1 investi pour y arriver. Donc, de mettre un seuil  
2 très bas qui force Gaz Métro à investir des sommes  
3 considérables pour réduire un peu le gaz perdu, ça  
4 ne serait pas nécessairement la meilleure chose à  
5 faire, je pense. Il faut trouver le bon équilibre.

6 Q. [62] Et quant à votre proposition, enfin vous  
7 questionnez l'ajout de deux équivalents à temps  
8 plein pour procéder aux détections de fuites, je ne  
9 sais pas comment vous dire ça, le fait de contester  
10 cet ajout, donc de deux équivalents personnes, ce  
11 n'est pas un peu des économies de bout de chandelle  
12 que vous proposez, parce que ce n'est pas énorme  
13 cet ajout de deux ETP compte tenu de l'ensemble du  
14 budget de Gaz Métro?

15 R. On n'est pas ici sur l'opération. On ne dit pas que  
16 Gaz Métro devrait ne pas réparer les fuites qu'il  
17 détecte. On n'est pas là. On est vraiment juste ici  
18 sur comment la prévision est établie.

19 (10 h 23)

20 Et donc, nous, quand on regarde la preuve puis  
21 qu'on nous dit, bien, ça prend cinq équivalents  
22 temps plein de plus globalement pour la détection  
23 des fuites, on n'arrive pas à concilier les raisons  
24 qui sont données pour ça avec le nombre  
25 d'équivalents complets qu'on demande d'ajouter.

1           Alors, c'est vraiment pas de dire, on devrait  
2           laisser plus de fuites non réparées, ou quoi que ce  
3           soit. C'est seulement, est-ce que la prévision est  
4           bien établie.

5       Q. [63] Je vous remercie sur ce point-là. Je vais  
6           passer juste à un autre point qui est la campagne  
7           de positionnement à la page suivante. Au dernier  
8           boulet de cet acétate qui est l'acétate 5 de votre  
9           présentation d'aujourd'hui, donc sur la campagne de  
10          positionnement, vous indiquez donc que  
11          l'accroissement du budget relatif à la campagne de  
12          positionnement se reflète par une réduction des  
13          autres efforts commerciaux. Est-ce que par « autres  
14          efforts commerciaux » vous visez notamment la  
15          réduction des budgets au PRC et au PRRC?

16       R. Non. Ma compréhension, c'est que ce n'est pas lié à  
17          ça. C'est vraiment, ce que j'ai compris du  
18          témoignage des gens de Gaz Métro, c'était qu'il y  
19          avait un budget au niveau du marketing, de la  
20          commercialisation en général. On a choisi de faire  
21          la campagne de positionnement et qui coûtait deux  
22          virgule neuf millions (2,9 M\$), de mémoire. Et, là,  
23          plutôt que d'ajouter deux virgule neuf millions  
24          (2,9 M\$) au budget, on a fait des choix, on a tassé  
25          d'autres dépenses qui ont permis d'absorber une

1 partie de ce deux point neuf millions (2,9 M\$) là  
2 et qu'il résultait un excédant de un point trois  
3 (1,3 M\$) au niveau, par exemple, des services  
4 professionnels.

5 Q. [64] Je vous remercie énormément.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Neuman. Maître Sicard.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Pas de questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci. Maître Regnault. Est-ce que vous voudriez  
12 prendre une pause?

13 Me VINCENT REGNAULT :

14 En fait, c'est ça. Effectivement, je vais  
15 effectivement avoir des questions pour monsieur  
16 Gosselin. Ce que je vous aurais proposé, là, après  
17 avoir entendu monsieur Gosselin témoigner sur la  
18 question de l'outil de maintien, j'aurais aimé  
19 prendre une pause peut-être un peu plus longue pour  
20 me permettre de parler avec mes gens. Donc, si on  
21 était capable de se rendre jusqu'à peut-être onze  
22 heures moins dix (10 h 50), onze heures moins cinq  
23 (10 h 55), ce serait pour moi amplement suffisant.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce qu'on deale moins dix?

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Allons-y pour moins dix, ça devrait être bon.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Regnault, vous êtes prêt à contre-  
10 interroger?

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT REGNAULT :

12 Absolument. Merci, Monsieur le Président.

13 Q. [65] Bonjour, Monsieur Gosselin. Je me faisais la  
14 réflexion pour commencer sur une petite pointe  
15 d'humour lorsque vous avez débuté votre témoignage,  
16 je pense qu'on va malheureusement manquer de temps  
17 parce que, encore quelques semaines, je pense qu'on  
18 finirait par rétrécir suffisamment l'écart pour en  
19 arriver entre ce qui est demandé par Gaz Métro puis  
20 ce que suggère la FCEI, puis on réussirait à  
21 trouver un consensus... c'est ça, exactement, à  
22 présenter et à proposer quelque chose à la Régie.

23 Je vais commencer, Monsieur Gosselin, peut-  
24 être une précision au sujet de votre présentation  
25 sur les dépenses d'exploitation, on y reviendra

1 tantôt, mais juste pour débiter, à la diapositive  
2 3.

3 R. Oui.

4 Q. [66] Votre recommandation qui est de cent soixante  
5 et un virgule quatre millions (161,4 M\$), constitué  
6 donc de cent soixante virgule neuf millions  
7 (160,9 M\$) plus trois cent mille (300 000 \$), plus  
8 deux cent mille (200 000 \$). Le deux cent mille  
9 (200 000 \$), on comprend ce que c'est, c'est les  
10 autres dépenses...

11 R. Oui.

12 Q. [67] ... qui sont à l'exploitation.

13 R. C'est ça.

14 Q. [68] Le trois cent mille dollars (300 000 \$)  
15 qu'est-ce que c'est?

16 R. C'est le point de départ. Si je retourne à la  
17 preuve, à la modification que j'ai faite au tout  
18 début, si vous allez à la page 5, le premier  
19 paragraphe sous « analyse des dépenses »  
20 d'exploitation, on indique dans le fond que le  
21 point de départ de notre recommandation, c'est les  
22 dépenses réelles deux mille treize (2013) excluant  
23 le fonds de pension. Mais pour arriver à cent  
24 cinquante-six millions (156 M\$), on avait fait une  
25 hypothèse sur l'importance du fonds de pension. En

1 fait, on avait utilisé le chiffre de la projection  
2 deux mille treize (2013). Là, on a les données  
3 réelles deux mille treize (2013), puis on se rend  
4 compte que, sur le montant total des dépenses  
5 d'exploitation de deux mille treize (2013), le  
6 fonds de pension occupe trois cent mille  
7 (300 000 \$) de moins de place. Donc, il y a trois  
8 cent mille (300 000 \$) de plus qui est les autres  
9 dépenses. Donc, ça modifie le point de départ dans  
10 le fond de notre analyse de trois cent mille  
11 (300 000 \$) à la hausse.

12 Q. [69] Excellent. Merci. Ça répond à ma question à  
13 cet égard-là.

14 Parlons de, pour commencer, là, réglons la  
15 question de l'outil de maintien. Bien sincèrement,  
16 Monsieur Gosselin, je suis un petit peu étonné que  
17 vous ayez fait les commentaires que vous avez faits  
18 à l'égard du seize (16) jours sans prendre position  
19 à l'égard de la nécessité ou pas pour le client GNL  
20 de contracter un outil de maintien selon la méthode  
21 qui est en vigueur.

22 Puis, moi, je voulais vous poser cette  
23 question-là, Monsieur Gosselin. C'est quoi votre  
24 position à cet égard-là? Est-ce que le client GNL,  
25 aux termes des décisions rendues par la Régie, avec

1 la structure d'approvisionnement qui existait en  
2 deux mille quatorze (2014) devait ou non contracter  
3 un outil de maintien?

4 (10 h 55)

5 R. Bien, écoutez, comme j'ai dit, là-dessus, on va  
6 s'en remettre à la Régie, mais essentiellement, ce  
7 que... Bon, la Régie a rendu une décision, elle  
8 dit : « Voici comment vous devriez calculer l'outil  
9 de maintien. »

10 Mais Gaz Métro, essentiellement, revient,  
11 là, ici et il dit : « Non parce que finalement - en  
12 tout cas, notre compréhension, là - finalement, ces  
13 outils-là que j'ai contractés suite à ma  
14 modification de la prévision de la journée de  
15 pointe, j'en ai eu besoin, j'en ai eu besoin pour  
16 passer à travers de l'hiver. Et donc, ils devraient  
17 tous être considérés comme des outils que j'avais  
18 au départ, là, et que par conséquent, la journée de  
19 pointe était supérieure à l'hiver extrême, puis  
20 l'attribution d'une certaine capacité d'entreposage  
21 au client GNL n'aurait pas affecté mon besoin de  
22 capacité totale, mon besoin de transport. »

23 Q. [70] Je m'excuse de vous interrompre, mais est-ce  
24 que vous remettez en cause cette position-là de Gaz  
25 Métro ou vous êtes... vous êtes d'accord avec cette

1 position-là qu'avance Gaz Métro?

2 R. On n'a pas de position là-dessus, on... Je pense  
3 qu'on n'a pas été en mesure d'analyser suffisamment  
4 ou de réfléchir suffisamment à ces questions-là  
5 pour pouvoir prendre une position aujourd'hui.

6 Ce qu'on constate dans la preuve de Gaz  
7 Métro, c'est qu'à Gaz Métro 2, document 59, à la  
8 page 6, entre autres, il y a une phrase que Gaz  
9 Métro écrit aux lignes 15 à 18 où il dit :

10 Au sortir de l'hiver, on peut douter  
11 que la clientèle de Gaz Métro aurait  
12 pu passer d'une capacité de transport,  
13 se passer... aurait pu se passer

14 pardon

15 d'une capacité de transport ayant  
16 permis d'acheminer sept petajoules  
17 (PJ) avec gaz dans le territoire de  
18 Gaz Métro durant la période hivernale.

19 Sauf que c'est une phrase qui est un peu  
20 hypothétique, là, « on peut se douter que... ».  
21 Alors, est-ce que vraiment cette capacité-là était  
22 absolument nécessaire? Est-ce qu'on aurait pu vivre  
23 sans?

24 Quand j'ai écouté le témoignage de monsieur  
25 Cavanagh, qui parlait notamment du fait qu'il y

1           avait eu beaucoup d'interruptions, ça suggère que  
2           peut-être que non. Mais en même temps, on ne peut  
3           pas... il n'y a pas de démonstration, là, formelle  
4           qu'on aurait pu s'en passer. Alors...

5       Q. [71] Mais posons, Monsieur Gosselin, l'hypothèse  
6           que l'ADAQ ne pouvait pas s'en passer, l'ADAQ avait  
7           besoin de ces outils-là pour répondre à la demande.  
8           Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que si  
9           l'ADAQ avait besoin de ces outils-là et qu'elle les  
10          a utilisés dans les faits, à ce moment-là le client  
11          GNL n'a pas à payer pour un outil de maintien?

12       R. Je ne suis pas capable de dire que je suis  
13          nécessairement d'accord avec ça. Je pense qu'il y a  
14          une décision qui a été rendue. La Régie  
15          dit : « Voici ce qui aurait dû être pris comme  
16          outil, voici ce qui aurait dû être la quantité  
17          d'outil pour le maintien de la fiabilité. »

18                        Est-ce que le fait que la réalité ait été  
19          différente, puis il y a eu des implications  
20          différentes que qu'est-ce qu'on anticipait devrait  
21          venir modifier ça? Honnêtement, je ne suis pas en  
22          mesure de vous...

23       Q. [72] Je vais vous poser la question différemment,  
24          Monsieur Gosselin. Est-ce que... Je pense que la  
25          FCEI a défendu sur plusieurs tribunes ou dans

1 plusieurs dossiers devant cette Régie le principe  
2 de l'utilisateur payeur?

3 R. Oui.

4 Q. [73] Vous croyez à ça?

5 R. Oui.

6 Q. [74] Oui? Vous croyez aussi au principe de  
7 l'absence d'interfinancement dans la mesure du  
8 possible?

9 R. Oui.

10 Q. [75] Qu'on ne fasse pas payer par un autre les  
11 coûts générés par un premier? Est-ce que de  
12 demander au client GNL de payer pour un outil  
13 d'approvisionnement qui a été utilisé par l'ADAQ,  
14 ça ne contrevient pas justement à deux principes  
15 qui sont chers à la FCEI, soit le principe de  
16 l'utilisateur payeur, puis l'absence  
17 d'interfinancement?

18 R. Bien, l'outil de maintien de la fiabilité est  
19 toujours utilisé par l'ADAQ. L'outil de maintien de  
20 la fiabilité vise à assurer la fiabilité pour  
21 l'ADAQ. Donc, je ne comprends pas trop votre  
22 question. C'est la finalité même de cet outil-là de  
23 protéger l'ADAQ. Alors, nécessairement, on s'attend  
24 à ce qu'il soit utilisé par l'ADAQ.

25 Q. [76] En fait, c'est peut-être simplement un

1 problème de terminologie qu'on utilise parce que je  
2 l'ai appelé effectivement « outil de maintien ».  
3 Mais la prémisse de mon raisonnement, puis de la  
4 question que je vous pose, puis à laquelle vous  
5 semblez... vous avez... sur laquelle on discute  
6 depuis quelques minutes, c'est : dans la mesure où  
7 les outils ont été utilisés par l'ADAQ parce qu'ils  
8 en avaient besoin, est-ce que d'en faire payer une  
9 portion par le client GNL, ça ne revient pas  
10 justement à contrevenir à vos principes, aux  
11 principes qui sont chers à la FCEI, soit  
12 l'absence... l'utilisateur payeur, puis l'absence  
13 d'interfinancement?

14 R. Je ne vois...

15 Q. [77] Vous ne me suivez pas?

16 R. Bien, je ne vois pas la différence avec votre  
17 question précédente.

18 (11 h 00)

19 Q. [78] Bien, donnez... Alors, je vais répéter juste  
20 pour être certain qu'on... que je me suis exprimé  
21 clairement, là. Mais les outils  
22 d'approvisionnement...

23 R. Oui.

24 Q. [79] ... qui ont été utilisés par la daQ, si on  
25 demande aux clients GNL d'en payer une portion,

1 est-ce que ça ne revient pas, justement, à  
2 contrevenir aux principes de l'utilisateur payeur  
3 puis de l'absence d'interfinancement?

4 R. Pouvez-vous répéter la question?

5 Q. [80] Les outils d'approvisionnement qui sont  
6 utilisés par la daQ, si on demande aux clients GNL  
7 d'en payer une portion, est-ce que ça ne revient  
8 pas à contrevenir, justement, aux principes qui  
9 sont chers à la FCEI, soit le principe de  
10 l'utilisateur payeur puis de l'absence  
11 d'interfinancement? C'est simple, Monsieur  
12 Gosselin, là, je... j'ai un outil qui est utilisé  
13 par X puis je demande à Y de le payer. Pour moi ça  
14 coule assez de source qu'il y a ici... ce n'est pas  
15 l'utilisateur qui paie pour le service puis qu'il y  
16 a un interfinancement?

17 R. Écoutez, c'est parce que je... c'est sûr que si  
18 on... de la façon que vous le présentez, là, ça  
19 semble simple, mais c'est quand même assez complexe  
20 ces questions-là de comment le... l'outil de  
21 maintien est utilisé, ça dépend de l'outil de  
22 maintien. Donc, comme je vous dis, je ne serais pas  
23 prêt... je ne serais pas prêt à... Je comprends...  
24 Je reviendrais un petit peu à ce que je vous disais  
25 au début, là. Je pense que c'est une question qui

1 est plus compliquée qu'elle peut en avoir l'air. Et  
2 c'est pour ça que je n'ai pas voulu dire qu'on  
3 prenait position d'un bord ou de l'autre parce que  
4 je pense que ma réflexion là-dessus, notre  
5 réflexion là-dessus n'est pas... n'est pas  
6 suffisamment avancée, donc...

7 Q. [81] Alors...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Turmel, est-ce que vous voulez intervenir?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Bien, deux choses que j'ai à dire. Parce que, bon,  
12 là mon confrère tourne autour, monsieur Gosselin  
13 dit...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Tourne sur l'autre côté.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui, mais indique quand même, dans sa réponse,  
18 qu'il n'a pas fait une analyse détaillée. Quand  
19 bien même qu'il poserait quatre fois la même  
20 question, il va répéter quatre fois qu'il n'a pas  
21 fait l'analyse détaillée. Et, le cas échéant, si on  
22 demande... si monsieur Gosselin est en mesure de  
23 dire : « O.K., je vais réfléchir. Je vais prendre  
24 l'engagement pour vous donner une réponse... »,  
25 parce qu'il sait que c'est complexe. C'est une

1 question simple qu'il pose, légitime, mais complexe  
2 dans sa réponse, manifestement. Bien, peut-être que  
3 si monsieur Gosselin est en mesure de dire... de  
4 donner une réponse mais avec plus de nuances par  
5 écrit, par engagement, je suggérerais peut-être,  
6 s'il est capable de le faire, de... si, mon  
7 collègue, ça l'arrange de le faire. Autrement, il  
8 va donner une réponse courte à une réponse courte,  
9 mais je comprends que la réponse est plus complexe  
10 que la... qu'elle ne le semble à première vue.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Regnault?

13 Me VINCENT REGNAULT :

14 Je ne souhaite pas prolonger le supplice plus  
15 longtemps. J'ai posé des questions simples, quant à  
16 moi, monsieur Gosselin y a répondu comme il jugeait  
17 bon d'y répondre. Je reviendrai sur ces questions-  
18 là lors de l'argumentation. Alors, je n'ai pas  
19 de... j'avais fini ma ligne de questions. Je pense  
20 que j'ai fait ce que j'avais à faire avec le témoin  
21 à ce sujet-là.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Parfait. Donc, vous avez donc une autre ligne de  
24 questions?

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Absolument.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci.

5 Me VINCENT REGNAULT :

6 Q. [82] Monsieur Gosselin, parlons maintenant un peu  
7 de la formule paramétrique. Bon, grosso modo, ce  
8 que vous proposez dans votre preuve c'est de  
9 prendre un montant d'OPEX en deux mille neuf  
10 (2009), de l'inflationner et d'y ajouter une somme  
11 qui est fonction du nombre de clients et du montant  
12 de cent cinquante-sept dollars (157 \$) par client,  
13 c'est exact?

14 R. C'est ça.

15 Q. [83] Je comprends également que vous convenez que  
16 le cent cinquante-sept dollars (157 \$) par client  
17 c'est une somme qui représente ce qu'on pourrait  
18 appeler, disons, les coûts directs par client, que  
19 ça ne tient pas compte, ce montant-là, de nouveaux  
20 besoins additionnels qui pourraient être générés au  
21 niveau des coûts, là, je prends, à titre d'exemple,  
22 puis on... je conviens qu'on ne s'entendra pas  
23 nécessairement là-dessus, mais une campagne de  
24 positionnement, des nouveaux besoins en TI, et  
25 caetera?

1 R. C'est ce qu'on a répondu en réponse à une de vos  
2 questions, si je ne m'abuse.

3 Q. [84] O.K. Puis je comprends aussi... Donc, dans  
4 votre preuve c'est le coût de service deux mille  
5 neuf (2009) qui est inflationné plus un nombre de  
6 clients fois le cent cinquante-sept dollars  
7 (157 \$)?

8 R. Non.

9 Q. [85] Ça c'est dans votre... je pense que c'est  
10 la... bien, je pense que c'est ça que vous dites  
11 dans votre preuve?

12 R. Oui, je vous dirais que... je nuancerais, là. On a  
13 une note de bas de page à la page 5 où on... c'est  
14 la note de bas de page numéro 6 où on dit :

15 La FCEI tient à spécifier qu'elle ne  
16 partage pas le point de vue de Gaz  
17 Métro quant à la nécessiter d'utiliser  
18 une année de départ éloignée de  
19 l'année témoin.

20 Donc deux mille neuf (2009), pas nécessairement, on  
21 l'a fait l'exercice à partir de deux mille neuf  
22 (2009), mais on ne pense pas que ça doive  
23 nécessairement être deux mille neuf (2009).

24 D'ailleurs, à l'annexe 1 de notre preuve, on l'a  
25 fait à partir de chacune des années puis on a fait

1 une moyenne, donc il se trouve que la moyenne, là,  
2 si on prend comme année de départ deux mille neuf  
3 (2009) à deux mille treize (2013) puis qu'on fait  
4 une moyenne, ça donne à peu près cent cinquante-  
5 sept millions (157 M), c'est à la page 11, quand on  
6 prend l'année de départ deux mille neuf (2009), on  
7 n'est pas très loin de ce chiffre-là, un peu en  
8 bas. Mais disons, juste pour clarifier la question,  
9 on ne dit pas que ça devrait être deux mille neuf  
10 (2009).

11 Q. [86] Parfait. Vous avez raison de faire cette  
12 précision-là, effectivement, mais mon point c'est  
13 simplement que je comprends qu'avec votre  
14 témoignage aujourd'hui, vous avez ouvert la porte à  
15 ajouter un autre membre à l'équation qui, si on  
16 regarde votre diapositive 2, là, se trouve à la  
17 toute fin, c'est la dernière puce qui est celle  
18 « Variations pour éléments spécifiques ».

19 R. Oui.

20 Q. [87] O.K. Donc pour vous, ça serait de bonne guerre  
21 si on utilisait le... la formule que vous proposez,  
22 entre guillemets, d'y ajouter des variations pour  
23 éléments spécifiques?

24 R. Oui, je pense que oui. Un peu à l'image de ce qui  
25 se fait, comme je disais tantôt, chez Hydro-Québec

1 Distribution.

2 Q. [88] O.K. Dans votre preuve avec le... en partant  
3 avec l'année deux mille neuf (2009), vous arrivez à  
4 un montant de cent cinquante-six virgule sept  
5 millions de dollars (156,7 M\$) puis ce que vous...

6 R. Oui, de mémoire, oui, là.

7 Q. [89] Puis ce que vous venez d'ajouter il y a  
8 quelques instants c'est qu'à l'annexe 1, quand on  
9 parle de différentes années, vous arrivez à une  
10 moyenne de cent cinquante-sept virgule un millions  
11 de dollars (157,1 M\$)?

12 R. C'est ça.

13 Q. [90] Bon. J'ai juste fait des petits calculs à  
14 partir du cent cinquante-six virgule sept (156,7),  
15 là, mais je comprends qu'avec votre moyenne, c'est  
16 encore un petit peu mieux. Donc, cent cinquante-six  
17 virgule sept (156,7), ça représente onze millions  
18 de dollars (11 M\$) de moins que ce que demandait  
19 Gaz Métro avant l'amendement, entre autres, associé  
20 au taux de rendement?

21 R. Hum hum.

22 Q. [91] O.K. Donc, on se retrouve avec un écart  
23 d'environ neuf virgule sept millions de dollars  
24 (9,7 M\$) maintenant, entre ce que demande Gaz Métro  
25 comme coût de service et le résultat de votre

1 formule?

2 R. Oui.

3 Q. [92] O.K. Puis ce neuf virgule sept millions de  
4 dollars (9,7 M\$) là, en fait, on pourrait le  
5 qualifier... Gaz Métro le qualifie comme ce qu'on  
6 appelle la variation pour éléments spécifiques,  
7 c'est là que ça pourrait aller?

8 R. Bien j'imagine que si Gaz Métro avait présenté un  
9 budget en utilisant cette formule-là,  
10 potentiellement, ils auraient pu présenter des  
11 éléments spécifiques pour un montant à peu près  
12 équivalent à ça.

13 Q. [93] Puis pour vous, Monsieur Gosselin, dans la  
14 preuve qui a été présentée cette année devant la  
15 Régie, puis peut-être que vous pouvez fouiller dans  
16 votre mémoire parce que là, on parle, évidemment,  
17 d'une somme qui est bonne sur... qui est générée au  
18 fil des cinq années, là, est-ce qu'il n'y a pas des  
19 éléments nouveaux qui génèrent des nouveaux coûts  
20 qui pourraient se qualifier comme pour rentrer dans  
21 votre catégorie « Variations pour éléments  
22 spécifiques » puis je vous donne quelques petits  
23 exemples comme ça, les modifications au programme  
24 des sceaux qui découle de la réglementation de  
25 Mesures Canada, la réglementation en vigueur pour

1 le MTQ, c'est deux exemples... les cross bore,  
2 trois exemples qui me viennent à l'esprit, est-ce  
3 que ce ne sont pas tous des éléments qu'on pourrait  
4 qualifier d'éléments nouveaux, qui génèrent des  
5 nouveaux coûts qui pourraient se qualifier comme  
6 variations pour éléments spécifiques?

7 R. Bien écoutez, le jour où Gaz Métro présentera une  
8 preuve, si jamais ça arrive sous cette forme-là  
9 avec des éléments spécifiques, il y aura une  
10 justification qui sera donnée puis on jugera si  
11 c'est approprié ou pas d'approuver ces coûts-là. Le  
12 programme des sceaux, c'est un changement de  
13 normes, le MTQ aussi c'est un changement de normes,  
14 a priori, j'aurais tendance à vous dire que ça  
15 pourrait se qualifier, là, mais encore faut-il...

16 Q. [94] En tout cas, on s'entend pour dire que ça  
17 n'est pas considéré dans le cent cinquante-sept  
18 dollars (157 \$) par client?

19 R. Non... oui, je pense qu'on peut s'entendre pour  
20 dire ça. Le cent cinquante-sept (157) par client,  
21 vous dites?

22 Q. [95] Oui.

23 R. Oui.

24 Q. [96] Hein?

25 R. Oui, oui.

1 (11 h 11)

2 Q. [97] Parfait. O.K. Je vais... parlons un peu de  
3 dépenses d'exploitation. Maintenant on va quitter  
4 le sujet de la formule paramétrique, Monsieur  
5 Gosselin. Il y a une... bien franchement, il y a  
6 une de vos positions et réponses qui m'a étonné,  
7 c'est celle qui est associée aux représentants pour  
8 le gaz naturel comprimé. Puis je vous référerai  
9 plus particulièrement à votre question... à la  
10 question-réponse, la question de Gaz Métro et la  
11 réponse 4.3.2 de la FCEI.

12 R. Oui.

13 Q. [98] Dans cette réponse-là, Monsieur Gosselin, vous  
14 indiquez :

15 Quant au représentant aux ventes  
16 additionnelles, la FCEI estime que le  
17 développement du marché de gaz naturel  
18 comprimé est sans lien avec  
19 l'exploitation d'un réseau de  
20 distribution, mais plutôt avec le  
21 développement d'un marché non  
22 réglementé.

23 Quel est le marché non réglementé auquel vous  
24 faites référence ici?

25 R. Bien un marché où... Ce que je comprends, là, c'est

1 que le gaz naturel comprimé c'est pour les  
2 véhicules, bon, puis je comprends aussi que c'est  
3 pour des véhicules généralement de plus petite  
4 taille, qui parcourent des moins grandes distances  
5 que le GNL. Pour moi, il n'y a pas de différence  
6 tellement entre le GNL et le GNC. Il y a un client  
7 GNL qui prend du GNL, puis qui le distribue dans le  
8 marché du transport, qui est un marché non  
9 réglementé. Le GNC, il pourrait potentiellement y  
10 avoir plein de clients qui reçoivent du gaz  
11 naturel, puis qui le compriment, puis qui  
12 l'injectent, qui créent des stations-services, ni  
13 plus ni moins, pour l'injecter dans les véhicules.

14 Je ne vois pas en quoi... Et évidemment  
15 tous ces... tous ces gens-là présumément auraient  
16 les mêmes intrants en termes de carburant, mais  
17 pourraient gérer leur entreprise de façon  
18 différente, plus ou moins efficiente. Donc c'est...  
19 il y a une étape entre recevoir le gaz naturel du  
20 réseau de distribution de Gaz Métro, puis le mettre  
21 dans une voiture. Et je pense que cette étape-là,  
22 elle est non réglementée. Je ne vois pas de raison  
23 pour que... pour que Gaz Métro aille faire la  
24 promotion de la vente du gaz en aval, au fond, de  
25 cet intermédiaire-là qu'il y a entre le réseau de

1 distribution puis les véhicules qui vont recevoir  
2 du GNL.

3 Q. [99] Si je vous disais, Monsieur Gosselin, que ce  
4 représentant-là, ce qu'il fait ce n'est pas la  
5 promotion de la vente de gaz comprimé, c'est la  
6 promotion, c'est... c'est la promotion de la vente  
7 du gaz au client qui va le comprimer. En fait, je  
8 vais faire une analogie. Vous avez combien de  
9 clients? Combien de membres la FCEI a-t-elle, qui  
10 sont clients de Gaz Métro?

11 Gaz Métro a une force de vente qui, entre  
12 autres choses, s'occupe des VGE, des clients  
13 institutionnels, des clients commerciaux. Puis je  
14 pense que la FCEI... puis je pense qu'il n'y a  
15 personne qui remet en cause le fait que des  
16 représentants aux ventes de Gaz Métro qui  
17 s'occupent des clients VGE, institutionnels,  
18 commerciaux, ce sont des coûts qui font partie du  
19 coût de service de Gaz Métro.

20 R. Effectivement.

21 Q. [100] Puis dans la mesure où j'ai un représentant  
22 aux ventes qui, au lieu d'être un représentant aux  
23 ventes VGE est un représentant aux ventes gaz  
24 comprimé - parce que le client c'est un gaz...  
25 c'est un client qui prend le gaz puis qui le

1 comprime - je pense qu'on devrait... qu'on devrait  
2 suivre la même logique, est-ce que je trompe?

3 R. Bien là où j'ai un problème c'est que vous avez  
4 effectivement des représentants aux ventes VGE,  
5 puis des représentants aux ventes, je présume, pour  
6 d'autres types de clientèles.

7 Q. [101] Hum, hum.

8 R. Mais ces représentants aux ventes-là ne sont pas  
9 attitrés à un usage, à ma connaissance. Le  
10 client... le représentant VGE, en tout cas, ce que  
11 je comprends c'est pas le représentant VGE... Je ne  
12 sais pas, il n'y a rien, il n'y a pas d'exemple qui  
13 me vient en tête, là, mais lié à une activité  
14 économique spécifique. Il peut couvrir un client  
15 qui est lié à une activité ou l'autre, en tout cas.

16 Et même chose, j'aurais tendance à penser,  
17 pour les plus petits représentants. Donc je ne vois  
18 pas pourquoi on devrait avoir quelqu'un qui est...  
19 se consacre spécifiquement à vendre du gaz à un  
20 client qui en fait un usage particulier.

21 Q. [102] Pour des raisons d'organisation,  
22 probablement, mais je... Si vous avez... si en fait  
23 la finalité de ce représentant-là c'est de faire en  
24 sorte qu'on distribue plus de gaz naturel, ça  
25 permet des revenus plus élevés, puis éventuellement

1 des baisses de tarifs.

2 (11 h 17)

3 Q. [103] Pourquoi est-ce que ce représentant-là... Au-  
4 delà du fait qu'on parle d'usage, je pense que si  
5 la... ultimement, le résultat du travail de ce  
6 représentant-là, c'est d'augmenter les ventes, est-  
7 ce qu'il ne devrait pas être... faire partie du  
8 coût de service?

9 R. Bien, l'analogie que je ferais, c'est : est-ce que  
10 Gaz Métro aurait un représentant qui irait faire la  
11 promotion, par exemple, de la... je ne sais pas,  
12 moi, de la restauration parce que la restauration  
13 consomme du gaz? Et donc, si on fait la promotion  
14 des restaurants, puis qu'on favorise l'usage du  
15 restaurant par la population, bien, il va se vendre  
16 plus de gaz.

17 Bien, je pense que c'est... Même si ça  
18 générerait, comme vous dites, peut-être ultimement,  
19 puis là, peut-être plus de ventes de gaz, j'ai  
20 beaucoup de misère à voir comment ça pourrait se  
21 justifier.

22 Q. [104] O.K. Est-ce que vous pensez qu'on devrait  
23 faire une distinction entre un représentant qui  
24 mousse la distribution de gaz versus un  
25 représentant qui mousserait l'activité d'un client

1 non... d'un client? Ça, je pense que c'est deux  
2 choses différentes parce que là, vous venez de me  
3 donner l'exemple...

4 R. Oui.

5 Q. [105] ... du représentant qui mousses la création,  
6 la formation et l'ouverture de restaurants. Je  
7 comprends l'analogie que vous faites, mais si le  
8 travail de ce... du représentant pour le gaz  
9 comprimé, c'est de mousser les volumes qui sont  
10 distribués, puis qu'on laisse à l'activité non...  
11 au client... Là, il faut faire attention avec les  
12 expressions « réglementé » et « non réglementé »,  
13 là, mais on laisse au client de l'activité le soin  
14 de mousser sa propre activité économique, le  
15 représentant... Le travail que fait le  
16 représentant, ça fait partie de l'activité  
17 réglementée.

18 R. Mais sauf que si l'entité non réglementée mousses  
19 son activité de vente de GNC, de GNC, bon,  
20 nécessairement, pour opérer, il a besoin de gaz  
21 naturel. Pourquoi est-ce qu'il a besoin d'un  
22 représentant chez Gaz Métro pour venir lui vendre  
23 du gaz naturel? Je ne vois pas...

24 Q. [106] Pourquoi? Pourquoi on a besoin de clients, de  
25 représentants aux ventes VGE d'abord, Monsieur

1 Gosselin? Chaque client a besoin d'un représentant,  
2 chaque gros client a besoin d'un représentant, à  
3 tout le moins. Mais écoutez, je n'ai pas besoin  
4 d'aller plus loin ici, là. Je pense que vous avez  
5 votre position et je verrai à argumenter sur cette  
6 question-là.

7 Parlons de façon plus globale maintenant  
8 des dépenses d'exploitation. Bon, on a eu... on a  
9 vu évidemment votre position au départ quand vous  
10 avez déposé votre preuve en février. Il y a eu des  
11 demandes de renseignements. On vous demandait... En  
12 bon français, vous avez approché, vous avez adopté  
13 une approche « bottom up », alors que nous autres,  
14 on essaie d'avoir quelque chose « top down ».

15 Puis en fait, ce que je comprends, c'est  
16 que l'exercice que vous avez fait, c'est : vous  
17 avez pris les dépenses réelles deux mille treize  
18 (2013), puis vous avez ajouté un certain nombre de  
19 choses pour arriver à un coût de service pour  
20 l'année deux mille quatorze (2014). Globalement,  
21 c'est ce que vous avez... c'est l'exercice que vous  
22 avez fait.

23 R. C'est exact.

24 Q. [107] O.K. Vous avez... O.K. Puis si on... Puis je  
25 veux juste qu'on comprenne bien, là, la nature de

1 l'exercice que vous avez fait. Puis ce que j'aurais  
2 aimé qu'on fasse, là, rapidement, c'est qu'on  
3 prenne un exemple qui pourrait... que j'ai  
4 identifié comme étant les dépenses au niveau de  
5 l'exploitation.

6 Je ne sais pas si vous avez avec vous les  
7 pièces qui ont été déposées par la... qui ont été  
8 versées au dossier par la Régie, les pièces du  
9 dossier 3871 sur le rapport annuel deux mille  
10 treize (2013).

11 R. J'en ai quelques-unes, probablement que j'ai celle  
12 que vous cherchez.

13 Q. [108] Oui. En fait, j'en ai juste une, la Gaz Métro  
14 4, document 7.

15 R. Oui. Quelle page?

16 Q. [109] À la page 7. Excusez-moi, je ne suis pas  
17 bilingue. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut  
18 m'aider?

19 LE PRÉSIDENT :

20 Est-ce que quelqu'un de la Régie peut donner la  
21 cote Régie?

22 Me VINCENT REGNAULT :

23 J'ai ma liste de pièces, mais je n'ai pas la liste  
24 de pièces de la Régie, je suis désolé.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 A-90, Maître Sicard? On va attendre Monique. Madame  
3 Rouleau, est-ce que vous pouvez nous donner ça? On  
4 confirme 190? 190? 90. Parfait. A-90. Est-ce que le  
5 témoin a la pièce, oui? Oui? O.K.

6 (11 h 22)

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Q. [110] À la page 7. 7 de 16. Tout le monde y est?  
9 Donc Monsieur Gosselin, à la ligne 28, ce qu'on  
10 voit, c'est que réel deux mille treize (2013),  
11 douze millions cent vingt-quatre mille dollars  
12 (12,124 M\$)?

13 R. Oui.

14 Q. [111] Bon. Et moi, ce que je comprends de  
15 l'exercice que vous avez fait, c'est que vous vous  
16 êtes dit « Bon bien dans le cadre des dépenses  
17 d'exploitation... » je prends ça de votre preuve,  
18 là, vous avez ajouté deux montants, un premier  
19 montant pour des services professionnels et un  
20 second montant pour des services externes.

21 R. Oui.

22 Q. [112] J'avais un troisième montant, là, mais  
23 finalement, que vous avez retiré. Si on regarde le  
24 cinq cent mille dollars (500 000 \$) pour les  
25 services professionnels, vous avez donné certaines

1 explications dans une réponse à une demande de  
2 renseignements de Gaz Métro, la réponse 4.1.2, vous  
3 avez dit essentiellement : « Le cinq cent mille  
4 dollars (500 000 \$), il est constitué de cent dix  
5 mille (110 000)... il est constitué de projets qui  
6 ont été soit reportés, soit décalés de l'année deux  
7 mille treize (2013), donc il y avait six cent dix  
8 mille dollars (610 000 \$) pour le projet CDA, cent  
9 mille dollars (100 000 \$) pour inspection  
10 d'autoroute Métropolitaine, soixante-neuf mille  
11 (69 000) pour la sensibilisation des riverains puis  
12 deux cent vingt mille (220 000) pour d'autres  
13 projets.

14 R. Hum hum.

15 Q. [113] Donc, vous avez vu ces projets-là qui ont été  
16 décalés, reportés, puis vous avez ajouté cette  
17 somme-là, ce montant-là, au budget... aux sommes  
18 réellement dépensées en deux mille treize (2013).  
19 Ensuite, vous avez ajouté cinq cent mille dollars  
20 (500 000 \$) pour les services externes, comme on le  
21 disait il y a un instant et ça, vous avez fourni  
22 quelques explications à la réponse 4.1.3 de la  
23 demande de renseignements de Gaz Métro. C'était  
24 également pour des projets qui avaient été reportés  
25 ou décalés, essentiellement deux cent mille dollars

1 (200 000 \$) pour l'inspection de conduites, cent  
2 cinquante mille dollars (150 000 \$) pour la  
3 réglementation du MTQ et cent cinquante mille  
4 dollars (150 000 \$) pour le contrôle de la  
5 végétation. C'est ça?

6 R. Oui.

7 Q. [114] Bon. Puis là, ce qu'on voit, toujours à la  
8 pièce Gaz Métro 7... Gaz Métro 4, document 7, au  
9 niveau de la cause tarifaire deux mille quatorze  
10 (2014), toujours à la ligne 28, c'est que Gaz Métro  
11 demande quatorze virgule huit millions de dollars  
12 (14,8 M\$), donc on voit ici une augmentation de  
13 deux point sept millions de dollars (2,7 M\$). Moi,  
14 ce que je comprends de l'exercice que vous avez  
15 fait, c'est que...

16 R. Vous voulez dire un écart?

17 Q. [115] Un écart.

18 R. O.K.

19 Q. [116] Excusez-moi. Ce que je comprends, donc, de ce  
20 que vous avez fait, c'est que vous avez regardé  
21 deux mille treize (2013), vous n'avez pas  
22 nécessairement examiné dans tous ses détails la  
23 hausse qui était demandée par Gaz Métro, mais vous  
24 avez plutôt fait l'exercice « Qu'est-ce que je  
25 pourrais ajouter qui n'a pas été fait en deux mille

1 treize (2013)? » puis vous l'avez ajouté pour  
2 arriver à votre chiffre pour deux mille quatorze  
3 (2014). C'est l'exercice que vous avez fait, je  
4 pense que ça... ça...

5 R. Bien essentiellement, ça se rapproche, là, mais je  
6 vous dirais peut-être, de façon plus spécifique, ce  
7 qu'on a cherché à faire c'est de dire « Bien quel  
8 aurait été le niveau de base deux mille treize, si  
9 vous voulez, s'il n'y avait pas eu différents  
10 retards et délais dans différents projets? »

11 Q. [117] O.K. En d'autres termes, parce que je veux  
12 simplement bien comprendre, c'est que vous, dans  
13 l'exercice que vous avez fait, c'est que vous  
14 n'avez pas fait nécessairement l'examen détaillé de  
15 ce que demandait en plus Gaz Métro par rapport à  
16 deux mille treize (2013), mais vous avez plutôt  
17 regardé ce qui n'a pas été fait en deux mille  
18 treize (2013) puis vous l'avez ajouté. C'est comme  
19 ça que vous avez fonctionné.

20 R. Bien il y a deux parties à votre question, là, mais  
21 pour la... disons, pour la première partie, c'est  
22 vrai, on n'a pas fait un examen extrêmement  
23 détaillé de deux mille qua... de ce qui est demandé  
24 en deux mille quatorze (2014), on a quand même  
25 regardé ce qui était déposé, là, évidemment, mais

1 la recommandation se base plus sur un niveau de  
2 base pour deux mille treize (2013) auquel on ajoute  
3 de l'inflation et...

4 Q. [118] O.K. Bien en fait, ça rejoint un peu une  
5 réponse que vous aviez donnée à une question de Gaz  
6 Métro, également la demande de renseignements de  
7 Gaz Métro, la question 4.2 où vous disiez que vous  
8 n'aviez pas fait d'examen des dépenses ou un examen  
9 détaillé par nature des dépenses.

10 R. Exact, c'est ça.

11 Q. [119] O.K. Puis ce qu'on a fait, ce qu'on a vu, là,  
12 pour l'exploitation, c'est un peu l'approche, en  
13 fait c'est l'approche que vous avez utilisée à  
14 l'égard de l'ensemble de la demande de Gaz Métro?

15 R. Oui.

16 Q. [120] Parfait. J'avais une question bien précise  
17 pour vous puis je vais vous inviter à prendre la...  
18 votre réponse 4.1 4.14 à la demande de  
19 renseignements de Gaz Métro. On vous posait la  
20 question de savoir si la FCEI refusait de  
21 reconnaître les coûts qui sont liés au projet de  
22 signalisation du MTQ qui est hors de contrôle de  
23 Gaz Métro pour un montant d'un point un million de  
24 dollars (1,1 M\$), ainsi que les coûts découlant  
25 d'obligations légales du ministère des Transports

1           puis vous avez répondu « Non ». Puis dans ce qu'on  
2           vient de regarder ensemble dans les dernières  
3           minutes, vous vous souviendrez...

4           Me ANDRÉ TURMEL :

5           Là, là, vous allez tellement vite.

6           Me VINCENT REGNAULT :

7           Ah, désolé.

8           Me ANDRÉ TURMEL :

9           4.1, peut-être donner la page de 4.1.14, ça sera  
10          plus facile, que je passe de A-90 à la pièce...

11          (11 h 28)

12          Me VINCENT REGNAULT :

13          Q. [121] Je suis désolé, je suis à la page 8, Maître  
14          Turmel. Vous y êtes? Maître Turmel, c'est bon?

15          Me ANDRÉ TURMEL :

16          Vous allez trop vite, mon ordinateur a gelé! C'est  
17          correct, non, je ne pense pas.

18          Me VINCENT REGNAULT :

19          Q. [122] Donc, Gaz Métro demandait, Monsieur Gosselin,  
20          voulait savoir la FCEI refuse-t-elle de reconnaître  
21          les coûts liés au projet de signalisation du MTQ,  
22          qui est hors du contrôle de Gaz Métro, pour un  
23          montant de un virgule un million (1,1 M\$), ainsi  
24          que les coûts découlant d'obligations légales du  
25          ministère des Transports. Puis votre réponse c'est:

1 « Non ».

2 Puis je me demandais comment on était  
3 capable de concilier cette réponse-là que vous nous  
4 donnez, alors que dans ce qu'on vient de regarder  
5 il y a quelques minutes au sujet des dépenses  
6 d'exploitation, vous reconnaissez pour Gaz Métro  
7 une somme de cent cinquante mille dollars  
8 (150 000 \$) pour le MTQ, justement, pour la  
9 nouvelle réglementation pour le MTQ.

10 M. ANTOINE GOSSELIN :

11 R. Oui. Excusez-moi, pouvez-vous répéter la fin de  
12 votre question?

13 Q. [123] Moi je me demandais, en fait je me demande  
14 comment on peut concilier le fait que ici vous  
15 reconnaissez le fait que ce sont des... des coûts  
16 liés à des projets, là, qui sont... Je ne pense pas  
17 qu'on remette en cause le fait que la  
18 signalisation, les nouvelles normes de  
19 signalisation c'est quelque chose qui est associé  
20 aux coûts de service de Gaz Métro.

21 R. Hum, hum, absolument pas.

22 Q. [124] Bon. Donc vous reconnaissez les sommes que  
23 Gaz Métro, le fait... le lien entre les sommes et  
24 le projet, mais en même temps vous ne nous donnez  
25 pas la tota... Vous ne donnez pas à Gaz Métro la

1           totalité de la somme qui est demandée.

2       R. En fait, c'est plus ou moins vrai parce que si vous  
3       regardez la recommandation qu'on a faite au niveau  
4       des salaires, essentiellement au niveau des  
5       salaires on reflète, dans les modifications qu'on  
6       fait pour deux mille treize (2013), à peu près  
7       l'essentiel des demandes de Gaz Métro. Si vous  
8       allez, là, à notre preuve, vous êtes...

9                       Par exemple, si vous prenez Gaz Métro 11,  
10       Document 12 à la page 2, il y a un tableau à la fin  
11       où Gaz Métro explique comment il en arrive à six  
12       virgule sept millions (6,7 M\$) de hausse des  
13       salaires. Un des éléments là-dedans c'est le projet  
14       de signalisation MTQ. Si vous regardez la preuve de  
15       la FCEI, vous allez voir qu'au niveau de... à la  
16       page 5, au niveau des salaires un des premiers  
17       ajustements qu'on fait c'est de dire qu'on ajoute  
18       le six point sept millions (6,7 M\$) tel que  
19       présenté par Gaz Métro. Et par la suite, on  
20       applique un certain nombre d'autres éléments, mais  
21       dans le sept millions (7 M\$) au départ qu'on  
22       indique là, il y a ce un point un million (1,1 M\$)  
23       là qui est inclus.

24       Q. [125] O.K. Donc, O.K. Donc la FCEI le reconnaît.

25       R. Dans la recommandation, le un point (1,1 M\$) il est

1           là.

2           Q. [126] Merci. Dernier sujet dont je veux discuter  
3           avec vous, Monsieur Gosselin, au sujet des dépenses  
4           d'exploitation, la question de l'inflation.

5           R. Oui.

6           Q. [127] Dans votre preuve vous en parlez. Et vous...  
7           vous faites aussi certaines précisions dans une  
8           réponse à une demande de renseignements qui est  
9           la... Excusez-moi.

10          R. C'est 4.1.10.

11          Q. [128] 4.1.10, vous avez dit?

12          R. Oui, bien je pense que c'est ce que vous cherchez.

13          Q. [129] C'est ce que je cherche, c'est simplement que  
14          je n'ai pas la page, c'est mon problème.

15          R. C'est à la page 7 de 14.

16          Q. [130] Ah! 7 de 14. C'est parce que j'étais dans  
17          votre première version. C'est pour ça que je ne le  
18          trouvais pas. Donc... donc dans votre... Dans le  
19          calcul que vous faites vous dites... au niveau de  
20          l'inflation, vous dites : cinquante-deux millions  
21          de dollars (52 M\$) de dépenses... de dépenses, à  
22          laquelle vous appliquez un deux pour cent (2 %)  
23          d'inflation. Par contre, vous expliquez que vous  
24          auriez omis de tenir compte de frais qui sont  
25          imputés aux immobilisations dans le calcul de

1 l'inflation. Et là, à ce moment-là, vous identifiez  
2 ces frais-là à environ quinze millions (15 M\$), ce  
3 qui vous ramène à trente-sept (37) puis vous  
4 appliquez le deux pour cent (2 %) qui vous donne  
5 sept cent cinquante mille (750 000)?

6 R. Exact.

7 Q. [131] O.K. Je sais que c'est un peu contre-  
8 intuitif, Monsieur Gosselin, mais est-ce que vous  
9 êtes au courant que dans les... ce qu'on appelle  
10 les frais généraux qui sont capitalisés aux  
11 immobilisations, ces frais généraux là, ils sont  
12 composés à la fois de salaires et de dépenses?

13 En d'autres termes, le quinze millions  
14 (15 M) que vous avez soustrait du cinquante-deux  
15 millions (52 M), il n'est pas composé uniquement de  
16 dépenses?

17 R. O.K. Non, je ne le savais pas parce qu'il y a une  
18 ligne qui s'appelle « Main-d'oeuvre imputée aux  
19 immobilisations ». Je...

20 Q. [132] Puis...

21 R. Pardon, oui. Et je croyais que toute la main-  
22 d'oeuvre était capitalisée.

23 Q. [133] Puis je vais simplement vous amener... Puis  
24 je ne vous en tiens pas rigueur, là, parce que ce  
25 n'était probablement pas ce qu'il y avait de plus

1 évident, là. Mais peut-être juste pour vous... pour  
2 que vous ayez l'ensemble du portrait pour vous  
3 permettre de prendre position correctement, allez à  
4 la pièce Gaz Métro 11, document 13 à la page 1.

5 R. Ça s'en vient, là.

6 Q. [134] Le 13.

7 R. 136.

8 Q. [135] B-0136, oui, à la page 1.

9 R. À la page 1?

10 Q. [136] Effectivement.

11 R. Oui, j'y suis, j'y suis.

12 Q. [137] Et je vous amènerais donc à la ligne 16,  
13 « Frais généraux imputés aux immobilisations ». Et  
14 là, vous allez voir la colonne 4, « Total  
15 salaires », ensuite, 5, « Avantages sociaux », 6,  
16 « Dépenses » pour un total de... dans la cause  
17 tarifaire deux mille quatorze (2014), de quinze  
18 virgule huit millions (15,8 M), là, qui est un  
19 montant qui est à peu près semblable à celui que  
20 vous avez déduit du cinquante-deux millions (52 M).

21 Est-ce que vous seriez d'accord pour dire  
22 que du cinquante-deux millions (52 M), en fait, on  
23 devrait déduire seulement que les dépenses et non  
24 pas les salaires?

25 R. Oui, tout à fait.

1 Q. [138] O.K. Donc, à ce moment-là, il pourrait y  
2 avoir un petit ajustement au niveau du... de la  
3 somme qui a été accordée pour l'inflation?

4 R. Oui.

5 Q. [139] Seriez-vous capable de nous fournir ce  
6 montant-là en engagement...

7 R. Oui.

8 Q. [140] ... ou peut-être que vous pouvez le calculer  
9 rapidement? Mais...

10 R. Oui, je vais vous le calculer tout de suite, là.  
11 Disons que si je fais cinquante-deux (52) moins  
12 quatre point quatre (4.4)... Donc, neuf cent  
13 cinquante mille (950 000).

14 Q. [141] Au lieu du sept cent cinquante mille  
15 (750 000)?

16 R. Au lieu du sept cent cinquante mille (750 000).

17 Q. [142] Parfait. Dernière question ou dernier sujet  
18 que je veux aborder avec vous, Monsieur Gosselin,  
19 la question des régimes de retraite. Puis, bon, je  
20 comprends qu'on ne fait pas de très, très grands  
21 débats ici. La FCEI fait un certain nombre de  
22 suggestions dans sa preuve qui... dont on... Gaz  
23 Métro prend évidemment bonne note.

24 Je pense qu'il a été clairement indiqué,  
25 là, qu'il y a des négociations qui ont cours à

1 l'heure actuelle, puis il y a un ensemble de choses  
2 qui sont discutées. Mais je veux juste qu'on  
3 s'entende peut-être un peu sur quelques... sur  
4 certains principes ou... Je ne sais pas comment  
5 l'exprimer, mais je vais vous poser des questions,  
6 puis on va voir qu'est-ce qu'on est capable de  
7 faire ensemble.

8 Premièrement, peut-être, première question.  
9 La position que prend la FCEI à l'égard des régimes  
10 de retraite et tout ça, est-ce que c'est vous qui  
11 la défendez personnellement?

12 R. Qu'est-ce que vous voulez dire? Bien, c'est une  
13 position de l'organisme et je suis le porte-parole  
14 devant la Régie, là, mais c'est certain que pour  
15 cette portion-là de la preuve en particulier, ça  
16 déborde...

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Si vous permettez, quand on a fait adopter la  
19 preuve, comme à chaque fois, je demande toujours à  
20 monsieur Gosselin si la position... la preuve qu'il  
21 a conçue, qu'il a adoptée, si ça représente la  
22 position de la FCEI. Et sauf erreur, encore une  
23 fois, il a répondu : « Oui. » Donc, seulement pour  
24 vous dire que généralement, ce qui est là, c'est la  
25 position de la FCEI.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Je n'ai pas de problème avec le fait que ça soit la  
3 position de la FCEI, je veux juste savoir si  
4 c'est... Parce que dans la... On a posé une  
5 question dans une demande de renseignements pour  
6 savoir, bon, sur quelle tribune la FCEI avait fait  
7 les propositions qu'elle avance et tout ça.

8 Et on a eu donc un ensemble, une réponse,  
9 là, avec... On a très bien détaillé où la FCEI  
10 avait défendu cette position-là. Puis je voulais  
11 simplement savoir si c'était monsieur Gosselin qui  
12 la défendait personnellement. Parce que je ne me  
13 mettrai pas à lui poser des questions très  
14 détaillées à ce sujet-là si ce n'est pas lui qui  
15 l'a défendue personnellement, puis je ne lui en  
16 tiendrai pas rigueur, là.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Vous voulez dire dans les autres tribunes? C'est ce  
19 que vous voulez dire?

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Oui, oui, c'est ça, exact.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 O.K. O.K., votre question, O.K.

24 Me VINCENT REGNAULT :

25 Oui, oui, oui.

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Vous dites : « Par ailleurs, dans... hors la  
3 Régie...  
4 Me VINCENT REGNAULT :  
5 Oui, oui, oui.  
6 LE PRÉSIDENT :  
7 ... est-ce que monsieur Gosselin est...  
8 Me VINCENT REGNAULT :  
9 C'est ça. C'est ça.  
10 LE PRÉSIDENT :  
11 ... sur les tribunes... C'est ça, même question,  
12 là, hors de la Régie?  
13 Me VINCENT REGNAULT :  
14 Oui.  
15 LE PRÉSIDENT :  
16 C'était le sens de la question?  
17 Me VINCENT REGNAULT :  
18 C'est ça, exactement, exactement.  
19 LE PRÉSIDENT :  
20 Et donc, si monsieur Gosselin est capable d'y  
21 répondre, il y répondra.  
22 Me VINCENT REGNAULT :  
23 Évidemment.  
24 M. ANTOINE GOSSELIN :  
25 R. Alors, la réponse, c'est : non.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Q. [143] D'accord. O.K.

3 (11 h 39)

4 Je n'aurai pas d'autres questions pour monsieur...

5 En fait, donnez-moi un instant. Non, je n'aurai pas

6 d'autres questions pour monsieur Gosselin. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Regnault. Maître Cardinal, pour la

9 Régie.

10 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Q. [144] Bonjour, Monsieur Gosselin. Bonjour. Tout à

12 l'heure, quand vous avez débuté votre présentation

13 vous avez fait la liste des modifications à

14 apporter à votre preuve. Est-ce que ça serait

15 possible de déposer la liste en engagement, s'il

16 vous plaît?

17 R. Oui, on peut aussi peut-être déposer une version

18 révisée de la preuve, si vous préférez.

19 Q. [145] On aurait besoin des deux, je crois, ici,

20 pour... ça serait plus facile pour travailler.

21 R. O.K.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Alors, ça sera le dépôt de la preuve révisée,

24 corrigée en audience...

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Parfait.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 ... qu'on va faire d'ici la fin de la journée,  
5 techniquement, là, sans problème.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Ainsi que la liste, qui fait la liste des  
8 modifications apportées.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Donc, deux documents distincts.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui, ça serait intéressant dans le document... dans  
13 le nouveau mémoire, Maître Turmel, ça serait  
14 intéressant qu'on puisse voir rapidement les  
15 modifications.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Les notes à l'avis même.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parce que nous nos... Oui, paginé, parce que la  
20 dernière version, 050, n'était pas paginée.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Là vous entrez dans un domaine, là, je ne sais pas  
23 ce qui se passe...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ce n'est pas un problème.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 ... c'est paginé, des fois ça arrive pas paginé.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Juste si c'est possible, Maître Turmel...

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui, oui, bien sûr.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... parce que, pour nous, on prend nos notes...

9 quand on prépare l'audience on prend nos notes sur  
10 une version. Alors, on veut juste voir c'est quoi  
11 qui est changé pour ne pas devoir tout  
12 retranscrire, c'est juste ça. Question de  
13 coquetterie de la part... D'aller plus rapidement  
14 parce qu'on va avoir un délibéré à faire dans des  
15 temps utiles.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 D'accord.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parfait. Est-ce que c'est un engagement formel  
20 qu'on prend à ce moment-ci?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 On peut le prendre, juste pour qu'on l'ait au  
23 dossier, engagement 1, la FCEI donc, déposera la  
24 preuve révisée, corrigée en audience ce matin, de  
25 même qu'une liste d'une page indiquant les

1 corrections aux pages précises en lien avec ces  
2 corrections ce matin.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Parfait. Et juste une dernière remarque aussi, si  
5 c'est possible que les modifications reflètent  
6 également, en fait, l'ajustement de neuf cent  
7 cinquante mille dollars (950 000 \$) pour  
8 l'inflation.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Un complet majeur total.

11 Me AMÉLIE CARDINAL :

12 Parfait. Merci.

13

14 E-1 (FCEI) : Dépôt de la preuve révisée, corrigée  
15 en audience ce matin, et liste  
16 indiquant les corrections aux pages  
17 précises en lien avec ces corrections  
18 (demandé par la Régie).

19

20 Q. [146] Et, Monsieur Gosselin, je vous réfère à votre  
21 présentation de ce matin, à la page 6, donc la FCEI  
22 recommande de maintenir le niveau de revenus de...  
23 de deux mille treize (2013). Si je vous rapporte à  
24 votre preuve, qui a été révisée le dix-sept (17)  
25 mars deux mille quatorze (2014), aux pages 5, 6 et

1 7... en fait, elles ne sont pas paginées mais la  
2 cinquième, la sixième et la septième page.

3 R. Les miennes le sont.

4 Q. [147] Ah! O.K. Parfait. Donc, à partir de la page  
5 5, la FCEI fait l'analyse des dépenses et est-ce  
6 que ça serait possible d'identifier, directement  
7 dans cette preuve-là révisée, du dix-sept (17) mars  
8 deux mille quatorze (2014), l'ajustement qui est  
9 recommandé par la FCEI relativement aux revenus. Où  
10 sont les chiffres?

11 R. Bien, en fait, il n'est pas là parce que le point  
12 de départ de notre analyse c'est l'année deux mille  
13 treize (2013). Alors, en deux mille treize (2013),  
14 ces revenus-là sont déjà inclus dans le point de  
15 départ. Alors, comme on part de quelque chose qui  
16 inclut déjà deux point neuf millions (2.9 M) de  
17 revenus, bien, on n'a pas de correction à faire  
18 pour se ramener à deux point quatre (2.4), là.

19 Q. [148] Parfait. Et maintenant si on parle un peu de  
20 l'outil de maintien de fiabilité. Tout à l'heure,  
21 votre procureur a indiqué, à la suite d'une  
22 question de Gaz Métro, qu'il était possible de  
23 prendre l'engagement de fournir une réponse écrite  
24 plus étoffée sur la position de la FCEI par rapport  
25 à la proposition de Gaz Métro. Est-ce que vous êtes

1 toujours disponible à fournir cette réponse plus  
2 étoffée par écrit?

3 R. Sur la... le document en général?

4 Q. [149] En fait, c'était sur l'outil de maintien de  
5 fiabilité. La position de Gaz Métro sur...

6 R. De la FCEI.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Vous voulez dire, quelle est la position de la  
9 FCEI...

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Par rapport à la proposition de Gaz Métro sur  
12 l'outil de fiabilité... l'outil de maintien de  
13 fiabilité.

14 R. Bien, écoutez, on peut essayer... le plus possible.

15 Par contre, ce que je dirais c'est ce que  
16 j'expliquais tout à l'heure à maître Regnault,  
17 c'est que c'est quelque chose qui demande quand  
18 même réflexion. Et je pense que c'est une question  
19 quand même pas mal complexe. Donc, je ne sais pas,  
20 en termes de temps, là, si... mais disons qu'on va  
21 essayer le plus possible.

22 Q. [150] Parfait. Est-ce que vous seriez disponible  
23 pour fournir la réponse avant le vingt-huit (28)...  
24 le vingt-huit (28) à midi (12 h), considérant  
25 après... pour laisser du temps pour les plaidoiries

1 par la suite

2 (11 h 44)

3 R. On fera ça.

4 Q. [151] D'accord. C'est donc l'engagement numéro 2.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Engagement numéro 2 de la FCEI. Donc, donner la

7 position de la FCEI à l'égard de l'outil de

8 maintien.

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 De la proposition de Gaz Métro.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 De la proposition de Gaz Métro.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Par rapport à l'outil de maintien de fiabilité.

15

16 E-2 (FCEI) : Donner la position de la FCEI à

17 l'égard de la proposition de Gaz Métro

18 par rapport à l'outil de maintien de

19 fiabilité (demandé par la Régie)

20

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Regnault.

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 Tout simplement je sais que ça va de soi, mais pour

25 les notes sténographiques, moi, je vais réserver

1 mon droit de contre-interroger monsieur Gosselin  
2 sur ce sujet-là.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Tout à fait. Alors, c'est pour ça qu'on demande en  
5 fait que ce soit déposé à midi vendredi. Et on  
6 commencera donc la prochaine journée après  
7 vendredi, c'est le trente et un (31). Alors, on  
8 verra s'il y a des gens qui, suite à tous les  
9 engagements de toute façon, s'il y a des gens qui  
10 ont des questions, puis les témoins seront rappelés  
11 dans ce merveilleux côté droit de moi pour pouvoir  
12 y répondre. Aucun problème là-dessus. Et nous-même  
13 nous conservons nos droits jusqu'à la fin de poser  
14 des questions, Maître Regnault.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Merci beaucoup. Donc ça termine mes questions.

17 INTERROGÉ PAR M. GILLES BOULIANNE :

18 Gilles Boulianne pour la Régie. C'est très simple.

19 Q. [152] Monsieur Gosselin, quant à corriger ou à  
20 faire des ajustements à votre mémoire, la page 8,  
21 il y a une affirmation concernant les contributions  
22 des employés à leur régime de retraite. Ça m'a  
23 l'air complètement... il manque quelque chose,  
24 c'est à l'envers de ce que Gaz Métro a donné comme  
25 réponse :

1 [...] 25 % soient payées par Gaz Métro  
2 et 75 % soient payées par l'employeur.

3 R. Effectivement.

4 Q. [153] J'ai trouvé que c'était insuffisant. Peut-  
5 être jeter un coup d'oeil là-dessus.

6 R. Merci.

7 Q. [154] C'est tout. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Turmel, la Régie n'aura pas d'autres  
10 questions pour monsieur Gosselin, du moins jusqu'à  
11 maintenant. Alors, nous libérons donc pour  
12 l'instant monsieur Gosselin. À moins que vous ayez  
13 un réinterrogatoire.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Je n'ai pas d'autres questions. Merci. On peut  
16 libérer monsieur Gosselin.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parfait. Merci. On va prendre la pause dîner tout  
19 de suite. Puis quand on va revenir, nous avons donc  
20 trois participants, trois intervenants, donc ce  
21 sera le GRAME, le ROEÉ et UC comme c'est mentionné.  
22 Maître Paquet, je constate que vous avez juste un  
23 témoin dans la salle. Alors, juste me valider si on  
24 commence avec vous ou si on commence avec un témoin  
25 ou deux.

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Un témoin.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Un témoin. Parfait. Merci. Alors on va prendre une  
5 pause. On va aller jusqu'à une heure quinze  
6 (1 h 15). Et puis on va donc revenir à une heure  
7 quinze (1 h 15) et nous allons aller jusqu'à la fin  
8 pour passer les trois participants. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 (13 h 15)

13

14 LE PRÉSIDENT :

15 Nous pouvons commencer, Maître Paquet.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur  
18 les régisseurs. Geneviève Paquet pour le GRAME.

19 Donc, nous avons sur le banc madame Nicole Moreau.

20 On demanderait à madame la greffière de bien  
21 vouloir l'assermenter s'il vous plaît.

22

23 PREUVE DU GRAME

24

25 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième

1 (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

2

3 NICOLE MOREAU, consultante, ayant une place  
4 d'affaires au 431, rue Jean-Baptiste-Lepage,  
5 Saint-Côme (Québec);

6

7 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
8 solennelle, dépose et dit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Q. [155] Madame Moreau, est-ce exact que c'est vous  
12 qui avez préparé et rédigé le rapport du GRAME pour  
13 la Phase 3 du présent dossier qui a été déposé sous  
14 la cote C-GRAME-0027?

15 R. C'est exact.

16 Q. [156] Avez-vous des modifications à y apporter  
17 avant de l'adopter pour valoir comme votre  
18 témoignage?

19 R. Oui, quelques erreurs se sont glissées dans le  
20 rapport. Alors, d'abord, j'aimerais simplement  
21 faire référence d'une manière générale au rapport.  
22 Il y a une des références qui est inexacte quand je  
23 donne la cote de la Régie, la cote, je donne la  
24 cote B-040, mais c'est la réponse aux questions du  
25 GRAME qui se trouve être Gaz Métro-19, Document 5.

1 Ça, c'est exact tout partout, mais c'est conforme  
2 partout dans la preuve. Je marque toujours B-0040,  
3 mais c'est inexact, c'est B-0330. Donc, l'erreur  
4 est partout dans le document.

5 Q. [157] Je comprends qu'il y a quand même la  
6 référence Gaz Métro-19, Document 5?

7 R. Oui, c'est ça. Ça, c'est la bonne référence. Il y a  
8 juste la référence à la cote de la Régie qui est  
9 erronée. La deuxième erreur se trouve en page 35.  
10 C'est toujours une erreur de référence. C'est la  
11 citation à la fin de la page 35. C'est une réponse  
12 à la question, une question de la Régie, c'est la  
13 réponse 1.5 et non pas 1.1 qu'on doit lire. Et je  
14 pense que c'est aussi en bas de page la même chose.  
15 Et la troisième erreur, en page 14, c'est dans la  
16 section du CASEP. Vous retrouvez ça au deuxième  
17 paragraphe, cinquième ligne. C'était une donnée qui  
18 provient de la preuve de Gaz Métro. Il y a un six  
19 (6) qui a été rajouté devant. On ne sait pas  
20 pourquoi. Évidemment on devrait lire trois millions  
21 neuf cent quarante-sept mille et quelque chose  
22 litres de mazout 2 équivalent et non pas soixante-  
23 trois (63). Le trois est comme décalé, mais il  
24 faudrait l'enlever. C'est tout. Donc, c'est la  
25 référence entre parenthèses, l'équivalent au lieu

1 de... on retire le six (6) et on arrive à trois  
2 millions neuf cent quarante-sept mille sept cent  
3 trente-neuf litres (3 947 739 l) de mazout.

4 Q. [158] Oui. Exact. Merci. Suite à ces modifications,  
5 est-ce que vous adoptez votre rapport pour valoir  
6 comme votre témoignage pour la présente audience?

7 R. Oui, je l'adopte.

8 Q. [159] Merci. Donc, je vous demanderais de bien  
9 vouloir débiter la présentation du GRAME.

10 R. Tout d'abord, bonjour, Monsieur le Président;  
11 bonjour, Madame. Je vais simplement faire des  
12 ajouts à certaines... pas des ajouts mais des  
13 compléments d'explication à certaines parties du  
14 rapport du GRAME. Je vais commencer par la section  
15 1, la section sur les indices de qualité. Et je  
16 vais simplement aborder la question de l'indice  
17 d'émissions de gaz à effet de serre.

18 On a posé des questions à Gaz Métro en  
19 audience, parce qu'on cherchait à savoir si,  
20 finalement, vous savez, on fait une recommandation  
21 dans notre rapport que la clause, la clause qui  
22 concerne, qui est indiquée dans la décision  
23 D-2007-047 en annexe, qui se trouve être une des  
24 clauses pour l'indice d'émissions de gaz à effet de  
25 serre. Donc, on pensait que cette clause-là doit

1 être reconduite alors qu'elle n'est pas présente  
2 dans le rapport, dans la preuve de Gaz Métro.  
3           Donc, on cherchait à savoir, c'est, est-ce  
4 qu'il y avait lieu, on voulait confirmer, voir,  
5 est-ce qu'il y a lieu finalement, même si on  
6 recommandait de la reconduire, est-ce qu'il y a  
7 lieu de vraiment la reconduire. Alors, on a vérifié  
8 avec Gaz Métro. Donc, en réponse, on a eu la  
9 réponse à l'engagement 11 qui a été donné au panel  
10 7 par monsieur Tremblay puis il nous indiquait que  
11 les crédits d'émission, en deux mille douze (2012),  
12 et ce, pareillement à ceux de deux mille treize  
13 (2013), sont des crédits récurrents pour une  
14 période d'au moins cinq ans, alors qu'en deux mille  
15 douze (2012), la clause était effective dans le  
16 calcul des indicateurs de performance. Donc, on  
17 n'est pas arrivés à départir... à constater qu'il y  
18 aurait une différence entre les crédits d'avant  
19 puis les crédits de maintenant, donc on parle de la  
20 même chose, finalement. Donc, on constate que,  
21 finalement, en continuité avec qu'est-ce qui se  
22 faisait avant, on devrait reconduire la clause  
23 encore une fois et on verra qu'est-ce qui se  
24 passera dans le... dans le prochain mécanisme  
25 incitatif s'il y aura lieu de modifier parce qu'ils

1 nous ont dit qu'ils arrivaient au bout de leur  
2 projet, donc, nécessairement, il y aura à  
3 reconduire ça. Donc, simplement, on dit :

4 Ayant constaté que monsieur Tremblay  
5 nous a mentionné n'avoir pas  
6 d'objection à la remettre, donc on  
7 recommande de la maintenir.

8 Évidemment, si on la maintient, on recommande aussi  
9 que s'il y a des surplus, bien, ils pourront être  
10 versés l'année subséquente, la même chose qui se  
11 passait avant.

12 Maintenant, un petit point concernant la  
13 question du gaz perdu. Et aussi, je rajouterai,  
14 pas juste du gaz perdu mais fuites sur le réseau.  
15 On a noté l'ouverture de Gaz Métro à discuter de  
16 modifications de l'indice de qualité de service  
17 puis peut-être de rajouter autre chose. On verra ce  
18 qu'on va en faire dans l'éventuel mécanisme. Mais  
19 j'aimerais rajouter, c'est un peu en réaction avec  
20 la présentation de mon prédécesseur de la FCEI qui  
21 parlait justement des investissements, là, en ETC,  
22 en personnel pour la détection des fuites ou pour  
23 la réparation. Il est certain que, pour le GRAME,  
24 un programme de détection des fuites c'est quelque  
25 chose d'important. Ce n'est pas juste une question

1 financière, il y a des questions de sécurité  
2 publique aussi. Du gaz naturel c'est inflammable,  
3 on ne peut pas laisser ça comme ça dans les airs  
4 puis dire : « Bien, on va sauver un petit peu  
5 d'argent si on engage une personne ou deux de  
6 moins. » Moi, je pense que Gaz Métro doit mettre  
7 les ressources nécessaires pour, justement, avoir  
8 un bon contrôle sur les fuites de son réseau. Puis  
9 je pense que la personne la meilleure pour avoir la  
10 compétence pour savoir quels sont ses besoins il  
11 s'agit bien de Gaz Métro.

12 La deuxième partie... le deuxième point que  
13 j'aimerais aborder concernant la section 2 du  
14 rapport du GRAME. Ça concerne la contribution...  
15 bon, on avait un titre qui concerne la contribution  
16 du PGEÉ et aussi des programmes du CASEP, PRC, PRRC  
17 à la réduction d'émission globale en GES. Là, dans  
18 notre rapport, on se posait la question, bien, est-  
19 ce que, finalement, tout le monde travaille dans la  
20 même direction? Est-ce que, finalement, les équipes  
21 de Gaz Métro vont sur le terrain... aussi on sait  
22 qu'ils font affaire avec des équipes de vente  
23 externes, quand ils vont sur le terrain, est-ce que  
24 tout le monde se comporte de la même façon? Est-ce  
25 que tout le monde fait la promotion, par exemple,

1 des programmes du PGEÉ? On avait une préoccupation  
2 un peu, quand quelqu'un... quand elle se présente  
3 pour connecter ou donner du financement dans le  
4 cadre du CASEP, ça veut dire qu'il y a de l'argent  
5 qui est donné pour aller chercher un client. Est-ce  
6 qu'à ce moment-là... est-ce que Gaz Métro s'assure  
7 que ce client-là, bien, systématiquement, il reçoit  
8 quand même de l'information aussi? Est-ce que... Si  
9 c'est dans le cadre d'un nouveau client, il va  
10 avoir à choisir des équipements pour la chauffe ou  
11 pour autre chose. Bien, est-ce que ces équipements  
12 sont les plus efficaces possibles? Est-ce qu'il  
13 est au courant qu'il peut aller aussi chercher du  
14 financement? Donc, on a posé des questions en  
15 audience pour vérifier ça et on a eu l'engagement  
16 15, qu'on a vu sur le site ce matin. Je n'ai pas la  
17 copie entre les mains, mais on constate que, le  
18 sondage, il ne vise pas directement les... les  
19 clients du CASEP, du PRC ou du PRRC. On comprend  
20 que, finalement, bien, on a donné une réponse avec  
21 l'information qui était là. Mais on comprend aussi  
22 que... de l'avis du GRAME, on pense que c'est quand  
23 même important pour le Distributeur de vérifier  
24 auprès... surtout de... il appelle ça sa force de  
25 vente externe, de vérifier que tout le monde fait

1 bien la même chose. C'est beau avoir des programmes  
2 de formation, il faut en avoir, il faut qu'ils  
3 aient des outils nécessaires entre les mains pour  
4 faire le travail. Mais après ça il y a peut-être un  
5 élément qui manque, c'est-à-dire la vérification  
6 que c'est vraiment fait.

7 (13 h 25)

8 On voit dans le sondage qu'il a moins que  
9 cinquante pour cent (50 %) des clients qui sont au  
10 courant, donc nécessairement, ce n'est pas tout le  
11 temps fait, peut-être que ça n'a pas été fait dans  
12 le passé, le sondage, ça ne veut pas dire que les  
13 nouveaux clients, ce qui se passe, là,  
14 présentement, depuis trois quatre ans que ça ne se  
15 passe pas comme ça, mais je pense qu'il y a une  
16 étape de vérification, là, qui serait importante à  
17 mettre en place là-dessus, donc on conserve nos  
18 recommandations au GRAME du rapport par rapport à  
19 cette section-là. Le troisième élément, je ne vais  
20 pas en parler beaucoup parce que c'est en section 3  
21 du rapport du GRAME en page 17, on a dit qu'on  
22 était en faveur de la demande d'exclusion pour les  
23 clients de moins de sept cent soixante-quinze  
24 mètres cubes (775 m<sup>3</sup>). Pour avoir été moi-même sur  
25 des panels antérieurs avec Gaz Métro, c'était

1           quelque chose que le GRAME, on avait abordé avec  
2           Gaz Métro, on s'était dit « Oui, mais quand  
3           quelqu'un, tout d'un coup, en milieu de l'année  
4           investit en efficacité énergétique puis là, il ne  
5           peut pas atteindre son obligation », on avait un  
6           problème avec ça, ça pourrait freiner les  
7           investissements en efficacité énergétique, donc  
8           c'était les raisons pour lesquelles le GRAME  
9           accueille favorablement cette modification-là. Je  
10          vais aborder maintenant la campagne de  
11          positionnement. On ne l'avait pas fait dans notre  
12          rapport, mais on pense que c'est important de dire  
13          un petit mot là-dessus. Le GRAME accueille vraiment  
14          favorablement ces investissements-là et le budget  
15          supplémentaire d'un point trois million (1,3 M).  
16          Pourquoi? Parce qu'on a fait référence à notre  
17          rapport, au rapport de la Commission sur les enjeux  
18          énergétiques puis bien que cette commission-là,  
19          bon, elle émet des recommandations favorables au  
20          secteur du gaz naturel mais surtout au point de vue  
21          industriel et commercial, mais pas résidentiel, on  
22          constate que la Commission ne reconnaît pas du tout  
23          les avantages de miser sur la complémentarité de  
24          l'électricité et du gaz naturel pour notamment les  
25          besoins de chauffage résidentiels. Vous le savez,

1 le GRAME aussi est sur d'autres panels, sur les  
2 dossiers du Distributeur en électricité, Hydro-  
3 Québec Distribution et on sait que dans ces  
4 dossiers-là, il y a une recherche d'effacement de  
5 la chauffe à la pointe, surtout dans un hiver comme  
6 on a présentement. Hydro-Québec Distribution, de  
7 notre compréhension, ne cherche pas à ce que tout  
8 le monde chauffe à l'électricité au Québec et  
9 d'ailleurs, pour... on pourra peut-être préciser  
10 les références en argumentation finale, mais il y a  
11 toute la tarification bi-énergie et la demande de  
12 la Régie aussi de maintenir les clientèles bi-  
13 énergie pour ne pas que, justement, que tout le  
14 monde s'en aille au chauffage électrique. Donc  
15 nécessairement, nous, on y voit comme... avec  
16 l'intérêt du GRAME en environnement, vraiment un  
17 avantage d'avoir une clientèle qui se chauffe à  
18 l'électricité aussi puis c'est sûr qu'on est  
19 favorable à la campagne de positionnement de Gaz  
20 Métro qui favorise la conversion de clients vers le  
21 gaz naturel et non pas l'inverse. Je rajoute ça  
22 parce que c'est quand même important. On a vu la  
23 présentation, par exemple, de la FCEI qui dit  
24 « Bien c'est quoi le point de vue du client,  
25 qu'est-ce qui arrive, c'est quoi l'avantage du

1 client d'investir là-dedans? » Il faudrait tout de  
2 même pas perdre de vue qu'il y a des clients qui  
3 sont déjà branchés, les branchements ne sont pas  
4 nécessairement amortis, les coûts, on sait que les  
5 coûts des branchements sont amortis sur plus longue  
6 période, il faut que... chercher, il me semble, à  
7 conserver les clients qui sont déjà là et pas les  
8 envoyer à l'électricité. On sait que la Commission,  
9 le rapport c'est là qu'il envoie les clients de Gaz  
10 Métro. Nous on est un peu étonnés du résultat de la  
11 Commission, mais ça c'est un autre point de vue.

12 Puis dernier point là-dessus, si je compare  
13 un point trois million (1,3 M) avec tout  
14 l'investissement qui est consenti pour les  
15 programmes du PRC et PRRC, la comparaison, je veux  
16 dire s'il y a une comparaison à faire, un point  
17 trois million (1,3 M) c'est pas significatif  
18 comparé à ça. Donc, je pense que ça vaut la peine  
19 d'investir pour conserver les clients au moins  
20 résidentiels, puis positionner le gaz naturel au  
21 Québec.

22 Maintenant, je vais continuer avec une  
23 autre section du rapport du GRAME, la section 3 et  
24 la cible du PGEÉ. Alors vous avez entendu les  
25 témoins de Gaz Métro qui... qui émettaient des

1           doutes par rapport à la conclusion du GRAME par  
2           rapport au manque... manque de cinq point huit  
3           millions de mètres cubes (5,8 Mm3) pour l'atteinte  
4           de la cible.

5                       Évidemment, on tirait cette conclusion-là  
6           de la réponse que Gaz Métro nous a faite, c'est la  
7           réponse à la demande de renseignements 3.3, ça se  
8           trouve à Gaz Métro 19, Document 5. Il faut savoir,  
9           moi ça fait quand même un petit bout de temps que  
10          je viens sur les... que je viens devant vous à la  
11          Régie. Depuis deux mille cinq (2005) avec le GRAME,  
12          j'ai été là en deux mille six (2006), sept (2007),  
13          huit (2008), neuf (2009).

14                      Et je me rappelle très bien avoir fait,  
15          justement, le calcul de commencer à telle date le  
16          comptage, c'est-à-dire le premier (1er) janvier  
17          deux mille six (2006), puis après ça extrapoler,  
18          couper les années, multiplier par neuf dixième,  
19          après ça trois douzième pour arriver à une  
20          estimation sur dix ans. Puis là on essayait de  
21          trouver combien il faut que Gaz Métro... c'est quoi  
22          la cible annuelle qu'il faut qu'il atteigne pour  
23          qu'on réussisse au bout des dix années pour y  
24          arriver. Donc on faisait une estimation, puis là on  
25          disait : bien si vous vous alignez par là, vous

1           avez des bonnes chances d'y arriver.

2                       Mais là c'est tout de même la réponse de  
3           Gaz Métro au GRAME qui dit que c'est sa  
4           contribution estimée. Maintenant, s'il veut  
5           qu'on... si Gaz Métro est d'accord de corriger sa  
6           propre estimation, on ne voit pas de problème, sauf  
7           qu'on a peut-être un bémol là-dessus. Il faut faire  
8           attention. Le tableau qu'on nous a donné, la note  
9           en bas du tableau nous dit bien qu'à partir de deux  
10          mille cinq (2005), deux mille six (2006), à deux  
11          mille sept (2007), deux mille huit (2008), c'est  
12          des estimés qui sont basés sur l'année du  
13          gouvernement. Premier (1er) avril au trente-et-un  
14          (31) mars.

15                      Donc techniquement, si on voudrait rajouter  
16          au bout il faudrait enlever les neuf premiers mois,  
17          là, de la première colonne, mais c'est pas nous qui  
18          avons les chiffres exacts d'une année à l'autre,  
19          c'est quoi les résultats. Et je pense aussi que, de  
20          mon souvenir c'est que les gens n'appliquent pas au  
21          programme de la même façon, que ce soit au mois de  
22          septembre, au mois d'avril. Des fois il y a des  
23          décalages au mois de décembre par rapport aux  
24          prévisions de l'année courante. Donc ça ne serait  
25          pas à nous de faire ce travail-la, mais peut-être

1 que Gaz Métro pourrait réviser sa réponse. Et à ce  
2 moment-là, à partir d'une réponse révisée qu'il  
3 regarde où il doit aller.

4 Puis il faut se rappeler que cette réponse-  
5 là, elle était aussi dans l'analyse des résultats  
6 du mécanisme incitatif qui a été déposé. J'ai pas  
7 la référence avec moi, mais on vous la mettra en  
8 argumentation finale.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Paquet, vous voulez intervenir?

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Q. [160] Oui, je voulais... je voulais demander,  
13 Madame Moreau, pouvez-vous préciser, là, juste pour  
14 être certaine que tout le monde sait de quel  
15 tableau vous parlez, la référence au tableau en  
16 question qui pourrait être mise à jour par Gaz  
17 Métro, je peux... est-ce que vous avez la  
18 référence?

19 R. Oui, c'était la demande de renseignements 3.5 que  
20 je mentionnais un peu plus tôt. Gaz Métro 19,  
21 Document 5 que j'avais nommée, donc c'est cette  
22 référence-là que j'avais nommée.

23 Q. [161] Donc c'est la réponse 3.5 à la demande de  
24 renseignements du GRAME.

25 R. C'est exact.

1 Q. [162] Merci.

2 R. Donc, c'est un document qui était déposé aussi dans  
3 le... dans le rapport qui a été fait à la Régie sur  
4 les résultats du mécanisme. Donc c'est pas... c'est  
5 pas des données qui datent juste d'hier. C'est des  
6 données qui ont fait un suivi pendant plusieurs  
7 années.

8 (13 h 33)

9 Donc, on demande une mise à jour à ça, puis  
10 suite à ça, bien, il y aura lieu de regarder. Il  
11 nous reste deux ans, là, deux mille quatorze (2014)  
12 et deux mille quinze (2015). Regarder mais c'est  
13 quoi qu'il faut atteindre pour aller chercher notre  
14 bonification d'un million (1 M).

15 Maintenant, pour terminer, et je ferai un  
16 petit aparté, mais il faut quand même se rappeler  
17 qu'on a toujours été en faveur, finalement, d'un  
18 peu plus qu'un million (1 M). Le GRAME, à l'époque,  
19 on était favorable à une récompense plus élevée,  
20 puis c'est la récompense qu'on a entre les mains.  
21 Il faut quand même l'ajuster en fonction de la  
22 cible à atteindre, ça, c'est une chose.

23 Puis éventuellement, bien, il ne faut pas  
24 oublier que Gaz Métro ne bénéficie pas d'un  
25 rendement sur les investissements qu'il fait au

1 PGEÉ. Donc, sa récompense pour atteindre ces  
2 cibles-là, parce que le gouvernement ne va pas lui  
3 donner... ne va pas lui donner de pénalité s'il ne  
4 la rencontre pas, mais le fait de lui donner une  
5 motivation, ça a toute son importance.

6 Maintenant, le dernier élément que j'aborde  
7 avec vous cet après-midi - j'allais dire : « Ce  
8 matin », mais on a changé d'horaire - c'est la  
9 section 4 du GRAME aux pages 27 à 30. Ça concerne  
10 évidemment les... la question du marché du carbone.

11 On comprend qu'il y a un dossier qui a été  
12 déposé, je l'ai moi-même consulté. On n'en  
13 reparlera pas ici parce que ça ne fait pas partie  
14 de la preuve déposée. Et je vous avertis avant de  
15 commencer de ne pas vous inquiéter.

16 Par contre, il faut se rappeler qu'on a une  
17 augmentation du coût de service, en deux mille  
18 quinze (2015), qui s'en vient, qui se situerait  
19 entre trente-cinq millions (35 M) et soixante  
20 millions (60 M). Ça, on trouve ça à la réponse que  
21 Gaz Métro a faite à la demande de la Régie, la  
22 réponse 1.5, Gaz Métro 19, document 1, B-00198. On  
23 sait que selon les réponses qu'on a eues aussi au  
24 panel sur le PGEÉ par Gaz Métro, que c'est imminent  
25 à la participation du Distributeur au marché du

1 carbone.

2 En résumé... Et vous allez voir où je veux  
3 en venir, là. En résumé, bien que Gaz Métro va être  
4 assujetti seulement au premier (1er) janvier deux  
5 mille quinze (2015) - ça, c'est en tant que  
6 Distributeur de gaz naturel - on constate que Gaz  
7 Métro n'a pas participé ni aux ventes des enchères  
8 du trois (3) décembre deux mille treize (2013), ni  
9 à celles du quatre (4) mars deux mille quatorze  
10 (2014) pour acquérir les unités d'émission futures  
11 de deux mille seize (2016) et de deux mille dix-  
12 sept (2017). C'est ce qu'on parle.

13 On sait que par processus d'inscription  
14 pour deux mille quatorze (2014), il est toujours...  
15 il n'est pas inscrit, là, encore, mais... ou il  
16 est... De ce qu'on a compris, c'est à la porte  
17 comme participant. L'avis du GRAME :

18 De fait, Gaz Métro pourrait acquérir  
19 en deux mille quatorze (2014) jusqu'à  
20 quinze pour cent (15 %) des droits  
21 d'émission disponibles pour la vente  
22 au moment de la vente...

23 Je peux continuer? D'accord? O.K., je vais  
24 recommencer cette phrase-là. Donc :

25 De l'avis du GRAME, Gaz Métro pourrait

1                                   acquérir dès deux mille quatorze  
2                                   (2014), dès cette année, jusqu'à  
3                                   quinze pour cent (15 %) des droits des  
4                                   unités d'émission qui sont disponibles  
5                                   à chaque vente.

6           Puis là, on va vous donner peut-être les références  
7           plus précises en argumentation finale. Il s'agit de  
8           l'article 50, alinéa 9 du règlement sur le SPEDE :

9                                   Pour notamment des unités d'émission  
10                                  d'années postérieures [...]

11           On parle d'années postérieures parce qu'on n'en n'a  
12           pas besoin en deux mille quatorze (2014). Donc...

13                                  Pour les années de deux mille quinze  
14                                  (2015) à deux mille dix-huit (2018),  
15                                  qui correspondent à des périodes de  
16                                  conformité.

17           On comprend qu'il y a des frais à ça, il y a des  
18           frais pour la lettre d'émission de crédits. Mais il  
19           y a aussi, quand on connaît ça, les comptes de  
20           frais reportés, bien, il y a un taux d'intérêt  
21           attaché à ça, ça porte intérêt. Donc, est-ce que  
22           Gaz Métro a fait des investissements tout de suite  
23           pour les années futures, puis payé des taux  
24           d'intérêt durant tout ce temps-là?

25           (13 h 37)

1                    Pourquoi il faudrait que, de l'avis du  
2                    GRAME, qu'elle aille quand même un peu dans cette  
3                    direction-là? Parce qu'il va y avoir un nombre  
4                    d'unités d'émissions qui va ... C'est à ça que ça  
5                    sert. Il y a un plafond. Ce que ça sert, là, c'est  
6                    qu'il y a un plafond, il y a un maximum à aller  
7                    chercher là. Puis à un moment donné, il va y en  
8                    avoir moins de disponibles. S'il en manque qu'est-  
9                    ce qui va arriver, c'est que Gaz Métro va être  
10                    astreint à acheter des crédits d'émissions mis en  
11                    réserve par la ministre. Et ceux-là, ils vont  
12                    coûter entre quarante (40) puis cinquante dollars  
13                    (50 \$) l'unité, avec une majoration de cinq pour  
14                    cent (5 %).

15                    L'avis du GRAME, il semble opportun que Gaz  
16                    Métro ait intérêt à tirer avantage d'un prix plus  
17                    bas d'unités actuelles et de... et surtout de leur  
18                    disponibilité considérant les économies à réaliser  
19                    et considérant l'intérêt de créer peut-être une  
20                    provision d'unités éventuelles. On ne parle pas de  
21                    les acheter tout en avance. Il y a des coûts à ça.

22                    Dernier point, on a entendu le... pour  
23                    faire valoir cette demande du GRAME, on a entendu  
24                    Gaz Métro en panel dire qu'ils vont attendre la  
25                    décision de la Régie. Avec respect, Gaz Métro a une

1 obligation. C'est-à-dire que l'acquisition de  
2 crédits d'émissions, ça découle d'une obligation  
3 juridique en vertu d'un règlement. Il ne peut pas  
4 passer à côté. De l'avis du GRAME, le distributeur  
5 peut débiter la question sans obtenir  
6 l'autorisation préalable de la Régie.

7           Donc toutefois, le GRAME recommande à la  
8 Régie d'encourager Gaz Métro à constituer une  
9 provision raisonnable d'unités d'émissions. Donc,  
10 acquérir des crédits d'émissions lors des  
11 prochaines ventes ou dès qu'il sera dûment inscrit.  
12 Parce que, là, il risque d'attendre peut-être à la  
13 fin de décembre deux mille quatorze (2014) pour  
14 deux mille quinze (2015). Il risque d'avoir pas mal  
15 de monde à la porte à ce moment-là. Il n'y a pas  
16 juste le gaz naturel qui rentre. Il y a aussi tout  
17 le marché du secteur du mazout qui va rentrer en  
18 même temps.

19           Alors ça complète ma présentation.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Donc, madame Moreau est disponible pour répondre  
22 aux contre-interrogatoires.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. Merci, Maître Paquet. Maître Sarault?

25

1 Me GUY SARAULT :  
2 Pas de questions.  
3 LE PRÉSIDENT :  
4 Maître Boucher Meunier?  
5 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :  
6 Pas de questions.  
7 LE PRÉSIDENT :  
8 Maître Neuman?  
9 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
10 Pas de questions.  
11 LE PRÉSIDENT :  
12 Maître Sicard?  
13 Me HÉLÈNE SICARD :  
14 Pas de questions.  
15 LE PRÉSIDENT :  
16 Maître Regnault.  
17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :  
18 On n'aura pas de questions, Monsieur le Président.  
19 LE PRÉSIDENT :  
20 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître Cardinal?  
21 Me AMÉLIE CARDINAL :  
22 Non, pas de questions non plus. Merci.  
23 LE PRÉSIDENT :  
24 Nous n'aurons pas de questions de notre bord. C'est  
25 clair. Merci, Madame Moreau. Donc vous êtes

1 libérée. Merci. Oui, la preuve du ROÉÉ. Bon début  
2 d'après-midi, Madame Boucher Meunier. Dès que ça va  
3 être réglé, on va pouvoir faire assermenter votre  
4 témoin.

5 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

6 Parfait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parfait. Merci.

9 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

10 Est-ce que je peux en profiter pour déposer...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je préférerais que madame la greffière soit à sa  
13 place. Nous pouvons y aller.

14

15 PREUVE DU ROÉÉ

16

17 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième  
18 (25e) jour du mois de mars, A COMPARU :

19

20 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place  
21 d'affaires au 1445A, rue Hébert, Ville LaSalle  
22 (Québec);

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
25 solennelle, dépose et dit :

1 INTERROGÉ PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

2 Donc, je vais d'abord déposer au dossier la  
3 présentation PowerPoint de monsieur Finet qui sera  
4 cotée C-ROÉÉ-0027.

5

6 C-ROÉÉ-0027 : Présentation PowerPoint

7

8 Donc, nous avons également déposé sur le SDÉ hier  
9 quelques documents auxquels monsieur Finet fera  
10 référence, soit les manuels techniques pour le  
11 collecteur solaire LUBI datés respectivement de  
12 février deux mille treize (2013) et de juillet deux  
13 mille treize (2013), cotés C-ROÉÉ-0022 et  
14 C-ROÉÉ-0023; la page du site d'Enerconcept  
15 intitulée « Foire aux questions » cotée  
16 C-ROÉÉ-0024; l'article « Sobey's allie écologie et  
17 économie » paru dans la revue Desjardins  
18 Entreprises coté C-ROÉÉ-025; et le document  
19 d'InformaTECH, volume 22, numéro 2, coté  
20 C-ROÉÉ-026.

21 Q. [163] Donc, bonjour, Monsieur Finet.

22 R. Bonjour.

23 Q. [164] Donc, la preuve écrite du ROÉÉ cotée

24 C-ROÉÉ-017 et la présentation PowerPoint cotée

25 C-ROÉÉ-027 ont bien été préparées par vous?

1 R. Oui.

2 Q. [165] Et la preuve du ROÉE représente bien sa  
3 position?

4 R. Oui.

5 Q. [166] Et vous l'adoptez pour valoir comme votre  
6 témoignage écrit en l'instance?

7 R. Oui.

8 Q. [167] Donc vous pouvez témoigner.

9 (9 h 04)

10 R. Merci. Bonjour, Messieurs, Madame les Régisseurs.  
11 Vous avez déjà eu la preuve, mais il y a eu un peu  
12 d'évolution depuis le temps, donc je vais vous  
13 mettre à jour un peu puis je vais aller quand même  
14 assez vite sommairement, là. Donc, c'est ça, la  
15 preuve a été rédigée de sorte à... c'est-à-dire,  
16 dans le contexte, là, c'était de s'assurer,  
17 premièrement, que les économies d'énergie, qui  
18 étaient présumées, étaient des économies d'énergie  
19 réelles. Et, d'autre part, dans un esprit  
20 constructif, justement, c'était de découvrir...  
21 c'est-à-dire d'identifier et de proposer des  
22 nouvelles opportunités d'économie d'énergie pour  
23 Gaz Métro.

24 Donc, le gros sujet, je dirais, du rapport  
25 ça vise le rapport d'évaluation qui a été fait pour

1 le programme de préchauffage solaire de l'air, qui  
2 était le numéro PC440 sous le Fonds en efficacité  
3 énergétique. Ce rapport-là a été déposé en octobre  
4 par Gaz Métro. Et donc, le « highlight » ou, je  
5 dirais, ce qui est ressort de ce rapport-là, et ce  
6 qui est... tant qu'à moi, ce qui m'a estomaqué  
7 c'était justement l'omission de prendre en compte  
8 le facteur vent pour plusieurs des dossiers. C'est-  
9 à-dire, plusieurs des dossiers qui représentent  
10 seulement vingt et un pour cent (21 %) des projets  
11 qui ont eu cours pendant cette période-là, les cinq  
12 ans dont... qui ont fait l'objet du rapport, mais  
13 qui représentent pratiquement cinquante pour cent  
14 (50 %) des économies d'énergie. Il faut dire que  
15 cette technologie-là est arrivée vers la fin, là,  
16 plus vers deux mille dix (2010), deux mille onze  
17 (2011), je dirais même que... vers le début. Donc,  
18 c'est probablement une bonne partie, sinon  
19 l'entièreté des derniers rapports qui ont été  
20 acceptés dans... par le Fonds et en efficacité  
21 énergétique et, probablement, pratiquement la  
22 totalité, je ne sais pas, des projets qui ont été  
23 acceptés depuis le premier (1er) octobre deux mille  
24 douze (2012) par Gaz Métro.

25 Donc, cette... finalement, cette erreur-là

1 a été faite suite à la prétention d'un fabricant  
2 qui disait que son produit... son nouveau produit  
3 était insensible aux vents. Suite à ça, les... on  
4 se serait attendu à ce que les responsables du  
5 Fonds en efficacité énergétique fassent ce qu'on  
6 appelle en anglais « due diligence », c'est-à-dire  
7 qu'ils demandent des preuves à l'appui de ces  
8 prétentions-là puisque ça pouvait avoir un impact  
9 quand même assez considérable. Donc, c'était gros.  
10 Moi, quand j'ai vu ça, j'ai... je me suis dit :  
11 « Écoute, je vais aller voir le manuel technique du  
12 fabricant. » Je suis allé voir ça, je suis allé  
13 voir ce qu'il disait dans le manuel technique et  
14 j'ai fait les vérifications auprès du laboratoire  
15 et auprès du gestionnaire du logiciel, qui est  
16 Ressources naturelles Canada. Et je leur ai  
17 demandé, à chacun, si les affirmations qui étaient  
18 faites dans le manuel technique étaient véridiques,  
19 si leurs propos étaient rapportés correctement. On  
20 m'a dit que non. D'ailleurs, dans les deux... dans  
21 les deux annexes à mon rapport vous pouvez voir que  
22 les deux ont démenti de façon catégorique, non,  
23 jamais en aucun temps ils ont fait de telles  
24 affirmations.

25 L'erreur du Fonds de ne pas avoir fait

1           cette « due diligence-là » ça a coûté déjà aux  
2           clients de Gaz Métro, aux payeurs de tarifs Gaz  
3           Métro plus de trois cent mille dollars (300 000 \$).  
4           En calculant que chaque mètre cube a été payé à une  
5           valeur de trois dollars (3 \$) comme aide  
6           financière, donc qui... ces dossiers-là  
7           représentent plus de cent mille mètres cubes  
8           (100 000 m3). Cette erreur-là, du Fonds, a été  
9           suprenamment aussi commise par Gaz Métro et son...  
10          son unité spéciale DATECH, à ma grande surprise,  
11          puisque c'est donc DATECH les spécialistes, chez  
12          Gaz Métro, de ces questions techniques là. Et, sans  
13          savoir sur quel dossier ou sur combien de dossiers  
14          cette erreur a été faite, ça pourrait représenter,  
15          en appliquant le vingt-huit pour cent (28 %) de  
16          taux moyen d'inflation des économies, ça pourrait  
17          représenter au-dessus de six cent dix mille dollars  
18          (610 000 \$) qui seraient en voie d'être payés en  
19          trop.

20          (13 h 49)

21                         D'ailleurs à date, Gaz Métro a payé un seul  
22          projet sur les vingt (20) quelques depuis que la  
23          Régie a fait suspendre le programme, mais c'est un  
24          projet qui a été chercher le maximum de l'aide  
25          financière, donc trois cent mille dollars

1 (300 000 \$) et juste avec ce projet-là, il y a  
2 peut-être un cent mille dollars (100 000 \$) qui a  
3 été payé en trop déjà. Non seulement c'est les  
4 payeurs de tarifs de Gaz Métro qui ont payé  
5 pratiquement, présumément un million de dollars  
6 (1 M\$) en trop pour des économies d'énergie  
7 fictives. Cette erreur-là, aussi, induit les  
8 participants des programmes de pré-chauffage  
9 solaire en erreur. Eux, donc eux ont reçu une aide  
10 financière plus élevée que celle à laquelle ils  
11 auraient eu normalement droit. Cependant, les  
12 économies d'énergie, dans ces cas-là, ne seront pas  
13 au rendez-vous nécessairement et donc les périodes  
14 de retour sur l'investissement seront pas mal plus  
15 longues qu'initialement prévu.

16 Et ça a eu comme effet aussi, là, malgré  
17 que la technologie est plus chère, ça a eu comme  
18 effet, un peu, d'éliminer ce surcoût-là par rapport  
19 aux autres technologies qui sont plus  
20 traditionnelles et donc ça a un effet désastreux  
21 sur la concurrence.

22 D'ailleurs, je serais curieux de savoir  
23 combien de projets entre premier (1er) octobre deux  
24 mille douze (2012) et trente (30) septembre deux  
25 mille treize (2013) sont avec le manufacturier en

1 question et d'après moi, il n'y en a pas d'autres,  
2 mais bon. Je ne sais pas, il faudrait poser la  
3 question à Gaz Métro.

4           Moi, quand Gaz Métro a publié son... le  
5 rapport de l'évaluateur, je suis allé justement  
6 voir le manuel technique du fabricant et le manuel  
7 technique, qui datait pourtant de février deux  
8 mille treize (2013), qui était en ligne sur le site  
9 du fabricant, comme vous pouvez le voir, puis vous  
10 pouvez le voir dans ce qui a été distribué aussi,  
11 là, ils disaient que le Lubi était insensible au  
12 vent puis ils disaient : « Ainsi, les développeurs  
13 de RETScreen ont suggéré de changer la vitesse des  
14 vents à zéro avant de faire une simulation dans le  
15 but d'obtenir des résultats réalistes.

16           Donc vous voyez ce qui est encadré en  
17 rouge, là, c'est l'espace dans le logiciel  
18 RETScreen qui dit, là : « Normalement on tient  
19 compte des vents puis on met le facteur là ».  
20 RETScreen, en passant, c'est un logiciel qui a été  
21 testé à outrance, là, depuis le début des années  
22 quatre-vingt-dix (90) et qui est, là, qui est très  
23 « accurate », qui est très... dont les résultats  
24 sont très précis.

25           Je suis allé voir dernièrement, par

1 curiosité, et il y a un nouveau manuel technique du  
2 fabricant qui a été publié et là, on a enlevé la  
3 mention quant aux développeurs de RETScreen qui  
4 disait qu'on peut éliminer le facteur vent et on a  
5 remplacé ça par le certificat du produit avec des  
6 bouts surlignés en jaune pour démontrer que  
7 l'impact n'est pas... l'impact du vent n'est pas  
8 tellement grand. C'est vrai, justement, pour des  
9 vents à moins de trois mètres par seconde, sauf  
10 qu'il n'y a aucun des projets où il a été fait avec  
11 des vents qui étaient, en moyenne, moins que trois  
12 mètres par seconde, ils étaient tous plus que  
13 quatre mètres par seconde et c'est à la page 18 du  
14 rapport d'évaluation qu'on peut voir ça.

15 (13 H 54)

16 Et en passant, donc, bien que le manuel  
17 technique soit daté de juillet deux mille treize  
18 (2013), il n'était pas publié en octobre deux mille  
19 treize (2013), il n'était pas sur le site du  
20 fabricant. Pour... en ce qui a trait à la vie,  
21 durée de vie utile, moi je suis d'accord pour qu'on  
22 mette trente ans pour les capteurs métalliques  
23 parce que ça existe depuis déjà longtemps puis  
24 c'est un matériau qu'on connaît et donc, on sait  
25 que sa durée de vie utile est réaliste à trente

1 ans.

2                   Cependant pour les capteurs à vitrage  
3 perforé, selon le fabricant même, et c'est pour ça  
4 dans un des papiers qu'on a distribué, vous pouvez  
5 voir sur la foire aux questions que même selon le  
6 fabricant ça devrait être de plus de vingt ans dans  
7 un environnement favorable. Donc, on parle de  
8 vingt ans et non pas de trente ans.

9                   Selon Gaz Métro, une majorité des projets  
10 avec des capteurs métalliques, donc on devrait pas  
11 changer ça nécessairement, sauf que les projets  
12 avec les capteurs à vitrage perforé représentent  
13 proportionnellement plus, des plus grandes  
14 économies d'énergie que les capteurs métalliques.

15                   Donc, ça dépend toujours sur quelle base  
16 qu'on compare.

17                   En termes de surcoût, le surcoût moyen d'un  
18 capteur, c'est-à-dire le surcoût moyen sans égard  
19 au type de capteur, c'est cent douze mille dollars  
20 (112 000 \$) environ, mais celui à vitrage perforé,  
21 on voit qu'il est dix-huit point cinq pour cent  
22 (18,5 %) plus cher sans tenir compte nécessairement  
23 des surfaces, que les projets avec des capteurs  
24 métalliques.

25                   Et selon l'évaluateur, bien, dans la

1 nouvelle construction, ça pourrait être intéressant  
2 parce qu'on peut faire des économies de coûts vu  
3 qu'on n'a pas à mettre un revêtement final, et donc  
4 ça va diminuer de beaucoup le surcoût de cette  
5 mesure-là dans la nouvelle construction. Mais il  
6 pourrait aussi ne pratiquement pas y en avoir de  
7 surcoût. Donc, le cas échéant, si c'était une  
8 avenue, il faudrait juste ajuster l'aide financière  
9 en conséquence, puis il faudrait aussi s'assurer  
10 que ces gens-là ne participent pas dans le  
11 programme de nouvelles constructions aussi.

12 En conclusion, moi, ce que je dis, c'est  
13 que c'est surtout pas les clients de Gaz Métro qui  
14 ont contribué à la dotation du Fonds en efficacité  
15 énergétique ou les payeurs de tarifs de Gaz Métro  
16 qui doivent être les dindons de cette farce-là, qui  
17 doivent finir avec la facture pour des économies  
18 présumées qui sont totalement fictives. Et donc,  
19 Gaz Métro devrait, à même ses bénéfices, rembourser  
20 ces clients-là.

21 Gaz Métro aussi devrait informer à la fois  
22 les clients et les firmes d'ingénieur de cette  
23 situation-là, informer les clients d'ailleurs qui  
24 ont reçu une subvention trop élevée, que leur  
25 période de retour sur l'investissement sera plus

1 longue que celle prévue. Ils devraient le  
2 recalculer pour chacun des projets d'ailleurs.

3 En ce qui concerne les durées de vie utiles  
4 puis les surcoûts, bien, je pense que ça sert à  
5 rien de niveler par le haut, là. On a une  
6 technologie qui coûte plus cher et qui a une durée  
7 de vie utile présumément moins longue. Je crois  
8 qu'il serait plus judicieux de faire des tests de  
9 rentabilité en isolant chacune de ces mesures-là.  
10 Je ne suis pas certain du tout qu'un programme  
11 seulement basé sur les capteurs à vitrage perforé  
12 pourrait être rentable.

13 Le panel de Gaz Métro est venu ici en avant  
14 puis d'emblée ils vous ont dit que, ils vous ont  
15 présenté le certificat d'Exova que, moi, j'avais  
16 déjà vu de toute façon, oui, et ils vous ont montré  
17 que, vous voyez là, les taux de performance  
18 changent à peu près pas en fonction des vents. Oui.  
19 C'est vrai, jusqu'à trois mètres/seconde. En  
20 passant. Puis ce n'est pas la même échelle pour  
21 l'autre, pour les capteurs métalliques. C'est deux  
22 échelles différentes. Ils vous ont dit aussi... Ils  
23 ne vous ont pas dit, mais il y a deux remarques en  
24 bas en plus qui font référence au vent.

25 Performance is unreliable if the

1 collector is used at a pressure drop  
2 or less than 25 pascal because wind  
3 influences the performance un  
4 predictably.

5 Et l'autre,

6 Wind impact on efficiency [...].

7 Bla bla bla. Il y a deux mentions en plus qui  
8 disaient ça. Et c'est vrai, par contre, pour les  
9 vents de moins de trois mètres/seconde, l'impact  
10 est à peu près nul. Pourtant, c'est bien indiqué.  
11 Puis dans tous les projets, c'est indiqué le vent  
12 qui était plus de quatre mètres/seconde pour chacun  
13 des projets. Et en plus, c'est drôle que Gaz Métro  
14 vous présente ce certificat-là parce que, tout en  
15 vous disant qu'il a été publié seulement en deux  
16 mille treize (2013). Mais la question demeure, sur  
17 quoi se sont-ils basés pour autoriser une  
18 modification à une façon de calculer les économies  
19 d'énergie sans preuve du tout, simplement sur la  
20 prétention du fabricant.

21 Moi, je me dis, peut-être qu'ils ont pu  
22 voir ça justement dans le manuel technique. Mais  
23 dans le manuel technique, on peut voir un peu plus  
24 loin dans les deux versions du manuel technique, en  
25 ce qui a trait à la cassette 1.8, spécifications

1 cassette LUBI. Vous pouvez voir, dans les deux cas,  
2 là, c'est écrit :

3 Perte de performance due au vent.  
4 Aucune sous des vents de trois  
5 mètres/seconde.

6 Donc, c'était même dans... Il y avait une chose et  
7 son contraire dans le manuel technique. C'était  
8 assez facile de s'en rendre compte. Gaz Métro vous  
9 dit, oui, mais c'est à ça que ça sert un exercice  
10 d'évaluation. On fait des rapports d'évaluation,  
11 puis ensuite, bien, on ajuste. Non, ce n'est pas  
12 vrai. On ne se rend pas compte de choses comme ça  
13 après coup. Les résultats des tests d'évaluation,  
14 c'est pour venir valider, entre autres, des taux  
15 d'opportunisme ou des hypothèses de base qu'on  
16 émet.

17 Par exemple, si on fait un programme de  
18 pommeau de douche puis on établit des économies  
19 d'énergie en tenant compte d'une base d'une durée  
20 moyenne de douche de huit minutes puis que ça  
21 s'avère être sept minutes ou neuf minutes, bon, là,  
22 je peux comprendre qu'on ajuste les économies. Même  
23 chose pour un moteur à haut rendement. On dit, bon,  
24 bien, le moteur va rouler tant d'heures par année.  
25 Bon. Ça s'avère être un peu plus, un peu moins.

1 Jamais je demanderais de rembourser les clients sur  
2 la base d'ajustement dû à des constats normaux d'un  
3 rapport d'évaluation.

4 Cependant, ça, c'était quelque chose qui  
5 était évitable en partant, qui, tant qu'à moi, est  
6 dû à la négligence des gens de chez Gaz Métro et du  
7 Fonds en efficacité énergétique.

8 (13 h 59)

9 D'ailleurs même le rapport d'évaluation dit même  
10 que les économies, quand on respecte les critères  
11 du vent proprement, les économies d'énergie  
12 calculées RETScreen sont à un pour cent (1 %) près.  
13 L'outil est là, l'outil est prouvé depuis des  
14 années, puis il n'y aurait pas raison de faire  
15 aucun accro à la méthode de calcul sans preuve  
16 valable.

17 Pour ce qui est maintenant du Programme de  
18 nouvelle construction efficace, juste pour revenir  
19 sur la question du vent avec le programme de  
20 chauffage solaire. J'ai été... j'ai été, je dois  
21 dire, déçu de la réponse du panel de Gaz Métro  
22 parce que je me serais attendu plutôt à une  
23 admission d'un... qu'il y a quelqu'un qui a dormi  
24 au gaz, là, qui aurait dû voir une... cette  
25 affaire-là avant... avant de se faire dire ça par

1 un rapport d'évaluation.

2 Je me serais plutôt attendu à beaucoup plus  
3 d'empathie envers les clients qui se sont fait,  
4 justement, installer... les participants qui se  
5 sont faits installer des murs solaires et pour  
6 lesquels les économies ne seront pas au rendez-  
7 vous. Et puis finalement ça va déteindre un peu sur  
8 la technologie, les gens vont dire : c'est du  
9 « green washing », finalement il faut en prendre  
10 puis en laisser. Donc je pense que ça vient...  
11 c'est très mauvais parce que ça affecte la  
12 crédibilité de la mesure d'économie d'énergie.

13 Je me serais attendu plutôt même à ce que  
14 Gaz Métro réagisse un peu comme Kia, Hyundai l'ont  
15 fait récemment quand ils se sont rendus compte que  
16 les... les taux de performance en termes de nombre  
17 de litres aux cents kilomètres (100 km) avait été  
18 exagéré. Kia a offert des cartes de crédit  
19 prépayées à ses clients pour compenser pour le  
20 manque de rentabilité, si vous voulez, pour les  
21 coûts accrus que ça leur a occasionné en termes  
22 d'essence.

23 Je me serais attendu à beaucoup plus  
24 d'empathie de la part de Gaz Métro envers ses...  
25 les clients aussi qui ont contribué à la dotation

1 du fonds, puis aux clients qui payent ces tarifs.  
2 Et je pense que... en tout cas, je me serais  
3 attendu à quelque chose de plus proactif de leur  
4 part, mais bon.

5 Maintenant, en ce qui concerne le Programme  
6 de nouvelle construction, oui, je suis d'accord  
7 avec l'ensemble des recommandations d'Éconoler,  
8 sauf en ce qui a trait aux surcoûts. Les surcoûts,  
9 selon la littérature, oui, seraient en constante  
10 décroissance et c'est vrai que c'est très difficile  
11 à évaluer parce que non seulement on peut faire...  
12 il y a des surcoûts, mais il peut y avoir des  
13 économies aussi intrinsèques.

14 Et je m'explique. Si vous améliorez  
15 l'enveloppe de votre... la performance de votre...  
16 l'enveloppe de votre bâtiment, bien vous avez peut-  
17 être pas besoin d'une chaudière aussi grosse que...  
18 d'une aussi grande capacité que si vous aviez une  
19 enveloppe qui était moins performante. Donc oui,  
20 vous avez des surcoûts, mais qui peuvent être  
21 réduits par d'autres économies intrinsèques.

22 Et même il y a des... il y a des cas où les  
23 surcoûts peuvent être absolument non seulement  
24 inexistants, mais il peut y avoir des économies  
25 énormes à faire... à construire de façon efficace

1 comparativement à construire de façon  
2 traditionnelle.

3 Je vous ai imprimé un article seulement là-  
4 dessus qui fait part d'une économie de un point  
5 cinq million de dollars (1,5 M\$) pour le centre de  
6 distribution de Sobeys à Trois-Rivières, qui fait  
7 appel à une technologie de « free cooling » par  
8 rapport à un bâtiment qu'ils auraient construit  
9 selon les normes. Et pourtant, ce bâtiment-là a  
10 bénéficié d'aide financière et pas seulement de la  
11 part de Gaz Métro, là.

12 En ce qui a trait à la récupération de  
13 chaleur des eaux grises, bien encore là c'était  
14 justement, oui, le contexte a évolué. Il y a eu  
15 Novoclimat 2.0 qui a été lancé par le Bureau de  
16 l'innovation et de l'efficacité énergétique  
17 récemment, à l'automne dernier et qui comporte des  
18 mesures optionnelles et la récupération de chaleur  
19 des eaux grises c'est une des mesures fortement  
20 encouragées. Et je cite le gouvernement du Québec  
21 là-dessus.

22 C'est une des mesures qui est promue aussi  
23 par l'approche intégrée d'Hydro-Québec Distribution  
24 dans son PGÉE deux mille quatorze (2014). C'est une  
25 mesure maintenant qui fait partie des mesures

1 standards du Code du bâtiment de l'Ontario. Pour  
2 vous dire à quel point on est en retard au Québec.  
3 Et c'est pourtant le fonds qui a introduit cette  
4 mesure-là au début des années deux mille (2000). Et  
5 c'est la mesure qui représente près de la moitié du  
6 potentiel technico-économique du chauffage de l'eau  
7 dans le marché résidentiel.

8 La Régie nous a demandé d'être... d'être  
9 ciblé dans notre intervention. C'est pour ça qu'on  
10 a posé des questions à Gaz Métro concernant le  
11 marché. Gaz Métro nous dit que bon an, mal an, il y  
12 a à peu près douze cent quarante (1240) nouvelles  
13 constructions familiales, unifamiliales sur son  
14 territoire. Il y aurait à peu près cent trente  
15 (130) constructeurs de maisons et que vingt-sept  
16 pour cent (27 %) des participants au programme  
17 PE113, qui est le programme de chauffe-eau  
18 instantané, seraient des constructions  
19 unifamiliales.

20 Et il est tout indiqué, justement,  
21 d'installer ces deux systèmes-là ensemble parce  
22 qu'en pré-chauffant l'eau froide, on vient aider  
23 beaucoup le chauffe-eau instantané à produire  
24 suffisamment d'eau chaude. Surtout en hiver, plus  
25 ton eau est froide, plus le chauffe-eau instantané

1 doit travailler fort et plus les plaintes sont là  
2 justement à cause de ce systèmes-là.

3 (14 h 04)

4 Gaz Métro ne sait pas combien qui sont en  
5 voie d'être accrédités Novoclimat 2, mais je sais  
6 qu'il y en avait déjà quelques-uns qui étaient  
7 Novoclimat et qui vont sûrement aussi poursuivre  
8 sur Novoclimat 2.0.

9 Donc, nous, on dit : « Pour ne pas  
10 compliquer les choses, là, il faudrait réintroduire  
11 le programme en conservant les mêmes paramètres,  
12 sauf pour le nombre de participants. S'il n'était  
13 pas rentable, le programme, à l'époque, c'était  
14 parce qu'il y avait dix-neuf (19) participants, ce  
15 qui était beaucoup trop faible, là, pour rendre un  
16 programme rentable au TCTR.

17 Et donc, en visant seulement dix pour cent  
18 (10 %) des quelque douze cents (1 200) maisons  
19 construites annuellement, on aurait cent vingt-  
20 quatre (124) participants plutôt que dix-neuf (19),  
21 là. Ce n'est pas la mer à boire, là, dix pour cent  
22 (10 %) de la... des maisons construites avec ces  
23 systèmes-là. Et on recommande que ça soit  
24 commercialisé de pair avec le programme de chauffe-  
25 eau instantané et de promouvoir aussi ça auprès des

1 constructeurs, là, qui s'apprêtent à devenir des  
2 constructeurs accrédités Novoclimat 2.0.

3 Pour la géothermie au gaz naturel par  
4 absorption, Gaz Métro n'a toujours pas évalué la  
5 rentabilité de cette mesure-là dans le PTÉ -  
6 potentiel technico-économique. Ça fait deux ans que  
7 je demande d'étudier cette... quelle est la  
8 rentabilité de cette mesure-là dans le secteur  
9 commercial, institutionnel et industriel, où elle a  
10 été prouvée d'ailleurs par un projet pilote de Gaz  
11 Métro. Et c'est pour ça que j'ai fait imprimer  
12 l'informatech ici qui vous donne davantage  
13 d'information sur le succès de ce projet pilote là  
14 qui a été fait sur le territoire de Benny Farm.

15 Et ça fait deux ans qu'on me répond que ce  
16 n'est pas rentable dans le résidentiel. Je le sais  
17 que ce n'est pas rentable dans le résidentiel, ce  
18 n'est pas une technologie qui a été faite pour ça.  
19 C'est une technologie qui a été faite pour des plus  
20 gros bâtiments, mais ça, un peu comme Astérix dans  
21 les douze travaux qui demande pour le laisser  
22 passer à 38 et qui se fait répondre : « Si je veux  
23 immatriculer une galère, il faut que j'aille au  
24 port m'adresser à la capitainerie. »

25 Je ne demande pas ça, puis je ne demande

1 pas dans le résidentiel unifamilial non plus, là.  
2 C'est dans le commercial, institutionnel et  
3 industriel, il y a un bon potentiel. On atteint des  
4 seuils d'efficacité de cent vingt-cinq (125) à cent  
5 trente pour cent (130 %) avec cette technologie-là  
6 comparativement à la condensation, où on atteint  
7 quatre-vingt-douze (92), quatre-vingt-quinze pour  
8 cent (95 %). S'il y a une raison autre que je ne  
9 connais pas, puis... ou n'aime pas la couleur ou  
10 autre, qu'on nous le dise, là, mais je ne comprends  
11 pas qu'on n'ait pas exploité davantage cette  
12 technologie-là.

13 Et d'ailleurs, Gaz Métro était, jusqu'à il  
14 n'y a pas si longtemps, membre du conseil  
15 d'administration de la Coalition canadienne de  
16 l'énergie géothermique. Donc, ce n'est pas moi qui  
17 fabule, là, c'est quand même... ils devaient quand  
18 même avoir une bonne raison.

19 Donc, nous autres, on demande à la Régie  
20 que la Régie demande à Gaz Métro d'étudier  
21 sérieusement cette mesure-là dans la prochaine mise  
22 à jour du PTÉ.

23 Et enfin, en ce qui concerne le programme  
24 d'économie d'eau et de gaz, dans 3809, Gaz Métro  
25 avait démontré son ouverture à toute nouvelle

1 mesure d'économie d'énergie qui pourrait bénéficier  
2 à sa clientèle et tout. Et par contre, dans les  
3 demandes de renseignements qu'on a faites, nous,  
4 ils nous disent : « Bien, on a déjà transformé le  
5 marché il y a dix (10) ans, puis donc, on a arrêté  
6 ça. »

7           Sauf que les standards ont évolué depuis.  
8 Dans le temps, ce qui était efficace, ce qui était  
9 considéré comme efficace à faible débit, c'était  
10 deux point cinq (2,5) litres par minute. Là, on est  
11 à un point cinq (1,5) litres par minute.

12           Hydro vient de lancer un programme il n'y a  
13 pas si longtemps qui favorise les pommeaux de  
14 douche justement à débit réduit et les autres  
15 aussi, les aérateurs de débit et tout. Gaz Métro me  
16 répond à une demande de renseignements que de toute  
17 façon, le potentiel technico-économique pour les  
18 pommeaux de douche est de deux point trois pour  
19 cent (2,3 %).

20           Oui, peut-être sauf que si on inclut les  
21 aérateurs de débit, bien là, on monte à vingt pour  
22 cent (20 %). Et ça, avec la récupération chaleur  
23 des eaux grises, bien là, on monte pratiquement à  
24 soixante-dix pour cent (70 %), à soixante (60) ou  
25 soixante-dix pour cent (70 %), oui.

1                   Il y a en plus la stratégie québécoise  
2 d'économie d'eau potable, autant sur les fuites de  
3 réseau qu'au point de vue de la consommation. Il y  
4 a plusieurs municipalités qui sont impliquées, il y  
5 a Hydro-Québec. Nous, on voyait une opportunité de  
6 collaboration pour justement favoriser l'atteinte  
7 de cet objectif du gouvernement québécois là et  
8 d'amener des économies d'énergie additionnelles non  
9 seulement chez les clients, mais chez l'ensemble de  
10 la société.

11                   On a démontré, dans 3814, avec le... dans  
12 le cas du... de la requête tarifaire d'Hydro-  
13 Québec, que la valeur des économies d'eau est trois  
14 fois plus grande que la valeur des économies  
15 d'énergie en électricité ou en gaz - c'est la même  
16 chose - pour la société. Donc, l'eau économisée,  
17 elle vaut trois fois plus que l'électricité  
18 économisée qu'on utilise pour chauffer cette eau-  
19 là.

20                   Donc, pour la société, c'est quelque chose  
21 d'hyper rentable. Et encore là, le PTÉ de Gaz Métro  
22 ne tient pas compte de la rentabilité de... c'est-  
23 à-dire, des économies en autres ressources, mais si  
24 on faisait un TCTR et on incluait la valeur de  
25 l'eau économisée, bien là, écoutez, comme je disais

1 dans la cause de Gaz Métro, on pourrait aller  
2 installer ça, ces technologies-là, en limousine et  
3 ça serait encore rentable. Donc, c'est tout, je  
4 n'ai pas d'autres choses là-dessus.

5 (14 h 09)

6 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

7 Parfait. Donc, monsieur Finet est disponible pour  
8 être contre-interrogé.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci. Maître Sarault? Maître Paquet? Merci. Maître  
11 Neuman? Merci. Maître Sicard? Maître Sigouin-  
12 Plasse?

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Bonjour.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Q. [168] Bonjour, Monsieur Finet.

17 R. Bonjour.

18 Q. [169] Alors, quelques questions concernant la  
19 présentation que vous avez... que vous venez de  
20 terminer. Malheureusement, j'ai... la présentation  
21 n'est pas paginée, mais ce n'est pas nécessaire, je  
22 crois, d'y aller nécessairement à un acétate en  
23 particulier. Vous abordez, dans cette présentation-  
24 là, bon, sans surprise, la question du programme  
25 associé aux panneaux solaires LUBI, on y reviendra.

1 Tout d'abord, vous avez, pour le ROEE, des  
2 recommandations qui ont... qui sont relatives à la  
3 récupération des... de chaleur des eaux grises?

4 R. Oui.

5 Q. [170] Lors de la cause tarifaire de l'année  
6 dernière, votre... le procureur du ROEE avait  
7 dénoncé, auprès de la Régie de l'énergie, que vous  
8 déteniez un poste au sein de la compagnie Solénove  
9 Énergie inc.?

10 R. Oui, ce n'est plus vrai depuis le onze (11) mars  
11 deux mille treize (2013), je dirais.

12 Q. [171] O.K. Est-ce que vous pouvez nous dire  
13 c'est... que fait Solénove Énergie?

14 R. C'est un distributeur de technologies de  
15 récupération de chaleur des eaux grises.

16 Q. [172] Parfait. Puis, onze (11) mars deux mille  
17 treize (2013), vous n'occupez plus aucune fonction  
18 et ne détenez plus aucun intérêt dans cette  
19 compagnie?

20 R. Zéro.

21 Q. [173] O.K. Merci. On se posait la question  
22 puisqu'il n'y avait pas eu de précision cette  
23 année. Également concernant la géothermie à gaz  
24 naturel par absorption. Vous... dans la diapositive  
25 qui traite de ce sujet, vous faites état du fait

1 que Gaz Métro était, jusqu'à tout récemment,  
2 représentée au sein du conseil d'administration de  
3 la Coalition canadienne de l'énergie géothermique?

4 R. Oui.

5 Q. [174] Est-ce que vous-même n'occupez-vous pas un  
6 poste au sein de la Coalition?

7 R. C'est un client, pour moi, la Coalition, mais ce  
8 n'est pas... c'était... je n'occupe pas de poste en  
9 tant que tel avec la Coalition canadienne de  
10 l'énergie géothermique. Je travaille sur un mandat  
11 en ce moment avec eux, mais qui n'a rien à voir,  
12 là, qui a à voir avec les municipalités. Mais...

13 Q. [175] O.K. Si je vous suggérais que lorsqu'on va  
14 sur le site Internet de la Coalition, on constate  
15 que vous êtes agent de projet, c'est bien exact?

16 R. Oui, pour un projet en particulier, là. Oui.

17 Q. [176] Êtes-vous salarié de la Coalition?

18 R. Pour un projet seulement, avec... sur un nombre de  
19 temps très... qui détermine d'ici une couple de  
20 semaines.

21 Q. [177] Quel est ce projet?

22 R. GéoCité, c'est pour... ça a à voir avec les  
23 municipalités. Les municipalités qui font la  
24 promotion de la qualité en matière de géothermie.

25 Q. [178] Quels sont les membres de la Coalition

1 canadienne de géothermie?

2 R. Bien, je ne les connais pas tous, là, mais... ça a  
3 été dit, d'ailleurs, dans trente... si ce n'est pas  
4 3814, la cause d'Hydro-Québec où les... ce n'est  
5 pas l'année passée, l'autre avant, quand monsieur  
6 Tanguay, de la Coalition, est venu, a répondu à une  
7 même question du procureur d'Hydro-Québec et a  
8 nommé, entre autres... il y avait Gaz Métro, à  
9 l'époque, il y avait Yukon Energy, je crois, il y  
10 en avait quelques autres aussi d'ailleurs.

11 Q. [179] Est-ce que je comprends... Quelle est la  
12 mission de la Coalition?

13 R. C'est de procéder à la transformation du marché  
14 canadien en ce qui a trait à la géothermie.

15 Q. [180] Une vocation purement commerciale, si je  
16 comprends bien?

17 R. Purement commerciale. Elle a été partie, cette  
18 coalition-là, par les distributeurs d'énergie à  
19 travers le Canada, donc c'est... la vocation  
20 c'était plus pour des programmes d'économie  
21 d'énergie des distributeurs d'énergie et du  
22 gouvernement canadien surtout.

23 Q. [181] O.K. Mais est-ce que... si je vous suggérais  
24 que beaucoup de ces membres-là sont des  
25 distributeurs d'équipements, donc des plombiers

1 dans le marché, est-ce que c'est exact?

2 R. Des distributeurs, des installateurs, des  
3 concepteurs, oui.

4 Q. [182] O.K. Et lorsque vous intervenez dans ce  
5 dossier-ci pour le ROÉÉ, est-ce que vous n'avez pas  
6 jugé bon de déclarer votre intérêt au sein de la  
7 Coalition canadienne de géothermie?

8 R. Non, ça n'a rien à voir parce que ce projet-là a  
9 été démarré par le Fonds en efficacité énergétique  
10 du temps où, moi, je le gérais, dans le début des  
11 années deux mille (2000). Il avait été ensuite  
12 implanté par les gens du CTGN et de DATECH. Mais  
13 ça... ce que je ne comprends pas c'est que ça avait  
14 eu un certain succès sur le site de Benny Farm  
15 comparativement à la géothermie électrique, qui  
16 avait connu des ratés sur le même site. Puis ça a  
17 certains avantages cette technologie-là.

18 Q. [183] Mais je vous soumetts quand même que la  
19 Coalition, qui est votre employeur, a un intérêt à  
20 ce que ces programmes-là soient actifs au sein des  
21 PGEÉ et des distributeurs, dont Gaz Métro?

22 R. Bien, en général, oui, là, mais ce n'est pas... de  
23 façon très générale, il n'en retire pas rien en  
24 particulier, là, de ça, là.

25 Q. [184] Les plombiers...

1 R. Si vous cherchez un conflit d'intérêts, il n'y en a  
2 pas, là.

3 Q. [185] Vous n'en percevez aucun?

4 R. Non.

5 Q. [186] O.K. Parfait. Les panneaux solaires LUBI.

6 R. Oui.

7 (14 h 15)

8 Q. [187] Alors, vous en avez fait longuement mention.  
9 À votre connaissance, Monsieur Finet, quand ces  
10 panneaux solaires là, on parle bien des LUBIE ont  
11 été mis en marché? Vous en avez fait état, je crois  
12 dans votre présentation, vous aviez noté deux mille  
13 dix-deux mille onze (2010-2011)?

14 R. Oui, puis je ne sais pas au juste la date, là, que  
15 ça a été lancé, là, mais ces dans ces années-là.

16 Q. [188] Si je vous soumettais deux mille onze (2011)?

17 R. C'est probable.

18 Q. [189] De façon contemporaine aux évaluations  
19 exécutées par Exova?

20 R. C'est probable.

21 Q. [190] C'est probable? D'accord. N'est-il pas exact,  
22 Monsieur Finet, que vous-même vous avez été  
23 gestionnaire du FEÉ?

24 R. Oui.

25 Q. [191] O.K. Oui?

1 R. Oui.

2 Q. [192] O.K. Quelle période exactement?

3 R. De deux mille deux (2002) à deux mille cinq (2005).

4 Q. [193] Parfait. Et n'est-il pas exact, donc sous  
5 votre gouverne, le PGEÉ comportait des programmes  
6 d'installation de panneaux réflecteurs de chaleur?

7 R. Oui.

8 Q. [194] O.K. Les PR360 et les PR430?

9 R. C'est peut-être le numéro, oui.

10 Q. [195] Oui? D'accord, O.K.

11 R. Oui.

12 Q. [196] Je ne voulais pas tester votre mémoire sur la  
13 numérotation des programmes, mais est-ce que  
14 l'efficacité de ces programmes-là et de ces  
15 panneaux-là, réflecteurs de chaleur, avaient été  
16 testés durant votre gestion du FEÉ?

17 R. Oui.

18 Q. [197] Oui?

19 R. Bien oui, j'avais moi-même embauché le CTGN pour  
20 mesurer et vérifier les économies d'énergie  
21 résultant des panneaux réflecteurs dans deux  
22 bâtiments dont un dans le bâtiment qui est un  
23 centre communautaire de Calixa-Lavallée à Ville de  
24 Montréal et dans un autre bâtiment qui était un  
25 immeuble multi-résidentiel, les Habitations

1 L'Équerre à Sherbrooke et dans chacun des cas, les  
2 économies d'énergie avaient été de plus de dix pour  
3 cent (10 %).

4 Q. [198] D'accord.

5 R. Sans ajustement de la température de la chaudière  
6 subséquente, là, et c'est des économies qui avaient  
7 été mesurées par le CTGN parce que je voulais  
8 m'assurer, a priori, justement, de la véracité de  
9 la justesse des économies d'énergie et suite à ces  
10 deux études-là que j'ai fait faire, moi j'aurais  
11 continué de décider de subventionner ces  
12 réflecteurs-là, d'autant plus qu'encre à l'heure  
13 où on se parle aujourd'hui, Enbridge, ça fait  
14 toujours partie des mesures d'économie d'énergie  
15 d'Enbridge, ces réflecteurs de chaleur là. Et  
16 surprenez-vous pas si l'année prochaine moi je ne  
17 reviens pas avec quelque chose, justement, du genre  
18 pour... parce que le test en laboratoire du CTGN,  
19 j'ai des doutes sur le... parce que si normalement  
20 les gestionnaires de programmes d'économie  
21 d'énergie ils disent « Ce qui vaut en laboratoire  
22 c'est bien là, mais on veut le tester sur le  
23 terrain, sur le vrai terrain ». Moi, ce que je ne  
24 comprends pas, c'est comment le CTGN a trouvé des  
25 vraies économies sur le terrain avec les

1           réflecteurs dans deux cas et qui par après, ne  
2           questionne pas son protocole de laboratoire pour  
3           voir, là, comment ça se fait que tu en trouves dans  
4           les vrais bâtiments puis que tu n'en trouves pas en  
5           laboratoire.

6       Q. [199] O.K. Mais à votre connaissance, connaissez-  
7       vous l'état actuel de ces programmes-là, Monsieur  
8       Finet? Si je vous soumettais que ces projets-là ne  
9       sont plus... ces programmes-là ne sont plus actifs  
10      chez Gaz Métro?

11     R. Pour les réflecteurs?

12     Q. [200] Oui.

13     R. Oui, puis je trouve ça dommage parce que les  
14     réflecteurs continuent d'être installés par  
15     beaucoup d'ESCO au Québec et dans différents  
16     bâtiments et il y a même la Ville de Montréal qui a  
17     continué d'en installer aussi après de... dans ses  
18     bâtiments après ça puis c'est juste que vous ne  
19     capturez pas les économies.

20     Q. [201] Si je vous soumetts que la raison première  
21     pour laquelle ces panneaux-là ne sont plus  
22     installés ou en fait, ne font plus partie du  
23     portefeuille de programmes, c'est que le CTGN a  
24     rendu un rapport en juin deux mille huit (2008)...

25     R. Oui.

1 Q. [202] ... à l'effet que cela ne produisait aucune  
2 économie d'énergie, est-ce que vous seriez d'accord  
3 avec mon affirmation?

4 R. C'est ce que j'ai vu et c'est... j'ai toujours  
5 contesté leur conclusion puis je leur ai toujours  
6 demandé de justifier les économies des cas réels  
7 avec des bâtiments réels où je les avais je les  
8 avais embauché pour vérifier ces économies  
9 d'énergie là et ils ne sont pas capables de  
10 répondre.

11 Q. [203] D'accord. Sur la question de la géothermie au  
12 gaz naturel, encore une fois, bon, on a discuté de  
13 votre participation au sein de la coalition  
14 canadienne, je n'y reviendrai pas, par contre,  
15 saviez-vous que des aides financières peuvent être  
16 versées pour des projets impliquant notamment de la  
17 géothermie par l'intermédiaire des programmes  
18 d'encouragement à l'implantation PE208, PE218 et  
19 PE219?

20 R. J'imagine, via les programmes d'aide à  
21 l'implantation, oui.

22 Q. [204] Donc c'est possible qu'on puisse financer  
23 d'une quelconque façon les projets de...

24 R. Sauf que ça serait assez incongru parce que le  
25 potentiel n'apparaît pas dans l'étude de potentiel,

1           donc oui, j'imagine si on arrive à convaincre Gaz  
2           Métro que bien que ce n'est pas dans le potentiel,  
3           c'est une mesure légitime puis qu'on puisse la  
4           subventionner, tant mieux.

5       Q. [205] Parfait, juste un instant, Monsieur le  
6       Président.

7           (14 h 20)

8           Ça complète le contre-interrogatoire, Monsieur le  
9       Président.

10       LE PRÉSIDENT :

11       Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître Cardinal?

12       Me AMÉLIE CARDINAL :

13       Non, je n'aurai pas de questions. Merci.

14       LE PRÉSIDENT :

15       Merci. La Régie n'aura pas de questions pour le  
16       témoin. Est-ce que vous avez des questions en  
17       réinterrogatoire?

18       Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

19       Non, je n'ai pas de questions.

20       LE PRÉSIDENT :

21       Merci. Alors ça vous libère. Merci beaucoup. Nous  
22       allons procéder immédiatement, il est quatorze  
23       heures vingt et un (14 h 21), avec les gens d'UC  
24       s'il vous plaît.

25

1 PREUVE D'UC

2

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Maître Hélène Sicard pour l'Union des  
5 consommateurs. Bonjour aux membres du panel. J'ai  
6 déjà déposé via le site les deux présentations  
7 Power Point qui vous seront présentées par madame  
8 Viviane de Tilly, et monsieur Marc-Olivier Moisan-  
9 Plante. Alors, je vous remets dans un premier temps  
10 et je pense que la cote, Madame la greffière, vous  
11 pourrez me confirmer, sera C-UC-59, la présentation  
12 de madame de Tilly. Je vais juste donner une copie  
13 à mon confrère. Et il y aura également C-UC-60 qui  
14 sera la présentation sur les dérivés financiers, la  
15 position d'UC, qui va vous être faite par monsieur  
16 Marc-Olivier Moisan-Plante. Confrère, deux copies  
17 pour vous; et pour le banc et madame la greffière.

18

19 C-UC-0059 : Présentation Power Point

20

21 C-UC-0060 : Présentation Power Point sur les  
22 dérivés financiers

23

24 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième  
25 (25e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

1

2 VIVIANE DE TILLY, analyste à Union des  
3 consommateurs, ayant une place d'affaires au 6226,  
4 rue Saint-Hubert, Montréal (Québec);

5

6 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE, analyste en énergie  
7 Union des consommateurs, ayant une place d'affaires  
8 au 6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec);

9

10 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
11 solennelle, déposent et disent :

12

13 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

14 Q. [206] Bonjour, Madame de Tilly; bonjour, Monsieur  
15 Moisan-Plante. Les curriculum vitae de monsieur  
16 Moisan-Plante et madame de Tilly ont été déposés  
17 C-UC-57 et C-UC-58. Maintenant, nous avons la  
18 preuve écrite, C-UC-44 et les réponses à la demande  
19 de renseignements de Gaz Métro, C-UC-46. Alors,  
20 Madame de Tilly, avez-vous préparé ou fait préparer  
21 sous votre contrôle et surveillance la pièce  
22 C-UC-44 et C-UC-46?

23 Mme VIVIANE DE TILLY :

24 R. Oui.

25 Q. [207] Avez-vous des modifications à y apporter?

1 R. Non.

2 Q. [208] Vous adoptez ces documents comme votre preuve  
3 dans le présent dossier pour Union des  
4 consommateurs?

5 R. Oui.

6 Q. [209] Merci. Madame de Tilly va procéder en premier  
7 et vous faire sa présentation. Je vous invite,  
8 Madame de Tilly, à procéder.

9 (14 h 28)

10 Mme VIVIANE DE TILLY :

11 R. Oui. Bonjour, Madame, bonjour Monsieur Je vais  
12 faire un court résumé de la preuve d'UC en  
13 insistant sur les principaux enjeux, finalement, de  
14 notre document.

15 En fait, c'est... je vais parler beaucoup  
16 de recherches commerciales et du coût des  
17 programmes. Je vais parler de recherches  
18 commerciales, mais tout en gardant à l'esprit que  
19 c'est assez difficile de faire de la recherche  
20 commerciale. Ce n'est pas facile, c'est coûteux et  
21 il faut souvent faire un équilibre entre le  
22 bénéfice que l'information nous apporte par rapport  
23 au coût de la recherche.

24 Plus particulièrement, j'ai beaucoup de  
25 problèmes avec les acronymes, je les oublie,



1 peut-être de... recommandait à la Régie de demander  
2 à Gaz Métro de procéder à des études plus précises  
3 pour le marché résidentiel en ce qui concerne les  
4 facteurs d'influence.

5 Bon, l'offensive de positionnement, je  
6 crois qu'on n'est pas les premiers à en parler. UC  
7 avait demandé à Gaz Métro, justement en ce qui  
8 concerne le PRC et le PRRC, s'ils avaient de  
9 l'information sur la perception des clients  
10 résidentiels et Gaz Métro avait dit « Hum... » Ça,  
11 c'était dans les réponses au DDR, disait : « On  
12 utilise certains facteurs parce que c'est la seule  
13 information qu'on a. » Alors, j'ai eu l'impression  
14 que finalement, Gaz Métro ne connaissait pas  
15 tellement la perception des clients à l'égard du  
16 gaz naturel. Et selon nous, avant de vouloir  
17 modifier cette perception-là, encore faut-il la  
18 mesurer comme il faut et la comprendre.

19 Alors, c'est la raison pour laquelle peut-  
20 être que l'idée de mettre en place une offensive de  
21 positionnement devrait venir après une bonne  
22 connaissance des marchés. Je disais que je  
23 parlerais de recherche commerciale, alors peut-être  
24 qu'il y a de la recherche à faire sur la perception  
25 des clients résidentiels.

1 Plus particulièrement, le panel 5B a parlé  
2 d'une offensive de positionnement, quoi,  
3 institutionnel et c'est peut-être dans ce contexte-  
4 là qu'on peut se demander à qui profiterait  
5 vraiment l'offensive de positionnement ou  
6 l'offensive de positionnement institutionnel. Est-  
7 ce que c'est aux activités réglementées ou non  
8 réglementées? Ce n'est pas très clair encore.

9 (14 h 32)

10 Le mémoire d'UC parle beaucoup du programme  
11 de thermostats programmables. Gaz Métro indique  
12 qu'il y a un effritement, il y aurait trente pour  
13 cent (30 %) des participants qui ne programment pas  
14 leurs thermostats. Dans le mémoire d'UC, on parle  
15 d'une étude du Lawrence Berkeley National  
16 Laboratory, c'est un organisme assez critique aux  
17 États-Unis qui a fait des recherches sur les  
18 thermostats programmables, pour constater que  
19 vraiment c'est... les gens ne programment pas leurs  
20 thermostats pour plein de raisons. Je crois que,  
21 dans la preuve d'UC, on a listé la plupart des  
22 raisons pour lesquelles ce n'est pas fait.

23 Alors, j'ai entendu le panel 7 dire à la  
24 Régie que le programme devait être maintenu parce  
25 qu'il fonctionnait bien puis il était rentable. Et

1 on croît que c'est... oui, il est rentable, il  
2 fonctionne bien sur la base des évaluations de Gaz  
3 Métro mais peut-être que les prochaines évaluations  
4 vont indiquer un taux d'effritement encore plus  
5 élevé si Gaz Métro utilise une démarche similaire à  
6 celle qui a été utilisée par le Lawrence Berkeley  
7 National Laboratory.

8 En ce qui concerne, bon, le CASS. J'ai  
9 beaucoup de misère avec les acronymes, toujours.  
10 Encore une fois, on a posé des questions à Gaz  
11 Métro à propos de la proportion de ménages à  
12 faibles revenus parmi les ménages en difficulté de  
13 paiement. Et la seule proportion que Gaz Métro  
14 connaît c'est le vingt-quatre pour cent (24 %) des  
15 ménages. En fait, vingt-cinq pour cent (24 %) des  
16 ménages qui sont clients de Gaz Métro sont des  
17 ménages à faibles revenus. Alors, selon Gaz Métro,  
18 il y aurait vingt-quatre pour cent (24 %) des  
19 ménages en difficulté de paiement qui seraient des  
20 ménages à faibles revenus, parce qu'il n'y a pas  
21 d'autres informations. Encore une fois, c'est peut-  
22 être un autre domaine où il faudrait investiguer un  
23 peu plus pour arriver avec des proportions appuyées  
24 sur des faits. Pour Gaz Métro ça signifie qu'il y  
25 aurait trois cent douze (312) ménages qui

1           participeraient au CASS alors que, bon, bien, on le  
2           saura après coup si c'est le nombre de ménages qui  
3           participera, ça pourrait influencer les budgets  
4           et... Et voilà.

5                       Maintenant, en ce qui concerne les coûts  
6           des programmes. Il y a un programme d'efficacité  
7           énergétique qui s'appelle Supplément - Ménage à  
8           faible revenu. Ce qu'UC constate c'est que pour  
9           distribuer... bon, c'est un projet pilote, on  
10          comprend. Mais pour distribuer quatorze mille  
11          dollars (14 000 \$) d'aide financière ça va coûter  
12          cent vingt mille dollars (120 000 \$). C'est  
13          beaucoup, ça veut dire que chaque participant va  
14          demander six mille dollars (6 000 \$) de coût de  
15          programme. UC est pour le programme, recommande de  
16          l'approuver mais recommande aussi une gestion des  
17          coûts. Et il ne faudrait pas qu'éventuellement, on  
18          donne moins d'argent aux ménages à faibles revenus  
19          et plus à la gestion du programme. Oui, c'est ça.  
20          Et, de la même façon, dans le cadre du compte  
21          d'aide au soutien social pour les ménages à faibles  
22          revenus, on constate que pour qualifier un  
23          ménage... enfin, pour déterminer si les ménages à  
24          faibles revenus ou pas ça va coûter jusqu'à trois  
25          cents dollars (300 \$) par ménage. Alors, pour... le

1 programme devrait coûter trois cent mille dollars  
2 (300 000 \$) et il y aurait cent mille dollars (100  
3 000 \$) qui serait consacré aux coûts du programme,  
4 ce qu'on juge aussi... ce qu'UC juge aussi très  
5 élevé. Alors, ça complète pour ma partie.

6 (14 h 36)

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Petit problème technique.

9 R. Ça va, Monsieur Moisan-Plante?

10 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

11 R. Oui.

12 Q. [210] O.K.

13 R. Je suis prêt à commencer. Alors bonjour, Monsieur  
14 le Président, Madame, Monsieur les Régisseurs. Je  
15 vais vous parler rapidement du Programme de dérivés  
16 financiers.

17 Premièrement, le Programme présenté par Gaz  
18 Métro fait suite à une décision de la Régie  
19 D-2012-158 dans laquelle la Régie indiquait que les  
20 objectifs du Programme devaient être évalués en  
21 tenant compte des besoins vérifiés de la clientèle  
22 de gaz de réseau en matière de protection contre la  
23 volatilité et la flambée des prix.

24 Alors c'est ce que Gaz Métro a fait par  
25 l'entremise d'un sondage. Et puis, bon, ce sondage-

1 là a été réalisé l'an dernier, je crois, dans un  
2 contexte de prix relativement bas et relativement  
3 stables pour ce qui est des conditions, des  
4 conditions de prix l'an dernier.

5 En général, pour ce qui est de la clientèle  
6 résidentielle, on a noté qu'il y avait assez peu de  
7 clients résidentiels qui s'attendaient à avoir des  
8 hausses importantes de prix du gaz dans les années  
9 à venir. Les résultats du sondage donnaient cinq  
10 pour cent (5 %) pour un an et huit pour cent (8 %)  
11 des clients résidentiels anticipaient une hausse  
12 importante dans un horizon de trois ans. C'est dans  
13 le sondage, là, pièce B-0092, page 116.

14 Mais les usagers demeurent préoccupés par  
15 de possibles hausses. Néanmoins on a quand même  
16 peur quand on pose la question aux gens : « Voulez-  
17 vous vous assurer contre des hausses  
18 potentielles? » Il y a près de quatre-vingts pour  
19 cent (80 %), là, qui désirent un degré d'assurance  
20 assez important.

21 Gaz Métro avait présenté ça, là, en quatre,  
22 plutôt le sondeur avait présenté ça en quatre  
23 options : une assurance niveau or, niveau argent,  
24 niveau bronze puis pas d'assurance. Vingt-trois  
25 (23) personnes sur trente (30) ont pris un niveau

1 argent ou or.

2           Donc, pour nous, ça semble confirmer un  
3 besoin de protection malgré un environnement  
4 relativement stable, là, à l'époque où le sondage a  
5 été fait. Malgré un environnement relativement  
6 stable des prix, les gens restent avec des craintes  
7 que les prix du gaz naturel pourraient augmenter  
8 subitement. Alors ça nous semble valider l'idée que  
9 la clientèle résidentielle aimerait bien être  
10 protégée contre d'éventuelles flambées de prix.

11           Il y a quelques usagers qui indiquaient  
12 désirer profiter d'éventuelles baisses de prix. Là  
13 on peut s'imaginer que ceux qui n'ont pas pris  
14 d'assurance dans la question du sondage voulaient  
15 se garder l'option de profiter d'éventuelles  
16 baisses de prix.

17           D'après ce que j'ai pu voir, je crois que  
18 c'est associé avec des gens avec un revenu peut-  
19 être plus élevé. Par exemple, on a des cas de  
20 figures qui sont mentionnés. Là je vais vous  
21 référer à la page 95 de la pièce B-0092. Une  
22 personne qui ne veut pas aucune protection contre  
23 les fluctuations des prix du gaz naturel nous dit  
24 que : « J'achète des actions, je vis avec les  
25 conséquences. Je suis toujours gagnante et je n'ai

1 pas d'aversion pour le risque. » En tout cas c'est  
2 caricatural, mais, d'après nous, ça représente  
3 peut-être des gens qui ont un revenu plus élevé et  
4 les moyens de vivre avec les conséquences si les  
5 prix augmentent.

6 (14 h 40)

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Je m'excuse de vous interrompre, Monsieur Moisan-  
9 Plante, là. Je n'arrive pas à trouver la pièce,  
10 mais est-ce que le témoin est en train de faire  
11 référence au sondage CROP? Parce qu'il m'a donné la  
12 cote Régie seulement, puis j'ai... malheureusement,  
13 je n'ai pas la... je n'ai pas le...

14 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

15 Gaz Métro 6, document 2.

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Page? Gaz Métro 6, document 2. Donc, là, on parle  
18 de la pièce de Gaz Métro?

19 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

20 Oui.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Puis là, je pense que vous êtes en train de faire  
23 référence au...

24 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

25 Je pense que...

1 Me VINCENT REGNAULT :  
2 ... au sondage Crop...  
3 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :  
4 ... j'ai fait référence...  
5 Me VINCENT REGNAULT :  
6 ... déposé sous pli confidentiel.  
7 LE PRÉSIDENT :  
8 Confidentiel.  
9 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :  
10 Non, c'est dans votre preuve.  
11 LE PRÉSIDENT :  
12 Il peut être dans la preuve, mais il peut être  
13 confidentiel.  
14 Me VINCENT REGNAULT :  
15 Donnez-moi un instant.  
16 Me HÉLÈNE SICARD :  
17 Nous ne sommes pas allés consulter les pièces...  
18 LE PRÉSIDENT :  
19 On va attendre.  
20 Me HÉLÈNE SICARD :  
21 ... déposées sous pli confidentiel.  
22 LE PRÉSIDENT :  
23 On va juste le valider.  
24 Me HÉLÈNE SICARD :  
25 Alors, ça me surprendrait que... 6, document 2,

1 Monsieur...

2 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

3 Oui, puis...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 À quel page?

6 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

7 ... a été déposée une première fois sous la cote B-

8 0092, puis il y a eu une révision à la cote B-0338.

9 Là, ça ne change rien pour...

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 À quelle page?

12 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

13 La première fois, c'était la page 116, je l'ai...

14 Puis la deuxième fois que je l'ai mentionné,

15 c'était la page 95.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 O.K. C'est parce qu'on n'a plus de... Quand on

18 tombe... Je m'excuse. Quand on tombe dans les

19 annexes, à moins d'avoir la copie sur le site de la

20 Régie, il n'y a plus de pages. Alors, si vous

21 pouvez me dire ce qui est écrit dans le haut de la

22 page, puis je vais la donner à mon confrère, là.

23 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

24 À la page 95, c'est...

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Parce que moi, j'ai une pièce... Allez-y, Madame...

3 Maître...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Je m'excuse, c'est parce que je lui montrais. C'est

6 parce que vous tombez après. Dans Gaz Métro 6,

7 document 2, en annexe, votre pièce terminait à la

8 page 41, je pense.

9 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

10 Oui.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Et après, vous avez...

13 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

14 C'est bon.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 ... une série d'annexes...

17 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

18 Oui.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 ... qui sont toutes ensemble. Alors, il faut... Qui

21 n'ont pas de page, mais si vous continuez, puis on

22 comptait, puis on arrive à 95, ce qu'il y avait sur

23 le site de la Régie, c'est parce qu'on a les pages

24 avec le PDF où il est intégré. Et c'est pour ça que

25 pour la trouver, là, j'essaie d'avoir le titre de

1 la feuille.

2 Me VINCENT REGNAULT :

3 C'est bon. Parfait, merci.

4 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

5 Je l'ai sur ordinateur, l a.

6 Me H EL ENE SICARD :

7 C'est parce qu'eux ne la trouvent pas.

8 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

9 Pour ce qui est de la confidentialit e,  a va?

10 LE PR ESIDENT :

11 Vous pouvez y aller. Non, il vaut mieux lever le  
12 bras pendant que... que apr es, surtout que nous  
13 sommes en... toujours diffus es, l a.

14 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

15 Hum, hum. Oui.

16 LE PR ESIDENT :

17 Allez-y, Monsieur Moisan-Plante.

18 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

19 R. Alors, pour ce qui est de notre exp erience sur le  
20 terrain   l'Union des consommateurs, nous, on  
21 constate que la client ele   budget modeste ou les  
22 m enages   faibles revenus, en g en eral, pr ef erent la  
23 stabilit e des prix. On essaie souvent qu'on a des  
24 consultations budg etaires, nos associations  
25 coop eratives d' conomie familiale, l a, recommandent

1           aux gens de s'inscrire aux versements égaux, par  
2           exemple, pour éviter les mauvaises surprises ou les  
3           éviter le plus possible.

4                       Alors, on ne pense pas que la plus grande  
5           partie, là, des ménages, là, qu'on représente, là,  
6           sont vraiment intéressés à prendre le risque  
7           d'avoir des hausses de prix afin de profiter  
8           d'éventuelles baisses de prix.

9                       On a aussi mentionné en contre-  
10          interrogatoire, on a déposé... On a abordé le  
11          sujet, on a déposé des pièces d'une ancienne clause  
12          tarifaire, là. Je pense c'est la pièce CUC-0055 au  
13          sujet des usagers non clients, qui représentent  
14          deux tiers des usagers résidentiels chez Gaz Métro.

15                      Et puis pour ce qui est des... Toujours sur  
16          la même pièce, pour ce qui est des usagers directs,  
17          là, les clients directs résidentiels de Gaz Métro,  
18          encore une fois, vingt-cinq... vingt-quatre pour  
19          cent (24 %) des clients directs, résidentiels  
20          directs sont des ménages à faibles revenus, donc  
21          des ménages pour qui, selon nous, ne sont  
22          relativement pas intéressés à profiter  
23          d'éventuelles baisses de prix au risque de subir  
24          des flambées de prix.

25                      On a abordé aussi dans le contre-

1 interrogatoire la question de la saisonnalité de la  
2 couverture. Grosso modo, soixante-quinze pour cent  
3 (75 %) et plus de la facture résidentielle, là,  
4 d'un ménage s'accumule durant les mois d'hiver, là,  
5 les mois d'hiver de gaz, là, j'entends novembre à  
6 mars, là, durant cinq mois.

7 C'est aussi validé par le cas-type que nous  
8 a donné Gaz Métro dans ses réponses à nos demandes  
9 de renseignements. Ça, c'est la pièce B-0334, page  
10 7. Mais je pense que c'est un fait communément  
11 accepté, là, que le plus gros de la facture, ça  
12 s'accumule en hiver.

13 (14 h 46)

14 Dans le programme de dérivés financiers  
15 proposé par Gaz Métro, le degré de couverture des  
16 achats varie uniquement en fonction de la  
17 volatilité récente. La volatilité des quarante (40)  
18 derniers jours, je crois, je pense que c'est les  
19 paramètres qui sont utilisés. Donc, si, par  
20 exemple, pour un certain niveau de volatilité, là,  
21 quel qu'il soit, le modèle me dit que je vais  
22 couvrir cinquante pour cent (50 %) de mes achats,  
23 bien, ça va être cinquante pour cent (50 %) en été  
24 pour ce niveau de volatilité là, mais ça serait  
25 cinquante pour cent (50 %) en hiver également, pour

1 le même niveau de volatilité. Donc, si on veut,  
2 l'impact des volumes achetés, au moins du point de  
3 vue d'un consommateur résidentiel, n'est pas pris  
4 en compte dans le modèle. Alors, pour nous, ça  
5 paraîtrait intuitif, si on veut, de couvrir  
6 d'avantage les achats en hiver pour un même niveau  
7 de volatilité, c'est là qu'on accumule les  
8 consommateurs résidentiels, le plus gros de notre  
9 facture. Donc, ça c'est le point qu'on voit en  
10 haut.

11 Ensuite sur une idée légèrement différente,  
12 aussi il y a deux volets dans le programme proposé  
13 par Gaz Métro. Un volet systématique où on procède  
14 à des couvertures, là, des achats de produits  
15 financiers dérivés, treize (13) à vingt-quatre (24)  
16 mois à l'avance. Et un volet dynamique, là, dans  
17 lequel on est à l'intérieur de l'année, un (1) à  
18 douze (12) mois d'avance. Évidemment, si on veut se  
19 prémunir contre une flambée de prix, une fois qu'on  
20 est rendu dans le volet dynamique, là, c'est-à-  
21 dire dans les mois qui viennent, souvent, bien, la  
22 flambée de prix, elle commence à avoir lieu, la  
23 volatilité augmente, donc là on se met à se couvrir  
24 plus. Dans le fond, on commence à s'adapter en même  
25 temps qu'on vit les hausses de prix. Tandis que

1 dans le volet systématique, qui est fait treize  
2 (13) à vingt-quatre (24) mois à l'avance, là, bien  
3 présumément, là, elle n'est pas encore arrivée, ma  
4 hausse de prix, là j'ai la protection que je vais  
5 avoir, par exemple, en utilisant un contrat  
6 d'échanges à prix fixe, va être plus... comment  
7 dire? plus ferme parce que je suis loin... comment  
8 dire? Les prix n'ont pas commencé à monter, là,  
9 dans mon exemple fictif. Je ne sais pas si je suis  
10 très clair avec ça. Mais... Je n'ai pas  
11 l'impression de l'être mais peut-être que je  
12 pourrai éclaircir un peu plus tard.

13 On nous a dit que pour couvrir... procéder  
14 à des achats de dérivés financiers longtemps  
15 d'avance, comme, par exemple, vingt-quatre (24)  
16 mois, trente-six (36) mois ou quarante-huit (48)  
17 mois, ça commençait à être... ça devenait de plus  
18 en plus dispendieux parce qu'il faut mettre un  
19 collatéral pour... pour garantir un peu, là, notre  
20 capacité de payer au cas où les... ça tourne à  
21 notre désavantage. Là je vais faire référence aux  
22 notes sténo du dix-huit (18) mars. Là ici je me  
23 rends compte que j'ai oublié de noter la page, je  
24 pourrai la retrouver, on va la mentionner dans  
25 notre plaidoirie finale. On nous disait... c'était

1 l'expert Moreno qui nous disait : « Par exemple,  
2 aujourd'hui, si je veux couvrir des achats pour  
3 d ecembre deux mille quatorze (2014), il va... »  
4 Oui?

5 Me H EL ENE SICARD :

6 Q. [211] Si je peux vous aider.  a ne serait pas aux  
7 pages 135, 137 et 138 du dix-huit (18) mars, que  
8 les gens puissent tout de suite le savoir au cas o   
9 ils le d esirent?

10 R. Je vais v erifier. Je ne suis pas tr es loin.

11 Excusez, je ne l'ai pas en version papier celle-l a.

12 Q. [212] Je vais vous l'apporter.

13 (14 h 50)

14 R. Je ne crois pas que c'est le bon extrait, non.

15 Donc, on va v erifier et revenir avec la page exacte  
16 en plaidoirie.

17 Q. [213] O.K.

18 R. Alors l'exemple qui  tait avanc e par l'expert  
19 Moreno c' tait qu'on devait couvrir six pour cent  
20 (6 %) de la valeur nominale des achats, l a. Pour  
21 faire un exemple concret on va couvrir cent pour  
22 cent (100 %) des achats. Donc, on doit mettre six  
23 pour cent (6 %) de la valeur de tous nos achats  
24 projet es pour d ecembre deux mille quatorze (2014)  
25 en couverture, mettre de l'argent de c t e dans un

1 compte.

2                   Donc, quel serait le coût de ça si on  
3 suppose qu'il y a un coût, par exemple,  
4 d'opportunité ou un taux d'intérêt de cinq pour  
5 cent (5 %) ? Bien, ça va faire en pourcentage de la  
6 valeur de mes achats, ça va être cinq pour cent  
7 (5 %) de six pour cent (6 %). Ça va être trois  
8 dixième (3/10) de un pour cent (1 %). Ça, ça va  
9 être notre coût à encourir. Puis, par exemple, la  
10 hausse de prix qu'il y a eu entre décembre deux  
11 mille treize (2013) et mars deux mille quatorze  
12 (2014), on a eu quarante-sept pour cent (47 %) de  
13 hausse de prix. Donc, selon nous, le collatéral  
14 semble relativement peu dispendieux pour ce qu'on  
15 cherche à prévenir, c'est-à-dire des flambées de  
16 prix.

17                   Alors les recommandations d'Union des  
18 consommateurs pour le Programme de dérivés  
19 financiers, on proposerait à la Régie de  
20 l'accepter. Évidemment, on pense avoir des  
21 améliorations importantes à être présentées. Donc,  
22 ça va être les deux suivantes.

23                   On aimerait que les achats faits en hiver  
24 soient protégés plus fermement. C'est-à-dire qu'on  
25 pourrait augmenter, par exemple, c'est ma

1 suggestion, le volet systématique dans lequel on  
2 achète les dérivés financiers, là, treize (13) à  
3 vingt-quatre (24) mois d'avance. On pourrait le  
4 porter à quarante pour cent (40 %) pour les mois  
5 d'hiver. Ça assurerait une plus grande protection  
6 que les paramètres, les paramètres actuels.

7 Et puis la deuxième suggestion c'est le  
8 facteur d'importance relative. Dans le modèle  
9 proposé, là, dans le programme proposé, ce facteur-  
10 là c'est celui qui balance, qui balance entre les  
11 flambées de prix puis la crainte d'avoir des pertes  
12 d'opportunités.

13 Comme je vous ai expliqué, là, d'après  
14 notre lecture du sondage, la plupart des clients  
15 résidentiels veulent éviter des flambées de prix.  
16 Il y en a assez peu qui sont intéressés à profiter  
17 d'éventuelles baisses de prix, encore plus pour la  
18 clientèle à faible revenu. Encore plus quand on  
19 prend en considération les usagers non clients pour  
20 lesquels c'est difficile de profiter de baisses de  
21 prix par le biais de leur loyer. Donc, ça, ça  
22 complète nos recommandations.

23 Finalement, je voudrais juste dire un  
24 dernier mot sur le lien entre la diversification  
25 des indices d'achats de fourniture puis le

1 Programme de dérivés financiers.

2 En fait, la Régie avait demandé, c'était en  
3 phase 2, ça a été cité en phase 2 dans le fond dans  
4 le document sur la diversification des indices  
5 d'achats de fourniture. La Régie demandait à Gaz  
6 Métro de procéder à une diversification  
7 significative des indices sur la base desquels elle  
8 transige le gaz naturel et d'ajuster en conséquence  
9 le Programme de dérivés, de produits financiers  
10 dérivés.

11 Bien, suite au contre-interrogatoire, pour  
12 nous ce n'était pas vraiment clair comment on  
13 ajustait le Programme de dérivés financiers en  
14 fonction des indices d'achats de fourniture. De ma  
15 compréhension, on dirait qu'il y avait eu presque  
16 pas de lien si on veut, on avait pris tel quel le  
17 programme d'achats de fourniture. Donc, ça va être  
18 tel quel... Bien, on a... on a suggéré, par  
19 exemple, de couvrir les achats à NYMEX par des  
20 dérivés à NYMEX, des achats à AECO par des dérivés  
21 AECO, puis les achats à Dawn par des dérivés AECO.  
22 Mais ce n'est pas nécessairement... Je comprenais  
23 mal en quoi la stratégie, par exemple, de  
24 diversification des index, un tiers, un tiers, un  
25 tiers, tenait compte... là, on fait ça présumément

1 pour diversifier le risque, les achats de  
2 fourniture. Il me semble qu'à mon avis qu'il y a  
3 une interaction aussi avec l'achat des dérivés  
4 financiers, peu importe ça porte sur quel index, un  
5 dérivé financier va réduire le risque, la  
6 volatilité des achats qui sont faits, à tout le  
7 moins si on prend un contrat d'échange à prix fixe.  
8 Donc, il y a une certaine interaction. À mon avis,  
9 ça se recoupe. Mais je ne le vois pas dans la  
10 preuve. En tout cas, ce n'est pas majeur à mon  
11 avis. Pour l'instant, on peut vivre avec ce qui est  
12 suggéré. Mais peut-être que ça vaudrait la peine  
13 dans la prochaine cause tarifaire de faire un suivi  
14 pour les deux cas. Est-ce qu'un est vraiment  
15 optimal en fonction de l'autre, et caetera?

16 Moi, ça termine ma présentation.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Merci. Alors, ça termine notre présentation. Les  
19 témoins sont disponibles pour contre-  
20 interrogatoire.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Sicard. Maître Sarault.

23 Me GUY SARAULT :

24 Pas de questions.

25

1 LE PR ESIDENT :  
2 Merci. Ma tre Turmel.  
3 Me ANDR E TURMEL :  
4 Pas de questions.  
5 LE PR ESIDENT :  
6 Ma tre Paquet?  
7 Me GENEVI EVE PAQUET :  
8 Pas de questions.  
9 LE PR ESIDENT :  
10 Ma tre Boucher Meunier.  
11 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :  
12 Pas de questions.  
13 LE PR ESIDENT :  
14 Ma tre Neuman.  
15 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
16 Pas de questions.  
17 LE PR ESIDENT :  
18 Ma tre Sigouin-Plasse. Oui, c'est ma tre Regnault.  
19 Me H EL ENE SICARD :  
20 Je m'excuse. Alors vous avez retrouv e la page pour  
21 votre citation?  
22 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :  
23 R. Oui, la premi ere. Bien, ce n' etait peut- etre pas la  
24 premi ere, mais il y en a une avec un six pour cent  
25 (6 %) de valeur nominale des achats couverts, comme

1 collatéral. C'est à la page 187 des notes sténos du  
2 dix-huit (18) mars. Et puis... Voilà!

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui. Maître Regnault.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT :

6 Ça va être assez rapide, Monsieur le Président. En  
7 fait une question pour madame de Tilly. Bonjour  
8 pour commencer.

9 Q. [214] Dans votre présentation à l'acétate 4, vous  
10 indiquez au sujet de l'offensive de positionnement,  
11 vous indiquez :

12 Il faut mesurer adéquatement la  
13 perception des clients avant de la  
14 rectifier.

15 Mme VIVIANE DE TILLY :

16 R. Oui.

17 Q. [215] Simplement pour les fins des notes  
18 sténographiques, Madame de Tilly, pouvez-vous  
19 simplement confirmer que vous n'avez pas pris  
20 connaissance du sondage CROP que Gaz Métro a déposé  
21 sous pli confidentiel?

22 R. Non, je l'ai entendu le sondage panorama. Est-ce  
23 que c'est ça?

24 Q. [216] Effectivement, il a été question du sondage  
25 panorama de la part de madame Trudeau.

1 R. Oui. Je n'en ai pas pris connaissance.

2 Q. [217] Vous n'en avez pas pris connaissance.

3 Monsieur Moisan-Plante, merci pour votre  
4 présentation au sujet des dérivés financiers.

5 Monsieur le Président, je ne ferai pas de chi-chi.

6 Ce n'est pas mon habitude. J'essaie d'être le moins  
7 procédurier possible. Mais il me semble que la  
8 position de l'UC à l'égard des dérivés financiers,  
9 c'est une chose qu'on aurait été en droit de  
10 s'attendre en preuve par une preuve d'UC à laquelle  
11 on aurait pu poser des demandes de renseignements  
12 et éventuellement contre-interrogés, avoir un peu  
13 plus de temps pour contre-interroger éventuellement  
14 le témoin à ce sujet-là. Comme je vous dis, je n'en  
15 fais pas de chi-chi, mais je pense que ce serait de  
16 bonne guerre que les intervenants suivent la  
17 procédure qui est prescrite, c'est-à-dire qu'ils  
18 fassent part de leur position par écrit à la Régie  
19 de l'énergie en temps utile. Commentaire éditorial  
20 de ma part, si vous me permettez.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Sicard, voulez-vous répondre?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Au moment... Je suis en principe en accord avec mon  
25 confrère. Ce dossier, au moment du dépôt de notre

1 preuve, nous avons indiqué dans notre lettre qu'il  
2 avait été de notre intention de déposer un mémoire  
3 sur ce sujet. Sauf que, pour des raisons de santé,  
4 notre analyste principal n'était pas disponible. Il  
5 a été absent pendant dix jours. Et donc, ça ne nous  
6 serait pas possible. Nous n'avons pas demandé de  
7 délai. Nous avons à ce moment-là indiqué qu'on  
8 aurait quand même des questions de contre-  
9 interrogatoire, parce qu'on se posait encore  
10 beaucoup de questions pour prendre une position qui  
11 aurait été finale. Et il est fort probable que  
12 notre position aurait évolué avec l'audience et le  
13 contre-interrogatoire que nous avons eu.

14 (15 h 00)

15 Et nous avons également indiqué que vous  
16 avions l'intention de déposer entre autres des  
17 documents, ce que j'ai fait d'avance. Quelques  
18 jours avant les audiences, je les ai déposés et je  
19 les ai envoyés à mon confrère. J'ai pris la peine  
20 de lui envoyer les documents complets même et non  
21 pas juste les extraits.

22 Et je rassure la Régie qu'en principe c'est  
23 notre voeu le plus cher de déposer une preuve  
24 écrite, mais dans ce cas-ci particulièrement  
25 j'avais avisé, je pense que notre contre-

1 interrogatoire était clair, à savoir où on essayait  
2 de s'en aller. Et on fait des recommandations, mais  
3 il demeure qu'on est en accord avec un programme de  
4 dérivés financiers qui était aussi à la base, si on  
5 veut, du présent dossier puisque la Régie avait  
6 suspendu le programme et demandé l'avis d'un expert  
7 avant de décider si on continue ou pas. Alors  
8 explication pour mon confrère et à l'avenir, oui,  
9 on fera et on a toujours fait les efforts pour  
10 avoir un document écrit d'avance.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je pense que la position à la fois de maître  
13 Regnault et à la fois de vous, Maître Sicard, je  
14 pense que c'est clair. Je pense aussi que c'est  
15 toujours clair pour la Régie, c'est toujours  
16 préférable pour nous de savoir l'entièreté des  
17 débats qui sont devant nous parce qu'on peut être  
18 aussi plus efficaces à ce moment-ci, mais  
19 effectivement, Maître Sicard, vous aviez déjà avisé  
20 la Régie par correspondance sur ce sujet. Alors,  
21 mais je pense que le point de maître Regnault est  
22 un point qui vaut pour tout le monde, qui vaut...  
23 Et je pense qu'à ce niveau-ci... Maître Regnault,  
24 est-ce que vous avez d'autres questions pour le  
25 panel?

1 Me VINCENT REGNAULT :  
2 Oui, j'ai en fait deux choses que je veux aborder  
3 rapidement avec monsieur Moisan-Plante. Et  
4 simplement, encore une fois, pour les fins du  
5 dossier, les propositions puis les recommandations  
6 qui sont faites par UC vont être transmises à  
7 monsieur Moreno pour ses commentaires. Parce  
8 qu'évidemment moi je ne suis pas un expert sur  
9 cette question-là et je serais curieux de voir si  
10 monsieur Moreno aurait des commentaires à faire.  
11 Donc il y a une contre-preuve qui est prévue jeudi.  
12 Si jamais monsieur Moreno doit revenir de  
13 Washington pour revenir là-dessus, bien qu'est-ce  
14 que vous voulez, ce sera malheureusement la vie,  
15 mais je vous en informerez évidemment en temps  
16 utile.

17 Q. [218] Quarante pour cent (40 %), Monsieur Moisan-  
18 Plante, à la dernière acétate. Votre suggestion  
19 d'augmenter le volet systématique à quarante pour  
20 cent (40 %). L'expert Moreno suggère vingt pour  
21 cent (20 %). Êtes-vous capable d'expliquer à la  
22 Régie pourquoi vous augmentez votre volet à  
23 quarante pour cent (40 %)? Je sais que monsieur  
24 Moreno a fait, là, bon nombre d'analyses  
25 numériques, de simulations, il y a beaucoup de

1 documentation qui a été déposée au dossier. Est-ce  
2 que... de votre côté êtes-vous capable de  
3 l'expliquer l'augmentation ou le doublage du volet  
4 systématique que UC propose?

5 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

6 R. Oui, bien je vais vous référer à la pièce Gaz Métro  
7 19, Document 9, là. C'étaient les réponses aux  
8 renseignements, à la demande de renseignements de  
9 UC, question 4 en page 7.

10 Q. [219] Juste un instant, s'il vous plaît.

11 R. Alors la cote Régie je devrais l'avoir.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Monsieur, Monsieur Moisan, on va attendre qu'il  
14 prenne la pièce, si vous voulez.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Mais donnez la cote Régie, là, ça va.

17 R. B-0334.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est ça.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Q. [220] Vous étiez à quelle page, Monsieur Moisan-  
22 Plante, s'il vous plaît?

23 R. Page 7.

24 Q. [221] 7. Oui, allez-y.

25 R. Dans le fond, notre question débute à la page 5. On

1           avait posé plusieurs questions. Ça a été répondu  
2           par l'entremise d'une simulation de Gaz Métro.

3       Q. [222] Oui.

4       R. Assez instructive. Dans cette simulation-là, on  
5           prend les prix, je pense qu'on prend les prix du...  
6           entre juin deux mille (2000) et deux mille deux  
7           (2002), je crois. Et puis on fait une simulation du  
8           volet systématique seulement. Il n'y a pas... le  
9           volet dynamique n'est pas inclus. Puis on prend un  
10          taux de couverture de vingt pour cent (20 %).

11                   Alors dans les résultats qui sont à la page  
12          7, comme je vous le disais, là on a quatre colonnes  
13          qui comparent est-ce qu'on a le programme de  
14          dérivés financiers avec un mode de paiements égaux.  
15          Sans mode de paiements égaux, sans dérivés, en tout  
16          cas toutes les options. Donc on peut regarder  
17          l'impact, par exemple, de la colonne 1 versus la 3.  
18          Ça c'est sans dérivés, la colonne 3 c'est avec  
19          dérivés. Fait qu'on arrive à total au bout sur deux  
20          ans, il y a une différence de vingt dollars (20 \$).

21       Q. [223] Oui.

22       R. Donc ça ferait dix dollars (10 \$) par année. Ça  
23           c'est à un taux de vingt pour cent (20 %). Ça  
24           m'apparaît relativement peu, alors là moi je l'ai  
25           doublé pour le volet systématique, pour avoir un

1 impact, là, dans cet exemple-là à vingt dollars  
2 (20 \$) sur une facture annuelle d'environ mille  
3 cent (1100 \$).  
4 (15 h 05)

5 C'est sûr que le volet dynamique, c'est  
6 vraiment difficile, c'est difficile à simuler parce  
7 que, là, on garde une certaine discrétion pour  
8 savoir quels produits dérivés on utilise, un  
9 contrat d'échange à prix fixe ou un collier. Donc,  
10 ce n'est pas simulable. Le modèle n'est pas assez  
11 précis pour savoir qu'est-ce qui arriverait  
12 exactement, mais principalement, j'ai regardé les  
13 résultats de la simulation, puis je me disais que  
14 si on veut avoir un impact plus grand de façon  
15 certaine pour les clients résidentiels, ça vaut la  
16 peine d'avoir un taux de couverture plus élevé.

17 Puis comme je vous ai dit, moi, je ne suis  
18 pas trop, je ne crois pas qu'ils sont  
19 particulièrement intéressés à encourir plus de  
20 risque pour profiter d'éventuelles baisses de prix.  
21 Donc, pour moi, ça ne cause pas un problème de  
22 monter les pourcentages du volet systématique à  
23 quarante pour cent (40 %) au lieu de vingt (20 %).  
24 Dans le modèle proposé par monsieur Moreno, le  
25 volet systématique est à vingt (20 %) et puis le

1 volet dynamique nous fait passer de vingt (20 %) à  
2 soixante-dix (70 %) selon la volatilité réalisée.

3 Q. [224] Ça, c'était d'ailleurs la question de suivi  
4 que j'avais à l'égard de votre proposition de  
5 monter de vingt (20 %) à quarante pour cent (40 %)  
6 le volet systématique. Est-ce que vous avez une  
7 position à l'égard du volet dynamique? Parce que  
8 vous vous rappellerez peut-être que monsieur Moreno  
9 ce qu'il dit, c'est maximum de dérivés financiers,  
10 c'est soixante-dix pour cent (70 %). Donc vingt  
11 pour cent (20 %) systématique, cinquante pour cent  
12 (50 %) dynamique. Là, vous augmentez le vingt pour  
13 cent (20 %) du volet systématique à quarante  
14 (40 %). Est-ce que vous avez une position sur la  
15 balance au niveau du volet dynamique?

16 R. Oui.

17 Q. [225] Le réduisez-vous à trente (30 %) ou vous  
18 le...

19 R. Oui.

20 Q. [226] ... maintenez à cinquante (50 %)?

21 R. Je le... Moi, je l'avais maintenu à trente (30 %).  
22 Là, c'est... Je tiens à préciser que c'est pendant  
23 les mois d'hiver.

24 Q. [227] Vous l'avez maintenu à trente (30 %) ou à  
25 cinquante (50 %)?

1 R. À trente (30 %).

2 Q. [228] Donc vous l'avez réduit à trente (30 %).

3 Parce que vous avez dit « je l'ai maintenu ».

4 R. Excusez! Je l'ai réduit à trente (30 %) pour... Et  
5 j'ai maintenu le total des deux volets à soixante-  
6 dix (70 %).

7 Q. [229] D'accord.

8 R. Je tiens à indiquer que c'est seulement pour les  
9 mois d'hiver. Et puis... Excusez-moi! Je pense que  
10 j'avais... Je voulais indiquer quelque chose  
11 d'autre, mais ça m'échappe. Rapidement... Non, ça  
12 va.

13 Q. [230] Puis dernière chose, Monsieur Moisan-Plante,  
14 au niveau du facteur d'importance relative, vous  
15 suggérez de l'augmenter à soixante-dix pour cent  
16 (70 %)?

17 R. Par exemple. Ça pourrait même être plus.

18 Q. [231] Vous comprenez, je pense, vous avez bien  
19 compris que, en augmentant le facteur d'importance  
20 relative, on vient réduire le risque associé à la  
21 volatilité?

22 R. Oui.

23 Q. [232] On vient aussi augmenter le risque de subir  
24 ce qu'on appelle des pertes d'opportunité?

25 R. Oui.

1 Q. [233] Vous êtes conscient de ça?

2 R. Effectivement. On ne peut pas... C'est -comment on  
3 dit ça - un « trade-off », entre les deux. Mais  
4 d'après moi, les intérêts de la clientèle  
5 résidentielle qu'on représente, là, c'est surtout  
6 les flambées de prix qui les préoccupent, là. Mais  
7 quand même, par rapport à l'ancien modèle, on  
8 conserve quand même un certain poids pour les  
9 pertes d'opportunité. Ce qu'on n'avait pas avant.  
10 Puis je pense que le positif du modèle proposé,  
11 c'est que ça permet un cadre conceptuel pour  
12 balancer ça puis en prendre connaissance.

13 Q. [234] Je vous remercie pour ces éclaircissements-  
14 là. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Regnault. Maître Cardinal pour la  
17 Régie.

18 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. [235] Bonjour aux membres du panel. Tout d'abord,  
20 la Régie va avoir une question de clarification par  
21 rapport au programme PE103 Thermostat programmable.  
22 Donc, je vous réfère à la preuve d'UC, qui est la  
23 pièce UC-0044, aux pages 11 à 12. Donc, dans le bas  
24 de la page 11, UC mentionne :

25 Ultimentement, UC s'interroge sur la

1                                    pertinence de suspendre le programme  
2                                    jusqu'à ce que les nouvelles  
3                                    spécifications Energy Star -  
4                                    Residential Climate Control soient en  
5                                    vigueur.

6                    Est-ce que la Régie doit comprendre que UC  
7                    considère que la suspension du programme PE103  
8                    Thermostat programmable jusqu'à ce que les  
9                    nouvelles spécifications Energy Star soient en  
10                   vigueur est une option acceptable?

11                    (15 h 10)

12                    Mme VIVIANE DE TILLY :

13                    R. Est-ce que vous pouvez répéter votre question s'il  
14                    vous plaît?

15                    Me AMÉLIE CARDINAL :

16                    Q. [236] Oui. En fait, c'est : est-ce qu'on doit  
17                    comprendre de la preuve d'UC que le fait de  
18                    suspendre le programme PE103 jusqu'à ce que les  
19                    nouvelles spécifications Energy Star soient en  
20                    vigueur est une option acceptable?

21                    R. En fait, si les thermostats qu'on installe  
22                    présentement ou qu'on continue à installer ne  
23                    permettent pas d'économies, on peut s'interroger  
24                    sur la pertinence de les installer. On ne le  
25                    recommande pas, UC ne recommande pas d'interrompre

1 le programme, mais se permet de s'interroger sur la  
2 pertinence de le continuer. C'est un peu comme...  
3 C'est comme ménager la chèvre et le chou.

4 Bon. Arrêter un programme, ce n'est peut-  
5 être pas l'idée la... ce n'est peut-être pas la  
6 meilleure idée. Quand les forces sont là, puis le  
7 train est parti, on ne l'arrête pas, mais si on se  
8 fie à ce qui se passe aux États-Unis, bien, c'est  
9 ça, peut-être que ces thermostats-là qui sont  
10 installés ne serviront à rien ou à pas grand-chose  
11 ou à beaucoup moins que ce qu'on l'évalue. Est-ce  
12 que ça répond à votre question?

13 Q. [237] Ça répond à ma question, merci. Maintenant,  
14 on va changer de sujet, on va parler du programme  
15 de dérivés financiers. Donc, j'imagine ça va être  
16 monsieur Moisan-Plante qui va pouvoir répondre.

17 Donc, à partir de l'engagement numéro 2 de  
18 Gaz Métro, qui est la pièce Gaz Métro-19, document  
19 15, plus précisément, c'était le tableau... On voit  
20 à tableau « Couverture de cinquante pour cent  
21 (50 %) ».

22 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

23 R. Malheureusement, je n'ai pas cette pièce-là avec  
24 moi.

25 Q. [238] Vous n'avez pas la pièce avec vous? Est-ce

1 que votre procureur, peut-être, avait la pièce  
2 format papier? D'accord. Donc, je peux peut-être  
3 laisser... Je vais regarder si ma copie n'est pas  
4 annotée.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bien justement, c'est intéressant quand c'est  
7 annoté.

8 Q. [239] Non. Donc, elle n'est pas annotée. Donc, si  
9 vous voulez, on peut vérifier avec Gaz Métro s'ils  
10 ont une objection à ce que leur laisse... que je  
11 prête ma copie, en fait, pour poser la question. Ça  
12 va? Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 On va laisser le temps, Maître Cardinal, aux gens  
15 de...

16 Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Pas de problème.

18 LE PRÉSIDENT :

19 ... de Gaz Métro aussi d'avoir accès à cette copie.

20 Me AMÉLIE CARDINAL :

21 Q. [240] Donc, c'est simplement le tableau, Monsieur  
22 Plante.

23 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

24 R. Oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Monsieur Tremblay, vous l'avez trouvée pour  
3 monsieur... pour maître Regnault? Mais je crois que  
4 maître Regnault a une tablette.

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Parfait. Donc, est-ce que tout le monde a eu la  
7 chance de consulter la pièce? Ça va? Parfait.

8 Q. [241] Donc, à partir du tableau « Couverture de  
9 cinquante pour cent (50 %) », à partir également de  
10 la page 4 de votre présentation sur le programme de  
11 dérivés financiers, où on peut voir que UC indique  
12 que les ménages à faibles revenus préfèrent la  
13 stabilité des prix et également, considérant la  
14 recommandation d'UC d'augmenter les niveaux de  
15 protection, est-ce que UC considère d'une part  
16 qu'une augmentation de quarante-quatre pour cent  
17 (44 %) pour une couverture de cinquante pour cent  
18 (50 %) - donc, c'est ce qu'on pouvait constater du  
19 tableau - pour la composante « Fourniture et  
20 compression » constitue la stabilité?

21 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

22 R. Bien, ce n'est certainement pas la stabilité. Peut-  
23 être qu'un abus de langage quand, sur ma  
24 présentation

25 [...] préfère la stabilité des prix,



1 financiers qu'avait Gaz Métro dans le passé, la  
2 volatilité a été réduite même si ça a engendré des  
3 pertes d'opportunités. Je pourrais essayer de vous  
4 retrouver la référence, c'est dans l'évaluation du  
5 programme faite par l'expert Moreno. Alors, je ne  
6 sais pas si je répons à votre question, là,  
7 mais... Moi, je suis en page 27 du rapport  
8 d'expert. Donc, Gaz Métro-6, document 1, je n'ai  
9 pas la cote Régie.

10 Alors, là je pense qu'on mesure la  
11 performance historique du programme. Là on montre  
12 que les prix du portefeuille d'achats couvert ont  
13 été... la volatilité a été plus basse, vingt-trois  
14 pour cent (23 %) par rapport à vingt-cinq pour cent  
15 (25 %), qui aurait été la volatilité des prix... la  
16 volatilité des prix si on avait tout acheté SPOT.  
17 Puis, dans le fond, quand j'y pense, ce n'est pas  
18 vraiment une mesure de volatilité, le quarante-  
19 quatre pour cent (44 %), c'est une mesure de  
20 différence entre le niveau des prix, là, ça  
21 mesure... ce n'est pas... il n'y a pas un écart  
22 type avec ça. Ce n'est pas vraiment une mesure de  
23 volatilité, à mon avis.

24 Q. [244] Mais peu importe la source de la volatilité  
25 de quarante-quatre pour cent (44 %), est-ce que

1 c'est une volatilité acceptable par rapport, par  
2 exemple, à une stabilité de prix?

3 R. Donc, la question est de savoir... Je ne sais pas,  
4 moi, si j'ai... mon prix est de mille (1000) cette  
5 année, est-ce qu'un prix de mille quatre cent  
6 quarante (1440) c'est acceptable l'an prochain? Je  
7 vous dirais qu'il faudrait éviter ça le plus  
8 possible. Mais, écoutez, il y a certaines  
9 circonstances qui font que c'est impossible à  
10 éviter. À mon avis, on peut l'amoindrir en  
11 utilisant un programme de dérivés financiers, c'est  
12 le mieux qu'on peut faire. Si on veut, on est  
13 totalement... si c'est notre seul objectif, on va  
14 couvrir cent pour cent (100 %) de nos achats pour  
15 l'an prochain à un prix qui est... probablement,  
16 là, cette hausse-là est non anticipée, un prix qui  
17 est beaucoup plus bas. On va l'éviter. Mais là il  
18 va falloir s'attendre à pouvoir encourir des pertes  
19 d'opportunités si jamais les prix baissent.

20 (15 h 21)

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Désolée pour le délai, là, j'ai vraiment besoin de  
23 mes analystes.

24 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

25 R. Non, il n'y a pas de problème.

1 Q. [245] Merci. D'accord. Donc, si on prend plus  
2 d'assurance et que les prix baissent et donc, la  
3 facture augmente de quarante-quatre pour cent  
4 (44 %), êtes-vous toujours d'accord avec le fait de  
5 prendre plus d'assurance?

6 R. Il faut faire attention comment on formule ça. Si  
7 je prends plus d'assurance, les prix baissent. Là  
8 vous me dites, la suite de votre question c'était,  
9 la deuxième partie du raisonnement?

10 Q. [246] O.K. Donc, si on prend plus d'assurance et  
11 que les prix baissent à cause des pertes  
12 d'opportunités et donc, la facture augmente de  
13 quarante-quatre pour cent (44 %), êtes-vous  
14 toujours d'accord avec le fait de prendre plus  
15 d'assurance?

16 R. Écoute, je pense que votre question c'est est-ce  
17 qu'on est prêt à vivre avec une perte d'opportunité  
18 de quarante-quatre pour cent (44 %). Bien écoutez,  
19 quarante-quatre pour cent (44 %) ça c'est une  
20 couverture de cinquante (50) puis, moi, j'ai  
21 suggéré quarante (40).

22 Moi, je vais vous dire que je serais prêt,  
23 au nom de mes clients, là, que je représente, à  
24 courir le risque. On a eu... Ça, ça a été pris de  
25 la période deux mille huit (2008) à deux mille

1 douze (2012). Je pense qu'il y a eu des grosses  
2 baisses de prix. Ce n'est pas impossible qu'il y en  
3 ait encore, mais c'est un risque qu'on est prêt à  
4 prendre à ne pas profiter entièrement de baisses  
5 de... de baisses de tarifs, de baisses de prix.  
6 Puis si, au contraire, les prix devaient monter,  
7 bien, on va... ça ne montera pas autant si on est  
8 plus couvert par des produits financiers dérivés.

9 Q. [247] Parfait, c'est tout. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Q. [248] Une toute petite question de précision, bien  
12 pas de précision. En fait, Madame de Tilly, je vous  
13 ramène à votre présentation je pense à la page 6 de  
14 l'acétate sur le CASS et à votre mémoire c'est à la  
15 page 16. Je veux juste voir, je comprends que vous  
16 êtes, vous n'êtes absolument pas contre le CASS.  
17 Vous trouvez une question de coûts, une question,  
18 c'est plus une question de combien ça coûte tout  
19 ça.

20 J'aimerais ça qu'aux notes sténographiques,  
21 page 182 du vingt et un (21) mars, maître Cardinal  
22 au nom de la Régie a fait la mention que,  
23 possiblement, comment le Distributeur accepterait  
24 ou comment il voyait la chose, que la Régie  
25 accepterait, pouvait accepter un montant pour le

1 CASS un peu plus faible que celui qui est demandé,  
2 moins élevé, soit de deux cent cinquante mille  
3 (250 000 \$). Est-ce qu'UC garde la même position  
4 que dans son mémoire ou ça vous inquiéterait moins  
5 avec la proposition qu'on a faite le vingt et un  
6 (21) mars?

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Si vous me permettez de donner les notes sténo à  
9 madame...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui, avec plaisir.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Page 182?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Q. [249] Oui, en haut de la page 182 qui était une  
16 question qui était adressée par maître Cardinal à  
17 monsieur Tremblay de Gaz Métro, où on a fait une  
18 proposition à savoir si le budget n'était ou est de  
19 deux cent cinquante mille (250 000 \$), est-ce que  
20 vous gardez la même position.

21 (15 h 26)

22 Mme VIVIANE DE TILLY :

23 R. En fait, ça dépend ce qui va être fait avec le deux  
24 cent cinquante mille dollars (250 000 \$), s'il y en  
25 a toujours cent mille (100 000) qui sert à la

1 qualification des ménages à faible revenu, je pense  
2 qu'on adopte la même position.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. [250] Et si c'était ventilé, par exemple, il y  
5 avait, on se rappelle que dans la proposition du  
6 Distributeur il y avait... il y avait une certaine  
7 distribution d'argent, si on allait vers un peu le  
8 même... la même proposition, mais avec un budget  
9 inférieur, est-ce que ça change la position d'UC?  
10 Et pourquoi je vous demande de UC, parce que vous  
11 êtes des gens qui représentez les consommateurs,  
12 alors c'est... Avant de pouvoir fermer toutes les  
13 preuves j'aime autant poser les questions aux  
14 bonnes personnes.

15 R. Bien en fait, si... si le budget est limité à deux  
16 cent cinquante mille dollars (250 000 \$) c'est  
17 presque la position initiale de Gaz Métro. Alors à  
18 ce moment-là tout nous convient à ce moment-là.

19 Q. [251] Parfait, merci, Madame De Tilly. Nous  
20 n'aurons plus d'autres questions. Maître Sicard  
21 est-ce que vous avez une question en  
22 réinterrogatoire?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Une seule pour que les choses soient bien claires.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 RÉINTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

4 Q. [252] Alors, Monsieur Moisan-Plante.

5 R. Oui.

6 Q. [253] Les recommandations que vous faites au sujet  
7 de l'utilisation des dérivés financiers et les  
8 modifications qu'on propo... que UC propose à la  
9 proposition de monsieur Moreno, je vous ai entendu  
10 dire, mais j'aimerais que vous confirmiez que ça ne  
11 vise - et que vous expliquiez pourquoi - que la  
12 période hivernale. Et que ce soit... est-ce que  
13 c'est bien ça? Autrement, on vit avec le programme,  
14 tel que proposé par Gaz Métro et monsieur Moreno  
15 pour les mois d'été ou pour la période non  
16 hivernale.

17 R. Bien en fait, la deuxième suggestion, le facteur  
18 d'importance relative, je l'avais pensé pour  
19 l'année au complet. Mais définitivement, les  
20 achats, la partie achats systématiques c'est durant  
21 les mois d'hiver. Mais pendant que j'y pense,  
22 j'aurais aimé compléter ma réponse, ma dernière  
23 réponse à maître Cardinal, je ne sais pas si...

24 Q. [254] Avez-vous une réponse que vous voulez  
25 compléter?

1 R. Oui.

2 Q. [255] Allez-y.

3 R. C'est que quand on a... dans l'exemple qu'on m'a  
4 donné, là, où qu'il y a eu une baisse de prix,  
5 c'était pas juste de la fourniture, de quarante-  
6 quatre pour cent (44 %), je pense que ça allait de  
7 deux mille huit (2008) à deux mille douze (2012),  
8 l'horizon est de quatre ans. Puis je sais que Gaz  
9 Métro prenait des dérivés financiers, là, pour des  
10 périodes qui allaient jusqu'à quarante-huit (48)  
11 mois.

12 Maintenant, dans le nouveau programme on a  
13 des... c'est vingt-quatre (24) mois qui est suggéré  
14 comme... comme étant un maximum. Donc si jamais je  
15 prends un dérivé financier, un contrat d'échange à  
16 prix fixe, par exemple, si les... mes prix comme  
17 prennent une tendance, disons, baissière qui dure  
18 quatre ans, dans l'ancien programme je m'étais  
19 commis quatre ans en avance à un certain prix, donc  
20 avec ma tendance baissière l'écart va être  
21 particulièrement grand, là, pour la perte  
22 d'opportunité. Avec le nouveau programme, ce genre  
23 de situation-là a moins de chance de se réaliser  
24 parce qu'on prend un dérivé qui a un horizon de  
25 tout au plus vingt-quatre (24) mois. Donc c'est

1 peut-être un complément de réponse, là, à la  
2 question qui m'avait été posée par maître Cardinal.

3 Q. [256] Je vous remercie, ça termine la preuve de UC.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, donc on libère... on libère les membres du  
6 panel, on vous remercie. Il y a des documents qui  
7 doivent être transférés à maître Cardinal. Je  
8 m'excuse, on est un peu débordé, je m'excuse pour  
9 monsieur le sténographe, on a même débordé de  
10 trente (30) minutes. Alors écoutez, on va reprendre  
11 jeudi matin avec les preuves d'UMQ et de SÉ/AQLPA,  
12 possiblement une contre-preuve. Puis après ça il y  
13 aura la plaidoirie de maître Guay de l'UMQ. Alors  
14 on se revoit mercre... jeudi matin.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Monsieur le Président. Monsieur le Président, je  
17 suis désolée de vous interrompre. On m'indique  
18 qu'il y aurait peut-être une autre question pour  
19 monsieur Moisan-Plante. Est-ce que vous permettez?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bien je... J'ai pas vraiment le choix, Maître  
22 Cardinal. Allez-y.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 D'accord, ça ne sera pas très long.

25

1 PREUVE UC

2

3 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE (réassermenté)

4

5 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Q. [257] Monsieur Plante, si on a bien... Monsieur  
7 Moisan-Plante, je suis désolée. Si... en fait, on a  
8 compris que vous venez de dire que le tableau  
9 portait de deux mille huit (2008) à deux mille  
10 douze (2012), qui est l'ancien programme, alors que  
11 plus tôt c'est le programme proposé. Donc est-ce  
12 que ça tient toujours? Est-ce que votre affirmation  
13 tient toujours?

14 R. Excusez, je pensais que ça se rapportait au... au  
15 nouveau programme. L'affirmation à l'effet que s'il  
16 y a une tendance, par exemple, baissière, ça va  
17 avoir prolongé, par exemple, sur quatre ans. Le  
18 nouveau programme va présenter moins de pertes  
19 d'opportunités. La logique reste la même, mais...  
20 Je pensais que ça se rapportait à l'ancien  
21 programme, mais le quarante-quatre pour cent (44 %)  
22 aussi c'est pas simplement les coûts de fourniture.  
23 Il y a fourniture plus C, là, de mémoire. Je ne  
24 suis pas sûr c'est quels coûts, puis là... Je ne le  
25 sais pas, là. Je ne sais pas quoi vous répondre,

1           là, mais autrement que le nouveau programme va  
2           générer moins de pertes d'opportunités simplement  
3           parce que l'horizon de couverture est plus court.

4    Q. [258] Parfait, merci. Merci.

5           LE PRÉSIDENT :

6           Merci, Maître Cardinal. Alors c'est vrai cette  
7           fois-ci. Alors donc on va se revoir jeudi matin,  
8           merci. Oui, je le relibère cette fois-ci.

9

10          AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

1                   Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe  
2                   officiel dûment autorisé à pratiquer avec la  
3                   méthode sténotypie, certifie sous mon serment  
4                   d'office que les pages ci-dessus sont et  
5                   contiennent la transcription exacte et fidèle de la  
6                   preuve en cette cause, le tout conformément à la  
7                   Loi;

8

9                   Et j'ai signé :

10

11

12

13                   JEAN LAROSE  
14                   Sténographe officiel